

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 7

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENU	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Elizabeth REVEL	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Philippe GUYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : ENVIRONNEMENT**Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon**

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Cet engagement vise trois objectifs : améliorer la qualité de vie des Dijonnais, maîtriser les dépenses énergétiques et participer activement au défi mondial du changement climatique.

La question du changement climatique est en effet intégrée de plus en plus dans l'action communautaire. Le Grand Dijon souhaite aujourd'hui conforter et amplifier son action en la matière. Cela se traduit notamment par la mise en œuvre de son Plan Climat qu'il a lancé dès 2009 en anticipation de la réglementation nationale et qu'il souhaite ambitieux.

Par délibération du 11 février 2011, le Conseil Communautaire a approuvé les objectifs globaux du Plan Climat en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et en atteignant 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique, répondant ainsi aux objectifs définis au niveau européens tout en s'inscrivant dans la trajectoire des objectifs nationaux à 2050.

Par délibération du 17 novembre 2011, le Conseil Communautaire a approuvé le plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial structuré autour de six axes :

- axe 1 : aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre,
- axe 2 : prioriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables,
- axe 3 : développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours,
- axe 4 : viser l'exemplarité de l'action publique locale,
- axe 5 : faire vivre le Plan Climat,
- axe 6 : développer une culture commune, participative et coopérative.

Afin de garantir une cohérence, les objectifs stratégiques des Plans Climats Energie Territoriaux du Grand Dijon et de la Ville de Dijon ont été établis conjointement, ce qui a abouti à la construction d'un plan d'actions unique.

A partir des propositions issues du livre blanc de la concertation élaboré en 2010, un chantier important a ainsi été lancé avec l'ensemble des services de la Ville de Dijon et du Grand Dijon afin de travailler sur la construction d'un plan d'actions qui permette de répondre à cette ambition.

Par ailleurs, la signature de la charte du Plan Climat du Grand Dijon par 86 acteurs du territoire en février 2012 a abouti à une première intégration d'actions des acteurs du territoire (collectivités, entreprises, associations, institutionnels) dans le plan d'actions du plan climat.

Ce plan d'action fera l'objet d'une mise à jour annuelle aussi bien en interne avec les services du Grand Dijon qu'avec les signataires de la charte du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon. Un point d'avancement du plan d'actions sera présenté annuellement au moment des journées Illico2 à l'ensemble des signataires de la charte.

Conformément au décret d'application paru le 1 juillet 2011 de la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dit « Grenelle 2 », le Grand Dijon a soumis pour avis son projet de Plan Climat Energie Territorial, au Préfet de la Région Bourgogne et au Président du Conseil Régional de Bourgogne lequel a reçu un avis favorable quand à sa compatibilité avec le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Bourgogne.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- d'approuver le Plan Climat Energie territorial du Grand Dijon.

ANNEXE

FICHES ACTIONS
PCET GRAND DIJON

ACCOMPAGNER LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS ET LES LOCATAIRES A FAIBLES REVENUS DU PARC PRIVE ANCIEN

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :
Habitat

Pilote :
Sarah BELLO
Tel. : 03.80.50.37.46
Mail : Sbello@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
Aucun

Partenaire(s) financier(s) :
- ANAH
- Etat
- CARSAT
- MSA
- Procivis Bourgogne Nord
- Fournisseurs d'énergie

Partenaire(s) technique(s) :
- Services des communes
- CDAH-PACT (jusqu'au 31/12/12)
- EIE, ADEME
- Conseil Général (travailleurs sociaux)
- EDF/GDF Suez
- CAF
- ADIL
- CARSAT

Coût financier par an :
1.1.1.1 : - 1200 k€ (travaux)
- 50 k€ (ingénierie)
Subv GD : 100 k€
1.1.1.2 : - 1,5 M€ (travaux)
- 80 000 (ingénierie)

Taux de subvention GD / Anah:
1.1.1.1 : Travaux : ~ 50 %
Ingénierie : de 35 à 100 %
1.1.1.2 : ~ 45 %

Commission concernée :
Qualité environnementale du bâti
et énergies

Dernière mise à jour le :
26/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le secteur résidentiel contribue pour 390 000 t_{éq}CO₂ soit 23 % des émissions GES du territoire.

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 40% des émissions du secteur Habitat soit de 156 000 t_{éq}CO₂ à l'horizon 2020. L'habitat privé ancien est un secteur à forts enjeux car il s'agit du parc le plus important avec des cibles diffuses et difficiles à mobiliser.

L'objectif du Grand Dijon est de parvenir à réhabiliter 150 logements par an (propriétaires occupants et locataires à faible revenus), ce qui équivaut à une réduction de 4 500 t_{éq}CO₂ à l'horizon 2020.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.1.1.1	Mise en œuvre du programme Habiter Mieux visant à accompagner propriétaires occupants	1 ^{er} Sem. 2011	3 ans	En cours
1.1.1.2	Accompagnement de la réhabilitation énergétique du parc de logements privés anciens à loyers maîtrisés	1 ^{er} Sem. 2010	3ans	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

- Contrat local d'engagement « Habiter Mieux » signé le 20/05/2011
- Protocole partenarial Habiter Mieux et avenants
- Protocole CEE Edf signé en septembre 2012
- Programme de reconquête du parc locatif privé ancien 2010-2012
- Site internet du Grand-Dijon

Indicateurs :

- Nombre de dossiers Habiter Mieux financés
- Nombre de projets locatifs financés
- Changement de classe de DPE des logements rénovés

Gains CO₂

3,7 TeqCO₂/logement/an

Gains Energie

17000 kWh ep/logement/an

ACCOMPAGNER LA REHABILITATION DES LOGEMENTS A LOYER MODERE

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :

Habitat

Pilote :

Myriam GUERMONPREZ
Tel. : 03.80.50.36.85
Mail : mguermonprez@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Aucun

Partenaire(s) financier(s) :

- Région Bourgogne / FEDER
- CG21
- Logilia/ BTP CILGERE
- ADEME
- Région Bourgogne
- Caisse des dépôts
- Bailleurs
- EDF

Coût financier pour le GD :

- ~ 1M€/an

Taux de subvention GD :

- Rénovation BBC : 3000 €/logement
- rénovation étiquette C : 1500€/logement

Commission concernée :

Qualité environnementale du bâti et énergies

Dernière mise à jour le :
20/07/2012







Etat initial et objectifs :

Le secteur résidentiel contribue pour 390 000 t_{eq}CO₂ soit 23 % des émissions GES du territoire.

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 40% des émissions du secteur Habitat soit de 156 000 t_{eq}CO₂ à l'horizon 2020.

Les objectifs sont de réhabiliter de 500 logements à loyer modéré par an dont 50% à minima au niveau BBC. Ce qui permettrait de réduire les émissions de 26 000 t_{eq}CO₂ à l'horizon 2020.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.1.2.1	Soutenir la rénovation thermique de 2 500 logements à loyer modéré	1 ^{er} Sem. 2010	5 ans	En cours
<i>Actions mises en œuvre par les signataires du PCET</i>				
	OPAC de Dijon	Eco-réhabilitation de 390 logements		
	OPAC de Dijon	Instrumentation de la résidence Huguenet		
	SCIC Habitat Bourgogne	Isolation de planchers haut et bas de 1148 logements		
	VILLEO	Eco-réhabilitation de 40 logements		
	VILLEO	Instrumentation de la résidence Isabelle de Portugal		
	EDF	Accompagner la rénovation thermique du logement social sur le Grand Dijon		

Documents de référence à joindre et livrables :

Programme d'investissement pour la rénovation (OPAC de Dijon)
Convention partenariale 2010-2014 de réhabilitation du parc à loyers modéré
Etat d'avancement de la convention partenariale (programmation 2010-2011)

Indicateurs :

Nombre de logements réhabilités (BBC et étiquette C)
Nombre de logement restant à rénover
Changement de classe de DPE des immeubles rénovés
Impact des travaux sur la facture énergétique des ménages et sur l'évolution de leur redevance locative

Gains CO₂

Gains Energie (kWh)

INCITER A LA REHABILITATION THERMIQUE DES COPROPRIETES

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :

Habitat

Pilote :

Sarah BELLO

Tel. : 03.80.50.37.46

Mail : sbello@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Aucun

Partenaire(s) financier(s) :

- ANAH
- Etat
- ADEME
- Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :

- CDAH-PACT (jusqu'au 31/12/2012)
- BE Dupaquier
- EIE (BER)
- FNAIM
- ADEME
- Région Bourgogne

Coût financier 2012 :

Ingénierie Audit + Simulations de financement des travaux :
25000 € TTC

Taux de subvention :

- ADEME : 70% sur le HT
- GD : 30%

Commission concernée :

Qualité environnementale du bâti et énergies

Dernière mise à jour le :

16/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le secteur résidentiel contribue pour 390 000 t_{éq}CO₂ soit 23 % des émissions GES du territoire.


Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 40% des émissions du secteur Habitat soit de 156 000 t_{éq}CO₂ à l'horizon 2020. L'habitat privé est un secteur à fort enjeux car il s'agit du parc le plus important avec des cibles diffuses et difficiles à mobiliser.

L'objectif du Grand Dijon est d'initier, à l'appui de la démarche expérimentale de rénovation thermique des copropriétés conduite en 2011-2012 en partenariat avec l'ANAH, l'ADEME et la FNAIM, un programme pluriannuel d'interventions.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.2.1.1	Accompagnement de la réhabilitation thermique de 7 copropriétés (150 logements)	1 ^{er} Sem. 2011	2 ans	En cours
1.2.1.2	Déploiement plus large du dispositif d'accompagnement	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En cours

Action mise en œuvre par les signataires du PCET

	EDF	Aider la rénovation des logements privés sur le Grand Dijon
-------------------------------------------------------------------------------------	-----	-------------------------------------------------------------

Documents de référence à joindre et livrables :

- Audits énergétiques des copropriétés
- Support des réunions d'information

Indicateurs :

- Nombre de copropriétés auditées
- Montant et nature des travaux votés
- Gains énergétiques et CO₂ atteints par copropriété

Gains CO₂

Gains Energie

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES ZONES D'ACTIVITES ET LES ENTREPRISES

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :

Développement économique

Pilote :

Marie Thérèse DIEU

Tel. : 03.80.50.35.07

Mail : mtdieu@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Commerce

Partenaire(s) financier(s) :

ADEME, FISAC, TRAM, GD, Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :

EPLAAD, CCI, CMA, ADEME, Région Bourgogne

Coût financier :

1.2.2.1 : 146 800 € (diag) + 600 000 € (travaux)

Taux de subvention :
Commissions concernées :

Qualité environnementale du bâti et énergies

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le Grand Dijon et la ville de Dijon sont compétents en matière de développement économique et commercial. Le Grand Dijon a la volonté d'intégrer le développement durable dans ses opérations d'aménagement et particulièrement dans ses zones d'activités (aménagement, entretien, équipement, fonctionnement, écologie industrielle...). L'objectif est de formaliser un référentiel propre aux zones d'activités en partenariat avec leurs gestionnaires.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
1.2.2.1	Diagnostics techniques et environnementaux des commerces (FISAC)	1 ^{er} Sem. 2011	2,5 ans	En cours
1.2.2.2	Intégrer l'énergie et le climat dans l'aménagement des zones d'activités existantes (PAED, Valmy3) – Phase étude préalable	1 ^{er} Sem 2008	3 ans	terminée
1.2.2.3	Intégrer l'énergie et le climat dans l'aménagement des zones d'activités existantes (PAED, Valmy3) – phase opérationnelle	1 ^{er} Sem 2012	10 ans	En cours
1.2.2.4	Accompagnement des acteurs économiques	1 ^{er} Sem. 2008	Annuel	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Kéolis	Réaliser le bilan Carbone sur l'activité 2011
	Lyonnaise des Eaux	Réaliser le bilan Carbone des services Eau et Assainissement du Grand Dijon
	Roger Martin	Réaliser le bilan Carbone des structures implantées sur le Grand Dijon
	CNFPT	Réaliser le bilan Carbone de la structure
	SITA	Réaliser le bilan Carbone (centre de tri et services implantés sur le Grand Dijon)

	CHU	Optimisation des consommations par GTC/GTB
	CHU	Diagnostic des consommations énergétiques
	EDF	Mise en œuvre d'une politique interne de développement durable
	IKEA Dijon	Partager l'expérience sur la performance énergétique du magasin pilote de Dijon
	Agro Sup Dijon	Réduction des pertes thermiques sur le parc immobilier
	Tetra Pack	Diminuer la consommation électrique
	SITA	Préconisation et suivi des performances pour l'exploitation du centre de tri (maîtrise énergétique, performance de la valorisation matière)
	Solvay Benvic Europe	Poursuivre la politique de diminution des consommations énergétiques

Documents de référence à joindre et livrables :

Référentiel zones d'activités
Volet NRJ du dossier FISAC
Bilan

Indicateurs :

Nombre de diagnostics réalisés et étiquettes énergie des commerces
Nombre de commerces ayant réalisés des actions suite au diagnostic
Nombre de zones d'activité intégrant le référentiel (future zone PAED)

Gains CO₂

Gains Energie

FAVORISER LA CONSTRUCTION DE BATIMENTS BBC PUIS PASSIFS A PARTIR DE 2013

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :
Habitat

Pilote :
Myriam GUERMONPREZ
Tel : 03.80.50.36.85
Mail : mguermonprez@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
- Pôle urbanisme
- EPLAAD

Partenaire(s) financier(s) :
- EDF

Partenaire(s) technique(s) :
- CERQUAL jusqu'au 31/12/12

Coût financier :
Intégré au budget Habitat
(subvention pour le développement de l'offre d'habitat à loyer modéré)

Taux de subvention :
Voir règlement d'intervention du Grand Dijon

Dernière mise à jour le :
20/07/2012







Etat initial et objectifs :




En s'appuyant sur son règlement d'éco-conditionnalité adopté en 2010, le Grand Dijon a mis en place des aides financières incitatives pour généraliser le BBC à tous les programmes neufs des bailleurs sociaux. En 2010, 80% de la programmation en neuf des bailleurs était BBC, 100% en 2011.

Il en est de même pour les promoteurs privés grâce à la mise en place d'une concertation entre les acteurs au moment de la réalisation du PLH, de la mixité obligatoire imposée dans le PLU sur une grande partie des programmes et par anticipation réglementaire.

L'objectif, au vu du caractère réglementaire du BBC à compter du 01/01/2013, est de tendre vers la construction de bâtiments passifs (norme BEPAS RT2012).

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.2.4.1	Convention CERQUAL, Grand Dijon, SPLAAD 2010-2012	1 ^{er} Sem. 2010	3 ans	En cours
1.2.4.2	Mise en œuvre du règlement d'éco-conditionnalité pour généraliser le niveau BBC dans les projets d'habitat à loyer modéré	1 ^{er} Sem. 2010	-	En cours
<i>Actions mises en œuvre par les signataires du PCET</i>				
	Commune d'Ahuy	Construction BBC d'un bâtiment de stockage de sel et de garages municipaux		
	Commune d'Ahuy	Construction BBC d'une salle d'activités multifonctionnelles		
	Commune de Bretenières	Réhabilitation BBC d'une ancienne longère en deux appartements et une médiathèque		
	OPAC de Dijon	Construction de 200 logements BBC/an		
	Villéo	Construction de logements BBC		
	EDF	Accompagner, dans les éco-quartiers, la construction de logements BBC performants		

	ICADE	Atteindre le niveau BBC tertiaire sur une structure mixte sanitaire et médico-sociale
	Edifipierre BFC	Améliorer la performance thermique des constructions neuves
	FFB	Sensibiliser les entreprises de bâtiment à l'étanchéité à l'air

Documents de référence à joindre et livrables :

Règlement d'éco conditionnalité des subventions Grand-Dijon
 Convention CERQUAL 2010-2012 (Grand-Dijon, EPLAAD)
 RT 2012 imposée dans l'éco-PLU pour les secteurs de recomposition urbaine depuis Juin 2010

Indicateurs :

Nombre de projets certifiés BBC Effinergie par CERQUAL
 Nombre de constructions HLM BBC / Passif
 Nombre de projets labellisés « Habitat et Environnement » CERQUAL

Gains CO₂

Gains Energie

ACCOMPAGNER LA REHABILITATION THERMIQUE DU PATRIMOINE PROTEGE

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en

 Service référent :
Urbanisme

 Pilote :
Véronique VACHER
Tel. : 03.80.50.35.82
Mail : vvacher@grand-dijon.fr

 Service(s) partenaire(s) :
Aucun

Partenaire(s) financier(s) :

Partenaire(s) technique(s) :

- ABF
- DREAL
- ADEME
- Région Bourgogne

Coût financier :

Taux de subvention :

 Commission concernée :
Qualité environnementale du bâti
et énergies

 Dernière mise à jour le :
26/07/2012

Etat initial et objectifs :

Pour une ville comme Dijon, le secteur protégé et le patrimoine classé sont importants. Ce constat ne doit cependant pas être un frein pour la rénovation et le développement des énergies renouvelables. L'objectif est de conduire des opérations pilotes dans le centre ancien en collaboration avec les Architectes des Bâtiments de France et les partenaires.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.2.4.1	Conduire une opération pilote de rénovation BBC	2014	2 ans	Validé

Documents de référence à joindre et livrables :

Indicateurs :

Gains CO₂

Gains Energie

FAVORISER LA NATURE EN VILLE POUR S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :

Urbanisme

Pilote :

Laurent DESSAY

Tel : 03.80.50.36.00

Mail : ldessay@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Jardins des Sciences
- Ecologie urbaine
- Habitat
- Alterre Bourgogne

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

- Les communes

Coût financier :

Aucun

Taux de subvention :

Aucun

Commissions concernées :

Aménagement du territoire et mobilité

Illicomunes

Dernière mise à jour le :

24/07/2012





Etat initial et objectif :

Le Grenelle impose la réalisation et l'intégration aux documents d'urbanisme de trames verte et bleue. Les trames doivent prendre en compte le Schéma de Cohérence Ecologique Régional. L'objectif est donc de réaliser en mobilisant les compétences : biodiversité, urbanisme, foncière, mobilité environnement.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.3.1.1	Elaboration de la trame verte et bleue de l'agglomération dijonnaise	2011	2 ans	En cours
1.3.1.3.	Intégration du volet adaptation au changement climatique : « L'impact du changement climatique sur les espaces naturels/verts du Grand Dijon »	1 ^{er} sem 2012	1 an	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Commune de Talant	Créer une zone de protection écologique à l'entrée nord-ouest de l'agglomération (sur les communes de Talant et Plombières-les-Dijon)
	Commune de Talant	Mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts
	Commune de Talant	Réaliser la trame verte et bleue
	ICF Habitat Novedis	Mise en place d'une gestion raisonnée des espaces verts à la résidence Dijon-Pierrandin

Documents de référence à joindre et livrables :

PLU - Cartographie des trames verte et bleue

Etude engagée pour la constitution de la trame verte (repérage systématique de toutes les « masses vertes » du territoire dijonnais, s'accompagnant d'une réglementation appropriée –parc, secteur d'intérêt paysager, espace boisé classé, arbres isolés remarquables, alignement d'arbres-)

Indicateurs :

Surface des trames (km²) – % d'évolution / an

Linéaires d'itinéraires doux dont la trame verte est le support + évolution/an

Indicateurs spécifiques sur la biodiversité

Gains CO₂

Gains Energie

INTEGRER LES ENJEUX ENERGIE CLIMAT DANS LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :
Urbanisme

Pilote :
Véronique VACHER
Tel : 03.80.50.35.82
Mail : vvacher@grand-dijon.fr

Partenaire(s) technique(s) :
ADEME
Architecte des bâtiments de France
Région Bourgogne

Coût financier :
Aucun

Taux de subvention :
Aucun

Commission concernée :
Qualité environnementale du bâti
et énergies
Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :
20/07/2012

Etat initial et objectif :

La loi Grenelle incite à l'intégration d'un volet énergie climat dans les PLU d'ici à 2013. La Ville de Dijon et le Grand Dijon ont d'hors et déjà intégrés à différents niveaux les enjeux énergétiques et climatiques :



- Ville des courtes distances (PLU) avec le développement de la mixité urbaine et fonctionnelle dans les quartiers
- Densification le long du tramway (PLU)
- Incitation à la construction de bâtiments BBC par anticipation à la loi (PLH)
- Augmentation des parts modales des transports en commun et des déplacements doux (PDU)

Le code de l'urbanisme prévoit par ailleurs d'intégrer au PLU et par extension au PLH et au PDU un volet énergie climat cohérent avec le PCET : diagnostic, règlement, zonage, approche environnementale, architecturale et paysagère.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
1.3.2.1	Prise en compte des enjeux « Energie Climat » dans les documents de planification et de programmation	2011		En cours
1.3.2.2.	Intégration du volet adaptation au changement climatique : « la prise en compte des îlots de chaleur urbain dans les opérations d'aménagement »	2ème sem 2012	1 an	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	SCOT du Dijonnais	Intégrer les enjeux Energie Climat dans le SCOT
	Commune de Talant	Intégrer les enjeux Energie dans le PLU

Documents de référence à joindre et livrables :

PLU (et PADD) – PDU – PLH – Cahier de préconisations ou annexes
Délibération de prescription de révision générale et délibération d'approbation de révision des PLU

Indicateurs :

Consommation foncière et naturelle – superficie de la trame verte et bleue – modes doux (linéaire créé)

Gains CO₂

Gains Energie

METTRE EN OEUVRE DES ECOQUARTIERS, projets pilotes de l'urbanisme durable

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en GES

Service référent :

Urbanisme

Pilote :

Laurent Dessay

Tel. : 03.80.50.36,00

Mail : ldessay@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Habitat

Déplacements-mobilité

Environnement

Partenaire(s) financier(s) :

ADEME

Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :

SPLAAD, SEMAAD, ADEME, Région Bourgogne

Coût financier :

Prestations assurées dans le cadre des missions « ordinaires » du service + appui extérieur ponctuel de bureaux d'études

Taux de subvention :

Commissions concernées :

Urbanisme et écologie urbaine

Objectifs :

La ville de Dijon et plusieurs communes de l'agglomération ont engagé la mise en œuvre d'écoquartiers conçus comme des projets pilotes pour favoriser la concrétisation opérationnelle des objectifs d'aménagement urbain durable.

Sur chacun des thèmes de l'écologie urbaine (énergie, déplacements, densité, éco-construction, eau, biodiversité, bruit, climat,...) il s'agit de minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, tout en assurant leur compatibilité avec les objectifs économiques et sociaux, en vue notamment de permettre la reproductibilité des actions aussi bien dans les opérations futures que dans les quartiers existants, en vue de leur diffusion à terme sur l'ensemble de l'agglomération.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
1.3.3.1	Accompagnement des communes dans la programmation, le paramétrage, les études préalables, le montage opérationnel et le suivi des écoquartiers	2010	En continu	En cours
1.3.3.2	Observatoire des écoquartiers, en vue de leur évaluation et du transfert de technologie vers les autres quartiers (dont construire et améliorer les outils)	2010	En continu	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

Supports pédagogiques de formation interne sur les écoquartiers
Projet d'observatoire des écoquartiers du Grand Dijon

Indicateurs :

Nombre de quartiers, superficie,...

Indicateurs « de premier rang » à l'échelle de chaque quartier :
consommation d'énergie, empreinte écologique, biodiversité, microclimat et adaptation, collecte des déchets : à préciser.

Gains Energie

Dernière mise à jour le :

06/07/2012

ADOPTER ET METTRE EN ŒUVRE UN SCHEMA DIRECTEUR DES ENERGIES

Axe 2 : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Service référent :

Energie

Pilote :

Emmanuelle JACQUIER
Tel : 03.80.76.40.85
Mail : ejacquier@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Aucun

Partenaire(s) financier(s) :

ADEME
Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :

- AMORCE
- ADEME
- BE spécialisé
- Région Bourgogne

Coût financier :
Taux de subvention :
Commission concernée

Qualité environnementale du bâti
et énergies

Dernière mise à jour le :

17/07/2010

Etat initial et objectifs :

En signant la Convention des Maires, la ville de Dijon marque son engagement à réduire de 20 % les émissions de GES d'ici 2020 en mobilisant 20 % d'énergie renouvelable et 20 % d'économie d'énergie. La Loi Grenelle 2, le décret d'application du PCET de juillet 2011, le Plan Climat national et la loi POPE de 2005 fixent aux collectivités territoriales des objectifs de réduction des émissions de - 20 % en 2020 et -75 % en 2050.

Le Grand Dijon doit donc se doter d'un schéma directeur des énergies, afin de planifier l'atteinte de ces objectifs : études de potentiels d'efficacité énergie par substitution d'énergies et investissements, projets énergies renouvelables, développement et raccordement au réseau de chaleur et valorisation énergétique.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
2.1.1.1	Evaluation des potentiels énergétiques territoriaux (économie, efficacité, EnR...)	2 ^{ème} Sem. 2011	3 ans	En cours
2.1.1.2	Réalisation d'une programmation énergétique	2 ^{ème} Sem. 2012	2 ans	Programme
2.1.1.3	Réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur	1 ^{er} Sem. 2011	5 ans	En cours

Action mise en œuvre par les signataires du PCET

	SOMAX-Energy	Réalisation d'un atlas du petit éolien sur le Grand Dijon
--	--------------	-----------------------------------------------------------

Documents de référence à joindre et livrables :

- Schéma directeur des énergies
- Etudes de potentiels d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables
- Programmation énergétique

Indicateurs :

Potentiels d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables (projets au kWh) - Potentiels identifiés de gains de CO₂ par substitution d'énergies fossiles - Production d'énergies renouvelables pour la chaleur et le froid du territoire – Puissances installées par énergies renouvelables – Rendement de l'usine d'incinération d'ordures ménagères

DEVELOPPER DES RESEAUX DE CHALEUR FAIBLEMENT CARBONES

Axe 2 : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Service référent :

Energie

Pilote :

Philippe ROUMILHAC

Tel : 03.80.76.40.78

Mail : proumilhac@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Partenaire(s) financier(s) :

- Europe
- ADEME
- Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :

- AMORCE
- Dalkia
- ADEME
- Région Bourgogne

Coût financier :

2.2.1.1 : 36 Md€

2.2.1.3 :

2.2.1.5 : 15 à 30 k€/raccordement

Taux de subvention :

2.2.1.1 : 26,7 %

2.2.1.3 :

Commission concernée

Qualité environnementale du bâti
et énergies

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le réseau de chaleur est un axe structurant de la politique énergie climat et une pierre angulaire du schéma directeur des énergies du Grand Dijon. Il permet à la fois des gains en terme d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Avec un objectif de 70 % d'énergies renouvelables dans les réseaux de chaleur nous pourrions réduire de 60 000 t_{eq}CO₂ les émissions du territoire soit atteindre les -21 % des objectifs de réduction d'émissions sur le chauffage urbain (-22 000 t_{eq}CO₂) et permettre d'économiser 38 000 t_{eq}CO₂ dans le résidentiel-tertiaire.

En s'engageant dans le raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur, la Ville de Dijon pourrait réduire de 2600 t_{eq}CO₂ soit de 26 % de l'objectif de réduction des GES du volet Patrimoine de la collectivité.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
2.2.1.1	Création d'un réseau de chaleur sous le Tramway à fort mix renouvelable	2011	3 ans	En cours
2.2.1.2	Valorisation de la chaleur fatale de l'incinérateur	2013	1 an	En cours
2.2.1.3	Chaufferie biomasse à la Fontaine d'Ouche à Dijon et à Chenôve	2017	1 an	Prévu
2.2.1.5	Raccordement des gros consommateurs	2013	3 ans	Validé
2.2.1.6	Sensibiliser les clients potentiels des réseaux de chaleur	2012	4 ans	Validé

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET



SOCCRAM

Suppression de l'énergie fossile (charbon)

Documents de référence à joindre et livrables :

Schéma du réseau de chaleur

Indicateurs :

% d'énergies renouvelables et source des énergies renouvelables des réseaux de chaleur – Nombre de clients raccordés - kWh EnR produits – Puissance souscrite – Rendement UIOM

Gains CO₂

Réseau de chaleur sous tramway : 37 000 teCO₂

Gains Energie

DEVELOPPER LES PROJETS D'ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE PATRIMOINE

Axe 2 : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Service référent :
Energie

Pilote :
Emmanuelle JACQUIER
Tel : 03.80.76.40.78
Mail : ejacquier@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
- ABA (Dijon)
- TCSP (Grand Dijon)

Partenaire(s) financier(s) :
- Europe
- ADEME
- Région Bourgogne

Partenaire(s) technique(s) :
- AMORCE
- Dalkia
- Service Eau et Assainissement
- ADEME
- Région Bourgogne

Coût financier :
2.2.2.2
2.2.2.3
2.2.2.4 : 950 000€

Taux de subvention :
2.2.2.4 : 424 000 €

Commission concernée
Qualité environnementale du bâti
et énergies

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Description :

Cette action vise, d'une part à diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergies fossiles du patrimoine de la ville de Dijon et du Grand Dijon et d'autre part à augmenter la part de production d'énergies renouvelables.





4,75% de l'énergie consommée provient d'énergies renouvelables (part EDF non prise en compte). L'objectif du Grand Dijon est d'atteindre 20% d'énergie renouvelable.

L'objectif fixé par la ville de Dijon est d'atteindre une réduction de 8000 t_{éq}CO₂ soit de 50% des émissions générées par le patrimoine. L'objectif fixé par le Grand Dijon est de réduire de 113 t_{éq}CO₂ soit de 10 % les émissions générées par le patrimoine.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
2.2.2.2	Panneaux photovoltaïques sur le dépôt du Tram	2 ^{ème} Sem. 2011	3 mois	Réalisé
2.2.2.3	Degré bleu dépôt du Tramway	2 ^{ème} Sem. 2011	2 ans	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Wind for future	Développer le petit éolien (projets individuels et collectifs)		
	Sanofi	Valoriser l'énergie dissipée lors de la production d'air comprimé		
	Chambre d'agriculture de la Côte d'or	Mise en place de l'outil CLIM'AGRI		
	OPAC de Dijon	Passage au bois de la chaufferie des Grésilles		

Documents de référence à joindre et livrables :

Fiches actions de chaque sous actions – PPI patrimoine – Suivi du bilan énergétique et GES du patrimoine – taux de couverture des besoins électriques

Indicateurs :

Puissances EnR installées - Production énergétique par type d'EnR - Taux de couverture par EnR des besoins en chaleur – Nombre d'installations EnR

Gains CO₂

Degré bleu piscine : - 200 TeqCO₂

Gains Energie

INTEGRER LES ENJEUX ENERGIE-CLIMAT DANS LE NOUVEAU PDU

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Transport

Pilote :

Benjamin Chalumeau

Tel : 03.80.50.35.93

Mail : bchalumeau@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Voirie Publique et Déplacement

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

Partenaires du PDU : CG, SCOT, CRB, DREAL, DDT

Coût financier :

Accompagnement par un bureau d'étude pour la réalisation du PDU : 150 000 €

Taux de subvention :

Aucun

Commission concernée

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Les déplacements de personnes sont responsables de 488 000 t_{eq}CO₂ soit 29 % des émissions de GES du territoire.

La stratégie 2011-2020 du Grand Dijon fixe un objectif de réduction de 48 800 T_{eq}CO₂ soit 10 % des émissions de GES.

Le Grenelle demande une évaluation environnementale du PDU dans laquelle il est possible d'intégrer l'énergie et le climat. Les objectifs du PCET doivent être déclinés de façon cohérente avec ceux du PDU, notamment dans la perspective d'un PLU intercommunal intégrant les PLU – PDU – PLH compatibles avec le PCET. Les politiques sectorielles (vélo, piéton, intermodalité) doivent également intégrer un volet énergie climat et une évaluation.

Actions à mises en œuvre :

N°	Etapes d'avancement	Début	Durée	Avancement
3.1.1.1	Evaluation environnementale du PDU (avec critère énergie et GES)	2 ^{ème} Sem. 2010	2 ans	En cours
3.1.1.2	Réalisation du PDU	2 ^{ème} Sem. 2010	2 ans	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

- PDU du Grand Dijon et son programme d'actions
- Rapport d'évaluation environnementale

Indicateurs :

- Objectif de réduire de 10 % le nombre de kilomètres parcourus par la voiture au sein de l'agglomération
- Objectif de répartition modale

Gains CO₂

Gains Energie

CREER UN OBSERVATOIRE DE LA MOBILITE DURABLE

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Observatoire Prospective

Pilote :

Anne VOLATIER

Tel : 03.80.50.35.36

Mail : avolatier@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

DREAL

Région Bourgogne

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

Aucun

Coût financier :

3.1.2.1 : 200 000 €

Taux de subvention :

Aucune

Commission concernée

Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :

16/04/2012

Etat initial et objectifs :

L'observatoire de la mobilité durable permettra de suivre, au travers des statistiques déplacements l'évolution des différentes parts modales, la mise en œuvre des actions du PDU et des schémas piétonniers & cyclables et l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020.

Actions à mettre en œuvre :

N°	Etapes d'avancement	Début	Durée	Avancement
3.1.2.1	Enquêtes ménage déplacement 2011	1 ^{er} Sem. 2011	1 an	Terminé
3.1.2.2	Création d'un observatoire de la mobilité durable	2 ^{ème} Sem 2013	1 an	En projet
3.1.2.3	Enquêtes ménage déplacement 2015	2015	1 an	Validé

Documents de référence à joindre et livrables :

- Enquête ménage déplacement 2011 et 2015
- Tableau de bord de l'observatoire

Indicateurs :

- Parts modales
- Nb de Km/mode, t.km/marchandises
- nombre de déplacement voiture / nombre de déplacements total
- Taux de motorisation des ménages
- Taux d'utilisation des transports en commun dont le TRAM

Evolution du poste « Déplacement »
du Bilan carbone sur 3 ans

Equivalent en tonne
équivalent pétrole

AMELIORER LA SYNERGIE ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS DU TRANSPORT DE MARCHANDISES ET DE LA MOBILITE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMERATION ET SUR SON BASSIN DE VIE

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :
Mobilité Urbaine

Pilote :
Jacques Vaussanvin
Tel : 03.80.50.37.27
Mail : jvaussanvin@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
Aucun

Partenaire(s) financier(s) :
Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

- Communes
- DREAL
- CG
- CR
- Ademe
- CCI
- CM
- Préfecture
- Associations de commerçants
- Organisation professionnels de fret

Coût financier :
3.1.3.2 : 200- 300 €/ panneau de signalisation

3.1.3.3 :
Etude de faisabilité 60-80 k€,
Service portage de livraison:30-35 k€
Communication : 15 k€

3.1.3.4 : étude de faisabilité:20-40 k€

Taux de subvention :
Aucun

Commission concernée
Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :
16/07/2012

Etat initial et objectifs :

La part de transport de marchandises est importante sur le territoire du fait des activités de fret, de logistique et de transit. Le bilan 2010 des émissions de GES du fret fait état de 936 000 T_{eq}CO₂.

L'enjeu dépasse les seules compétences transport et développement économique du Grand Dijon. Il est donc nécessaire de travailler avec tous les acteurs concernés pour organiser et améliorer les activités de fret, de logistique et de transit.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
3.1.3.1	Création instance transport de marchandises (Action n°33 du PDU)	2012	4 ans	Programmé
3.1.3.2	Définition et contrôle de la réglementation marchandises (Action n°6 du PDU)	2013	1 an	Programmé
3.1.3.3	Organisation offre logistique adaptée aux centres-villes (Action n°8 du PDU)	2014		Programmé
3.1.3.4	Rationalisation transport marchandises sur dernier km (Action 15 du PDU)	2014		Programmé

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Eiffage	Réduire les GES lors des transports par camions
	SITA	Réduire les GES Transport
	Colas Est BTP	Equiper les poids lourds en système de géolocalisation et d'un débitmètre
	Caisse d'épargne BFC	Réduire les déplacements dus aux frets dans les agences
	Fédération régionale des travaux publics	Réduire les émissions de CO2 sur les transports liés aux chantiers des travaux publics

Documents de référence à joindre et livrables :

Rapport d'activité de l'instance de transport de marchandises

Indicateurs :

**Evolution du poste « Déplacement »
du Bilan Carbone sur 3 ans**

**Equivalent en tonne
équivalent pétrole**

FAVORISER LE PARTAGE DE VOIRIE

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Service Mobilité Urbaine

Pilote :

Jacques Vaussanvin

Tél Dir : 03.80.50.36.86

Tél : 03.80.50.37.27

Mail : jvaussanvin@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Voirie Publique et Déplacement
- Transport
- Missions Tram

Partenaire(s) financier(s) :

Gestionnaires voiries (Villes – CG)

Partenaire(s) technique(s) :

- Communes
- CG

Coût financier :

3.2.1.1 :

3.2.1.2 : 2 M€

3.2.1.5 : étude : 100k€

3.2.1.6 : Conception 20 000 €, (impression par les communes)

3.2.1.7 : étude : 50 k€

Taux de subvention : Aucun

Commission concernée

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Les déplacements de personnes sont responsables de 488 000 t_{eq}CO₂ soit 29 % des émissions de GES du territoire. Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 10% ces émissions.

La part modale (en nombre de déplacements) des piétons est de 28 % et celle du vélo de 3 %. Le développement des mobilités douces dépend de plusieurs facteurs : le développement et l'attractivité du réseau ainsi que des équipements, les comportements des usagers de la voirie. Le PCET, le PDU et les autres outils de politiques d'aménagement doivent améliorer significativement ces enjeux.

La construction des deux lignes de tramway permet, outre le développement d'un nouveau mode de transport en commun, le réaménagement de l'espace public avec le développement de nouvelles pistes cyclables et de nouveaux espaces piétonniers.

Actions mises en œuvre :

n°	Etapes d'avancement	Début	Durée	Avancement
3.2.1.2	19 km d'itinéraires cyclables	2011	2 ans	En cours
3.2.1.3	Fluidifier et prioriser les voies de transport en commun	2012	indéfinie	Programmé
3.1.2.4	Etablir un guide des voies apaisées (Action n°1 du PDU)	2013	2 ans	Programmé
3.1.2.5	Communiquer et sensibiliser lors de la mise en place des zones de trafic apaisé (Action n°2 du PDU)	2012	Indéfinie	En cours
3.1.2.6	Accessibilité de la voirie (Action n°5 du PDU)	2012	indéfinie	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

Guide des voies apaisées - Enquête ménages déplacements - Evaluation du PDU

Indicateurs :

- Indicateur de cyclabilité (indicateur Certu)
- km de voies TCSP
- linéaire de voies traités en zone 30 ou zones de rencontre

Gains CO₂

Gains Energie

DEVELOPPER L'INTERMODALITE

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Service Transport

Pilote :

Catherine LAMY

Tél : 03.80.50.35.85

Mail : clamy@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Observatoire du tram
- Voirie publique et Déplacement

Partenaire(s) financier(s) :

- Conseil Régional
- Conseil Général
- Communes

Partenaire(s) technique(s) :

- Divia
- Transco
- SNCF

Coût financier :

3.2.2.1 : 266k€

3.2.2.2 : 50-100k€

3.2.2.3 : 4000€/place en surface

3.2.2.4 : 1 place vélo 1000 €. 5

stations : 325k€. 3 véloparcs : 60k€
(40 places)

3.2.2.6 : 50k€

Taux de subvention :

Aucun

Commission concernée

Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :

05/07/2012

Etat initial et objectifs :

L'intermodalité est l'axe qui contribue significativement à l'enjeu d'améliorer la qualité des parcours sur un territoire aggloméré.

Les déplacements de personnes sont responsables de 488 000 t_{éq}CO₂ soit 29 % des émissions de GES du territoire. Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 10% ces émissions de GES.

Grâce au report modal, l'objectif est de ramener à 40% la part modale de la voiture et d'atteindre 20% pour la part modale des Transports en commun à l'horizon 2020.

Actions mises en œuvre :

n°	Etapes d'avancement	Début	Durée	Avancem ent
3.2.2.1	Mise en place de la plateforme intermodale de la gare	2 nd Sem. 2007	5 ans	annuel
3.2.2.2	Complémentarité et interconnexion des réseaux Transco, TER et Divia (Action 12 du PDU)	2 nd Sem. 2012	Annuel	En cours
3.2.2.3	Parcs de stationnement automobiles de rabattement sur les réseaux TER et Divia (Action n°19 du DPU)	2 nd Sem. 2012	2 ans	En cours
3.2.2.4	Parc de stationnement vélo de rabattement sur les réseaux TER et Divia (Action n° 20 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2013	2 ans	En cours
3.2.2.5	Harmonisation tarifaire des transports publics (Action 27 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2013	Annuel	En cours
3.2.2.6	Lisibilité et qualité des interfaces de correspondance (Action n°28 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2013	Annuel	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

Présentation de l'offre des différents AOT (CR – CG – GD – Ville) - PDU -
Présentation de la plate forme intermodale

Indicateurs :

Parts modales – Nombre de places de parking relais – Fréquentation des parking relais - Evolution de la part des personnes prenant plus de 2 transports en commun/trajet

Gains CO₂

Gains Energie

OPTIMISER LES CONDITIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT POUR REDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :
Services techniques

Pilote :
Francis DUJARDIN
Tél : 03.80.74.50.66
Mail : fdujardin@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
Eclairage public et stationnement
Circulation
PDU

Partenaire(s) financier(s) :

Partenaire(s) technique(s) :
Communes

Coût financier :
Etudes APMS: 60k€
Travaux : 1,3M€

Taux de subvention :
Aucun

Commission concernée
Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :

L'offre de stationnement est un levier important en faveur du report modal de la voiture particulière vers les transports en commun moins émetteurs de GES. La fluidification du trafic permet, en diminuant les phases d'arrêt et de redémarrage des véhicules, de diminuer les émissions GES qui y sont liées.

Les déplacements des personnes sont responsables de 29 % des émissions sur le territoire. 53 % des déplacements en 2009 se font en voiture et 13 % se font en transport en commun. Cette action permettait à la fois de réduire les émissions des déplacements en voiture et de contribuer à l'atteinte des objectifs de passer à 40% la part modale de la voiture et à 20 % celle du transport en commun.

Actions mises en œuvre :

n°	Etapas d'avancement	Début	Durée	Avancement
3.2.3.2	Etendre la politique de régulation du stationnement public (Action n°18 du PDU)			En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

Règlement de stationnement – PDU

Indicateurs :

Temps moyens de circulation pour les trajets domicile travail (Enquête Ménages - Bilan de l'offre de stationnement public par typologie (voirie / ouvrage, gratuit / bleu / payant et taux d'occupation et de respect

Gains CO₂

Gains Energie

INCITER LES HABITANTS A UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Transports

Pilote :

Noémie Ghersallah

Tél : 03.80.50.35.35

Mail : nghersallah@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Commerce

Culture

Sport

Partenaire(s) financier(s) :

Divia

Union Européenne, Etat, CR, CG

Partenaire(s) technique(s) :

Divia

Transco

SNCF

Commerçants

Coût financier :

3.3.1.1 : 399 M€

3.3.1.2 : 40 k€ (Com)

3.3.1.3 : coût constant DSP transport

3.3.1.4 : Amgt arrêt : 10k€

3.3.1.7 : Etude vitesses Lianes : 50K€

/Lianes - Amgt voies bus : 3-5 M€

(ensemble du réseau) - Priorité aux

feux : 2 M€ (ensemble du réseau)

3.3.1.8 : Etudes : 250 k€/ligne TCSP

Billettique : 6,3 M€

Mesure qualité par Dijon : 6,3 M€

3.3.1.9 : 50 à 55 M€

3.3.1.11 : 4000 € / place auto et 1000 €

/ place vélos

Taux de subvention :

3.3.1.1 : 28 %

Commission concernée

Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :

05/07/2012

Etat initial et objectifs :

L'attractivité des transports en commun dépend de nombreux facteurs : financier, accessibilité, qualité de la desserte et de cadencement, sécurité, confort... Les déplacements de personnes sont responsables de 29 % des émissions de GES du territoire du Grand Dijon. Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 10 % de ces émissions de GES soit de 48 800 T_{éq}CO₂.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
3.3.1.1	Mise en service de 2 lignes de tramway (Action 0 du PDU)	2 ^{ème} Sem. 2010	2 ans	En cours
3.3.1.2	Opération "J'ai le ticket avec mon commerçant"	1 ^{er} Sem. 2010	2 ans	En cours
3.3.1.3	Nouvelles formes d'offre en transport collectif (desserte flexible)	2010 et 2012		En cours
3.3.1.4	Mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité des transports urbains (Action n°21 du PDU)	2012		En cours
3.3.1.5	Améliorer la mobilité des seniors			
3.3.1.6	Instaurer une tarification solidaire (Action n°16 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2012	6 mois	En cours
3.3.1.7	Amélioration de la vitesse commerciale du réseau bus Divia (Action n° 10 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En cours
3.3.1.8	Améliorer la qualité du réseau de transports urbains (Action n°11 du PDU)	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En cours
3.3.1.9	Commande de 102 bus hybrides	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	FNAUT	Apprentissage de l'éco-mobilité dans les classes du Grand Dijon
	FNAUT	Indiquer la desserte en TC sur tous les documents émis
	FNAUT	Améliorer la prise en charge des PMR par les TC

Documents de référence à joindre et livrables :

Schéma Directeur d'accessibilité – PDU – Tout document en lien avec les actions du PDU

Indicateurs :

Fréquentation du réseau (nb de voyage/hab/an, nb de voyage/km) -
Nombre moyen de voyages en transport en commun effectué chaque année
par un habitant - Evolution du nombre d'abonnements - Nombre de lignes ,
d'arrêt et de véhicules accessibles - Ratio d'abonnés par classe de revenus et
par classe d'âge - Suivi des vitesses commerciales – Part modale TC –
Linéaire de TCSP – taux de priorité TC aux carrefours par rapport aux lignes
de feu passées par les TC– Baromètre Qualité

Gains CO₂

Gains Energie

DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Service référent :

Transport

Pilote :

Noémie GHERSALLAH

Tél : 03 80 50 35 35

Mail : nghersallah@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Transport

Partenaire(s) financier(s) :

Gestionnaires de voirie

Partenaire(s) technique(s) :

Kéolis

Gestionnaires de voirie

Associations vélos, piétons

Coût financier :

3.3.2.1 : 2 tranches de 400 vélos en 2011 pour atteindre 1 600 vélos max à terme (coût moyen estimé à 264 700 € par an)

3.3.2.2 :

250 000 € / km aménagé

Taux de subvention :

Commission concernée

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Les déplacements de personnes sont responsables de 29 % des émissions de GES du territoire du Grand Dijon. Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 10 % de ces émissions de GES soit de 48 800 T_{éq}CO₂.





L'objectif est de passer de 3 % à 10 % la part modale du vélo et de 28 % à 30 % la part modale des piétons. 53 % des déplacements des habitants du Grand Dijon se font en voiture en 2009, 28 % à pied, 13 % en transport en commun et 3 % en vélo.

Le schéma directeur en faveur des cyclistes, élaboré en 2004 a permis la mise en œuvre progressive d'un maillage à l'échelle de l'agglomération du réseau de pistes cyclables. Aujourd'hui dans l'agglomération il existe plus de 140 km de linéaires et 36 000 m² de surfaces disponibles pour les usages du vélo. Ces cinq dernières années plus de 40 km d'aménagements cyclables ont été réalisés.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
3.3.2.1	Mise en place des Divia vélos	1 ^{er} Sem. 2011	2 ans	En cours
3.3.2.2	Révision du schéma cyclable d'agglomération	1 ^{er} Sem. 2013	2 ans	En projet
3.2.2.3	Plan directeur des continuités piétonnes (action n°4 du PDU)	2013	2 ans	

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	EVAD	Promouvoir le vélo
	La bécane à Jules	Promouvoir le vélo
	Chevigny Environnement	Sensibiliser à l'usage du vélo
	Bourgogne mobilité électrique	Promouvoir la mobilité électrique

Documents de référence à joindre et livrables :

Méthode du club des villes et territoire cyclables (2010)

PDU – Enquête ménage déplacement

Plan réseau cyclable - Plan directeur des continuités piétonnes

Indicateurs :

- Taux de réalisation des aménagements prévus au schéma directeur
- Indice de cyclabilité du territoire + Parts modales vélos et piétons
- Taux de fréquentation des Vélodi et Vélo Divia / Nb abonnés

Gains CO₂

Gains Energie

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME QUALITE DE GESTION ET DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS DES FLUIDES

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Energie

Pilote :

Emmanuelle JACQUIER

Tel : 03.80.76.40.85

Mail : ejacquier@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- ABA
- DSIT

Partenaire(s) financier(s) :

- Etat,
- Conseil Régional
- Union Européenne

Partenaire(s) technique(s) :

- DSIT
- Erdf
- Grdf
- Dalkia
- Société APIBAIN
- Société éditrice de progiciel

Coût financier :

4.1.1.4: 38-39 k€

4.1.1.5 : 1,7 M€ (partie thermique)

4.1.1.6 : 900 k€ dont 250 k€ en 2012 pour les Grésilles

Taux de subvention :

Aucun

Commission concernée

Qualité environnementale du bâti et énergies

Dernière mise à jour le

24/07/2012

Etat initial et objectifs :


Les bâtiments publics et équipements de la ville de Dijon contribuent pour 16 200 t_{eq}CO₂ et ceux du Grand Dijon pour 7100 t_{eq}CO₂.

La ville de Dijon et le Grand Dijon se sont fixés comme objectifs de réduire de 50 % des émissions dues aux consommations des bâtiments publics soit : 8 100 t_{eq}CO₂ pour Dijon, 3 050 t_{eq}CO₂ pour le Grand Dijon.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
4.1.1.1	Suivi écarts sur courant réactif	1 ^{er} Sem. 2004	Annuel	En cours
4.1.1.2	Suivi des dépassements des puissances souscrites pour réadaptation des contrats	1 ^{er} Sem. 2004	Annuel	En cours
4.1.1.3	Optimisation des points du réseau électrique	1 ^{er} Sem. 2011	3 ans	En cours
4.1.1.4	Mise en place d'économiseurs d'eau	1 ^{er} Sem. 2011	1 an	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Commune de Talant	Réduire la consommation énergétique des bâtiments municipaux
-------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	--------------------------------------------------------------

Documents de référence à joindre et livrables :

Procédure qualité gestion réduction des fluides

Indicateurs :

Bilan et classement des bâtiments par classe DPE - kWh/hab.an (chaleur et électricité) – kWh/m² chauffé ou refroidi – kWh / m² par consommation électrique - kWh économisés / type d'opération – €investi/kWh économisé

Gains CO₂

Carrousel : - 85TeqCO₂
 Grésilles : - 61 TeqCO₂
 Fontaine-Ouche : - 57 TeqCO₂

Gains Energie

4.1.1.5 : 33% par rapport à l'état initial

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME QUALITE DE GESTION DU PATRIMOINE

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :
Energie

Pilote :
Emmanuelle JACQUIER
Tel : 03.80.74.70.28
Mail : ejacquier@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Foncier
- ABA
- Vie associative

Partenaire(s) financier(s) :

Partenaire(s) technique(s) :

- DSIT
- EDF
- GDF
- Dalkia

Coût financier :

4.1.2.1 : Environ 20 à 25 000 €/audit

4.1.2.4 : Appareils de mesures pour sensibiliser usager et affiner diagnostics énergétiques

Taux de subvention :

Commission concernée

Qualité environnementale du bâti et énergies

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Les bâtiments publics de la ville de Dijon contribuent pour 16 200 t_{eq}CO₂ et ceux du Grand Dijon pour 7100 t_{eq}CO₂.


La ville de Dijon et le Grand Dijon se sont fixés comme objectifs de réduire de 50 % des émissions dues aux consommations des bâtiments publics soit :

- 8 100 t_{eq}CO₂ pour la ville de Dijon ;
- 3 050 t_{eq}CO₂ pour le Grand Dijon.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
4.1.2.3	Evaluation environnementale de l'impact des chantiers	1 ^{er} Sem. 2011	5 ans	En cours
4.1.2.4	Appareils de mesures pour sensibiliser les usagers et affiner les diagnostics énergétiques	2 ^{ème} Sem 2012	1 an	Validé

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	SICECO	Pré-diagnostic énergétique de patrimoine bâti communal et de l'éclairage public
-------------------------------------------------------------------------------------	--------	---------------------------------------------------------------------------------

Documents de référence à joindre et livrables :

Rapport des AEG – Synthèse de la PPI – Fiches de déclarations environnementales et sanitaires des matériaux de construction

Indicateurs :

Part de bâtiments de classe F ou G selon le DPE – Part de bâtiments de classe A ou B selon le DPE – Budget des études / hab – Nombre de bâtiment et d'équipements suivi

Gains CO₂

Gains Energie

REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DE LA FLOTTE DES VEHICULES DES COLLECTIVITES

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Services Techniques – Garage municipal

Pilote :

Laurent EINRICK
Tel : 03.80.74.51.68
Mail : leinrick@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Voie Publique et Déplacements
- TCSP

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

Aucun

Coût financier :
Taux de subvention :
Commission concernée

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

16/07/2012

Etats initial et objectifs :

Les déplacements de personnes contribuent pour 488 000 t_{eq}CO₂ soit 29 % des émissions GES du territoire.

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de réduire de 48 800 T_{eq}CO₂ soit 10 % de ces émissions de GES.






Par ailleurs, le Grand Dijon s'est aussi fixé l'objectif de réduire les déplacements domicile-travail, professionnel et des visiteurs de 2 215 t_{eq}CO₂ soit -10 %.

La Ville de Dijon s'est, quant à elle, fixée l'objectif de réduire les déplacements de ces agents de 600 t_{eq}CO₂ (-10 %).

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
4.1.4.1	Intégrer des critères énergétiques et environnementaux dans les marchés des véhicules	1 ^{er} Sem. 2009	-	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Agro Sup Dijon	Rénover le parc automobile
	Diveo	Achat de deux véhicules électriques
	SOGEDO	Achat de deux véhicules électriques
	Godard SA	Formation des chauffeurs à l'éco-conduite
	Commune de Talant	Formation des agents municipaux à l'éco-conduite

Documents de référence à joindre et livrables :

Document du marché des véhicules – Tableau de bord de suivi des consommations de la ville et du Grand Dijon – Liste de la flotte de véhicules

Indicateurs :

- Consommation annuelle d'énergie des véhicules de la collectivité (kWh/an/employé)
- Consommation moyenne (l/100km) par catégorie de véhicule de la flotte

Gains CO₂

Gains Energie

OPTIMISER LES DEPLACEMENTS LIES AUX ACTIVITES DE LA COLLECTIVITE

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :
DSIT

Pilote :
Loïc Million
Tel : 03.80.74.73.42
Mail : lmillion@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
Aucun

Partenaire(s) financier(s) :
Aucun

Partenaire(s) technique(s) :
Aucun

Coût financier :
4.1.6.1
4.1.6.2.
4.1.6.3
4.1.6.4
4.1.6.5

Taux de subvention :
Aucun

Commission concernée
Aménagement du territoire et
mobilité

Dernière mise à jour le :
24/07/2012


Etat initial et objectifs :

Le fonctionnement interne des collectivités (services, conseils...) ainsi que les services publics rendus aux usagers entraînent des déplacements. L'objectif est de réduire la part de ces déplacements en rendant les informations disponibles à distance.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance- ment
4.1.6.1	Promotion de la visioconférence	2 ^{ème} Sem. 2012	6 mois	En cours
4.1.6.4	Dématérialisation des marchés publics	1 ^{er} Sem. 2011	2 ans	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

 Ligue de l'enseignement	Dématérialiser les pratiques professionnelles
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

Documents de référence à joindre et livrables :

Indicateurs :

Nombre de réunions en visioconférence – Evaluation du km non parcouru grâce à la visioconférence – Fréquentation du site internet – Nombre de téléchargements sur le site de la ville de Dijon - Nombre de procédures de marchés dématérialisées – Evolution des commandes globales de papier

Gains CO₂

Gains Energie

DEVELOPPER LES ACHATS RESPONSABLES

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Achat

Pilote : Aurélie COIRAL

Tel : 03.80.74.51.04

Mail : acoiral@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Marché public
- DSIT
- Communication
- ABA
- Espace vert

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

Aucun

Coût financier :
Taux de subvention :
Commission concernée

Consommation durable et
éducation au DD

Dernière mise à jour le :

20/07/2012

Etats initial et objectifs :

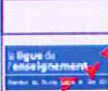

Le poste « Matériaux & Services entrants » représente 8 100 t_{eq}CO₂ soit 16 % des émissions de GES générées par les activités de la Ville de Dijon qui s'est fixée comme objectif de le réduire de 10 % d'ici 2020.

Le même au Grand Dijon représente 7 000 t_{eq}CO₂ des émissions. L'objectif de réduction de 10 % sur le poste achat soit 57 T_{eq}CO₂.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
4.1.7.1	Mise en place d'une centrale d'achats (compétence nouvelle du GD)	1 ^{er} Sem. 2011	1 an	Réalisé

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Yvette Loustaud	Diminuer de 30 % les consommables utilisés
	Ligue de l'enseignement	Réduire l'utilisation de consommables

Documents de référence à joindre et livrables :

Fiches de déclaration environnementales et sanitaire des matériaux de construction – Liste des critères environnementaux imposé dans la politique d'achat de la ville et du Grand Dijon – Délibération centrale d'achat

Indicateurs :

Nombre de marchés et d'achats passés avec critères environnementaux et/ou énergie climat –

Gains CO₂

Gains Energie

ÊTRE EXEMPLAIRE SUR LA GESTION DE L'EAU

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Eau et Assainissement

Pilote :

Elise RENAUD

Tel : 03.80.50.36.84

Mail : erenaud@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

ABA

Partenaire(s) financier(s) :

Aucun

Partenaire(s) technique(s) :

Aucun

Coût financier :

Taux de subvention :

Aucun

Commissions concernées :

Qualité environnementale du bâti et énergies

Aménagement du territoire et mobilité

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

L'action concerne l'ensemble du cycle de l'eau : production, protection des captages, adduction, distribution, traitement et valorisation des eaux usées, utilisation des eaux de pluie. L'un des objectifs principaux est d'améliorer le rendement du réseau en réduisant les fuites mais aussi de voir de quelle façon la ressource peut être moins sollicitée (eau de pluie, eau brute, eau assainie...). Cette action concerne à la fois la stratégie d'atténuation et la stratégie d'adaptation.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
4.2.1.1	Projet pilote d'affichage environnemental sur la facturation de l'eau	2011	2 ans	En cours
4.2.1.2	Mise en place d'un réseau d'eau brute	2011	2 ans	En cours
4.2.1.3	Adoption d'une tarification communautaire unique de l'eau et de l'assainissement	2011	5 ans	En cours
4.2.1.4	Suivi des consommations d'eau du territoire	2011	5 ans	En cours
4.2.1.5	Valorisation du biogaz des STEP	2011	2 ans	En cours
4.2.1.6	Amélioration performance réseaux de distribution d'eau potable	2011	5 ans	En cours

Documents de référence à joindre et livrables:

- Synthèse du projet pilote
- Schéma du réseau d'eau brute
- Délibération sur la tarification communautaire unique eau & assainissement

Indicateurs :

m³ brut/m³ vendu – kWh consommé/m³ fourni - Quantité de biogaz issu des STEP – Rendement du réseau de distribution d'eau potable – Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales – kWh/kgDBO5 éliminé – Proportion du territoire avec une gestion spécifique des eaux pluviales (réseau séparatif)

Gains CO2

m³ économisés

DEVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DE PROXIMITE ET AMELIORER LA QUALITE DE L'ALIMENTATION

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Développement économique

Pilote :

Pascal JEGOU

Tel : 03.80.50.36.90

Mail : pjegou@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Restauration scolaire
- Commerce

Partenaire(s) financier(s) :
Partenaire(s) technique(s) :

- SAFER
- Terres de liens
- Association Départementale de Tourisme Rural
- Région Bourgogne
- Plateforme « Loc 'halles »

Coût financier :

4.2.2.2 : 23 K€

Taux de subvention :

38%

Commission concernée

Consommation durable et éducation au DD

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le développement des circuits courts de proximité vise à favoriser la consommation de produits alimentaires locaux sur le Grand Dijon en minimisant le nombre d'intermédiaires entre consommateurs et producteurs. L'agriculture biologique garantit des produits exempts d'intrants nuisibles à l'environnement et à la santé des consommateurs. L'enjeu est ici de réduire la part des émissions directes et indirectes induite par la production, le transport et la distribution des produits tout en s'assurant d'une rémunération plus équitable des producteurs.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
4.2.2.2	Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs bio (Convention Grand Dijon/SAFER)	1 ^{er} Sem. 2011	1 an	Terminé
4.2.2.3	Adhérer et réaliser le programme d'action du réseau Terre en Ville	1 ^{er} Sem. 2012	Tous les ans	En cours
<i>Actions mises en œuvre par les signataires du PCET</i>				
	OPAC de Dijon	Création de jardins partagés		
Région Bourgogne	Loc 'halles			

Documents de référence à joindre et livrables :

- Délibération pour le bio dans les cantines
- Programme Terre en ville
- Convention GD / SAFER
- Support de sensibilisation au bio

Indicateurs :

% des produits en circuit court dans la restauration collective – % des produits biologiques dans la restauration collective – Nombre d'AMAP pour 1 000 habitants – Nombre d'agriculteurs bio sur les terres du Grand Dijon – Surface Agricole Utile en bio sur les terres du Grand Dijon – Nombre d'opérations de sensibilisation Grand Public et/ou nombre de personnes touchées.

Gains CO₂

Gains Energie

PREVENIR ET REDUIRE LA PRODUCTION DE DECHETS

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Tri des déchets

Pilote :

Emilie NOURRIN

Tel : 03.80.76.39.69

Mail : enourrin@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Jardin des Sciences

Latitude 21

Ambassadeurs du Tri

Environnement

Collecte

Affaires Générales

Communication

Partenaire(s) financier(s) :

- ADEME

Partenaire(s) technique(s) :

- ADEME

- CG

- CCI

- CMA

- Envie

- Emmaüs

Coût financier :

PLPD : 500 k€ / an

Taux de subvention :

50 %

Commission concernée

Consommation durable et

éducation au DD

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le poste « Biens de consommation et fin de vie des déchets » représente 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La production moyenne de déchets produits par habitant au Grand Dijon et par jour est de 1,3 kg (474,5 kg/habitant/an). En 30 ans la quantité de déchets produite a doublé.

Le Programme de Prévention Local des Déchets (PPLD) doit réduire de 7 % le tonnage d'ordure ménagère sur une période de 5 ans. Le Grand Dijon s'est fixé l'objectif de réduire de 14% les émissions de GES soit de -17 780 t_{éq}CO₂ à l'horizon 2020.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
4.2.3.1	Programme de prévention local des déchets	2 ^{ème} Sem. 2009	6 ans	En cours
4.2.3.2	Favoriser la réparation, le réemploi, la location et l'usage collectif de matériel (Action n°1 PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2012	3,5 ans	En cours
4.2.3.3	Réduction du flux de textiles (action N°2 du PLP du Grand Dijon)	2 ^{ème} Sem. 2011	4 ans	En cours
4.2.3.4	Promotion des couches lavables (action N°3 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2013	3 ans	Non commencé
4.2.3.5	Promotion d'un jardinage pauvre en déchets (action N°4 du PLP)	1 ^{er} Sem. 2014	2 ans	Non commencé
4.2.3.6	Lutte contre le gaspillage alimentaire : sensibilisation des habitants (action N°5 du PLP du Grand Dijon)	2 ^{ème} Sem. 2011	4 ans	En cours
4.2.3.7	Mobiliser des agents sur la prévention (action n°6 du PLP du Grand Dijon)	2 ^{ème} Sem. 2011	4 ans	Non commencé
4.2.3.8	Sensibilisation des citoyens à la prévention (action N°7 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2011	5 ans	En cours
4.2.3.9	Sensibilisation du jeune public (Action n°9 du jeune public)	2 ^{ème} Sem. 2012	3 ans	En cours
4.2.3.10	Actions de sensibilisation avec les grandes surfaces (action N°10 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2013	3 ans	En cours
4.2.3.11	Développer le compostage individuel (action N°11 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2001	Annuel	En cours

4.2.3.12	Développer le compostage collectif (action N°12 du PLP du Grand Dijon)	2 ^{ème} Sem. 2012	3 ans	Non Commencé
4.2.3.13	Promouvoir le Stop-pub (action N°13 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2013	3 ans	Non Commencé
4.2.3.14	Promotion la prévention auprès des gros producteurs (action N°14 du PLP du Grand Dijon)	2 ^{ème} Sem. 2012	3 ans	Non Commencé
4.2.3.15	Réduire les biodéchets des gros producteurs (Action n° 15 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2013	3 ans	Non Commencé
4.2.3.16	Mise en place d'actions avec les petits commerces (Action N°16 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2013	3 ans	Non Commencé
4.2.3.17	Optimiser la collecte des DDM et solutions alternatives (Action n° 17 du PLP du Grand Dijon)	1 ^{er} Sem. 2014	2 ans	Non Commencé

Documents de référence à joindre et livrables :

Plan local de prévention des Déchets. Fiches actions
 Tout support permettant d'apprécier la mise en œuvre de chaque action du PLP
 Rapport annuel d'évaluation

Indicateurs :

Kg OM/hab.an – kg DMA/hab.an – indicateurs par communes (kg OM/hab.an
 Nombre de composteurs distribués par le Grand Dijon – Nombre d'installations de compostage collective – Nombre de guides composteurs

Gains CO₂

Gains Energie

AMELIORER LE TRI DES DECHETS

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Service référent :

Tri des déchets

Pilote :

Philippe ROUMILHAC

Tel : 03.80.76.40.78

Mail : proumilhac@grand-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Commerce

Partenaire(s) financier(s) :

- ADEME

Partenaire(s) technique(s) :

- ADEME

- CG

- CCI

- CMA

Coût financier :

PLPD : 500 k€ / an

Taux de subvention :

50 %

Commission concernée

Consommation durable et éducation au DD

Dernière mise à jour le :

24/07/2012

Etat initial et objectifs :




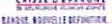
Le poste « Biens de consommation et fin de vie des déchets » représente 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. La production moyenne de déchets produits par habitant au Grand Dijon et par jour est de 1,3 kg (474,5 kg/habitant/an). En 30 ans la quantité de déchets produite a doublé.

Le Programme Local de Prévention Local des Déchets (PLPD) doit réduire de 7 % le tonnage d'ordure ménagère sur une période de 5 ans. Le Grand Dijon s'est fixé l'objectif de réduire de 14% les émissions de GES soit de -17 780 t_eCO₂ à l'horizon 2020.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
4.2.4.1	Etude d'évaluation du potentiel de traitement des biodéchets	2011		En cours
4.2.4.2	Test de tri sur le marché central	2011	3 ans	En cours
4.2.4.3	Développement des filières de tri	2011	5 ans	En cours
4.2.4.4	Communication sur le tri et le recyclage			En cours
4.2.4.5	Adoption, suivi et mise en œuvre du PLPD			En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Ligue de l'enseignement	Mieux valoriser les déchets recyclables et valorisables
	OPAC de Dijon	Action « Je trie, j'agis » à la résidence Réaumur
	Adelphe SA	Recyclage des déchets d'emballage
	Caisse d'épargne BFC	Développer le tri des déchets (papier surtout)

Documents de référence à joindre et livrables :

Plan Local de Prévention des Déchets - Fiches action du PLPD - Synthèse de l'étude du potentiel de traitement des biodéchets – Stratégie de filière du tri

Indicateurs :

Kg de déchet trié par filière (verre, plastique, papier carton, alu, vêtements, encombrants) – Taux de rejet de la collecte – Indicateur sur la composition des poubelles des ménages – Nombre de recyclerie/ressourcerie – Evaluation de la collecte des associations caritatives

Gains CO₂

Gains Energie

ANIMER ET VALORISER LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe 5: Faire vivre le Plan Climat

Service référent :
Ecologie Urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
- Communication

Partenaire(s) financier(s) :
- ADEME
- Région
- Etat
- Europe

Partenaire(s) technique(s) :
- ADEME
- Région

Coût financier :
5.1.1.2 : 5 k€
5.1.1.3 : 90 k€
5.1.1.4 : 45 k€
5.1.1.5 : 15 k€
5.1.1.6 : 27 k€ HT

Taux de subvention :

Commission concernée
Illlicommunes

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :





Le Plan Climat Energie Territorial est une démarche qui s'inscrit dans une perspective de long terme et qui, pour atteindre les objectifs fixés, nécessite la mobilisation de tous les acteurs du territoire : entreprises, associations, habitants, collectivités, partenaires. Il s'agit ici de faire connaître le PCET et de partager une culture commune avec les acteurs du territoire mais avant tout de les mobiliser pour co-construire des actions et développer des partenariats.

L'objectif de l'action est de structurer la gouvernance du Plan Climat et d'animer le processus de coopération de concertation et de communication.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
5.1.1.1	Mise en place de commissions thématiques	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En cours
5.1.1.2	Réalisation et mise en place d'une Charte du PCET	1 ^{er} Sem. 2011	1 an	Terminé
5.1.1.3	Pérennisation du Forum illiCo ²	1 ^{er} Sem. 2010	5 ans	En cours
5.1.1.4	Atteindre la labellisation Cit'ergie	1 ^{er} Sem. 2010	4 ans	En cours
5.1.1.5	Mise en place du dispositif Illlicommunes	2 ^{ème} Sem. 2011	2 ans	En cours
5.1.1.6	Développer le volet adaptation	1 ^{er} Sem. 2012	1,5 an	En cours
5.1.1.7	Mise en place d'un système de communication externe	2 ^{ème} Sem. 2012	2 ans	En projet

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	Commune d'Ahuy	Adhésion au dispositif « Illlicommunes »
	Commune de Bretenières	Adhésion au dispositif « Illlicommunes »
	Commune de Bresse sur Tille	Adhésion au dispositif « Illlicommunes »
	Commune de Chenôve	Adhésion au dispositif « Illlicommunes »

	Commune de Crimolois	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Daix	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Dijon	Adhésion au dispositif Illicommunes »
	Commune de Fenay	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Longvic	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Magny sur Tille	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Marsannay la Côte	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Neuilly les Dijon	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Ouges	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Plombières les Dijon	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Quétigny	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Saint Apollinaire	Adhésion au dispositif « Illicommunes »
	Commune de Talant	Adhésion au dispositif « Illicommunes »

Documents de référence à joindre et livrables :

Charte du PCET – Rapport adaptation au changement climatique –

Indicateurs :

Nombre d'actions engagées par les partenaires - Nombre de communes engagées dans le dispositif « Illicommunes »

Nombre de signataires

86

METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Service référent :
 Ecologie Urbaine

Pilote :
 Oanez CODET-HACHE
 Tel : 03.80.74.59.36
 Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
 - Energie
 - Ressources humaines

Partenaire(s) financier(s) :
 Aucun

Partenaire(s) technique(s) :
 Aucun

Coût financier :
Taux de subvention :
Dernière mise à jour le :
 24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Le Plan Climat est une politique qui vise le territoire, les politiques publiques exercées par Dijon et le Grand Dijon ainsi que le fonctionnement des 2 collectivités. La transversalité du plan d'actions et l'impératif d'évaluation des objectifs 2020-2050 implique une gouvernance politique, technique et citoyenne structurée. Il s'agit ici de la gouvernance interne.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
5.1.2.1	Création d'un Comité de pilotage commun PCET Cit'ergie	2 ^{ème} Sem. 2012	1 an	En cours
5.1.2.2	Création d'un comité de suivi du Plan Climat regroupant les DGA	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En cours
5.1.2.3	Création du service énergie mutualisé Dijon Grand Dijon	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	Réalisé
5.1.2.4	Mutualiser le service écologie urbaine de Dijon avec le GD	1 ^{er} Sem. 2012	6 mois	En cours
5.1.2.5	Mettre en place un système de référents Plan Climat	2 ^{ème} Sem. 2011	1 an	Réalisé
5.1.2.6	Mise en œuvre d'un outil de suivi du plan d'actions et des sous-actions détaillées	2 ^{ème} Sem. 2012	6 mois	En cours

Documents de référence à joindre et livrables:

Indicateurs :

Gains CO₂
Gains Energie

EVALUER LA PROGRESSION VERS LES OBJECTIFS 2020 ET 2050

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Service référent :
Ecologie Urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
- Communication

Partenaire(s) financier(s) :
- ADEME
- Région

Partenaire(s) technique(s) :
- ADEME
- Région

Coût financier :
5.2.1.1 : Bilan Carbone GD : 30 k€

Taux de subvention :
70 % sur les Bilans Carbone

Commission concernée

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Cette action vise à construire et mettre en place le dispositif de suivi des avancées du PCET et ainsi permettre de suivre l'état d'avancement des actions du Plan Climat, des gains en gaz à effet de serre et en énergie dans la perspective des objectifs du 3 x 20 en 2020 et du facteur 4 en 2050.

La loi Grenelle impose une actualisation du bilan de gaz à effet de serre tous les 3 ans, une actualisation du PCET tous les 5 ans ainsi qu'un rapport développement durable chaque année.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
5.2.1.1	Réalisation du bilan carbone	1 ^{er} Sem 2010	1 an	Réalisé
5.2.1.2	Réalisation et présentation du rapport DD et de l'état d'avancement du PCET avant le D.O.B	-	Annuel	-
5.2.1.3	Mise en place du processus de suivi annuel de Cit'ergie	2 ^{ème} Sem. 2011	3 ans	En cours
5.2.1.4	Elaborer des indicateurs de synthèse	1 ^{ème} Sem. 2012	18 mois	En cours
5.2.1.5	Mise à jour du bilan carbone	1 ^{er} Sem. 2013	6 mois	En projet
5.2.1.6	Actualisation du PCET tous les 5 ans	1 ^{er} Sem. 2017	-	En projet
5.2.1.7	Acquérir un outil de gestion intégré Cit'ergie et PCET	1 ^{er} Sem. 2012	6 mois	En cours

Documents de référence à joindre et livrables :

Bilan Carbone – Rapport DD - Programme d'actions – Stratégie Plan Climat – Délibérations du conseil municipal et du conseil communautaire – Avis de la Région et de la Préfecture – Rapport de suivi annuel Cit'ergie

Indicateurs :

Gains CO₂

Gains Energie

BUDGETER LA POLITIQUE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Service référent :
Ecologie Urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville - dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
ABA - Subventions et fonds européens – Budget - Finances Energie

Partenaire(s) financier(s) :
Aucun

Partenaire(s) technique(s) :
Aucun

Coût financier :
5.2.2.2 : 150 k€
5.2.2.3 : 8 k€

Taux de subvention :
Aucun

Commission concernée
Consommation durable et éducation au DD

Dernière mise à jour le :
24/17/2012

Etat initial et objectifs :

Cette action vise à évaluer l'investissement de Dijon et du Grand Dijon dans la politique Energie Climat. Le budget du PCET s'articule entre un « budget dédié » pour les actions qui lui sont propres et un « budget fléché » pour des actions conduites dans le cadre d'autres mais qui lui sont intégrés. Cette action vise également à identifier des sources de financements innovants ainsi que des opportunités de participations à des projets européens et internationaux.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
5.2.2.1	Elaboration d'un dispositif de collecte des CEE pour les communes volontaires	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En cours
5.2.2.2	Créer un Fonds Illicommunes	2 ^{ème} Sem. 2012	1 an	Validé
5.2.2.3	Etude des différents modes de financements	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En cours
5.2.2.6	Construire le budget du PCET	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En cours

Documents de référence à joindre et livrables:

Compte CEE – Synthèse de l'étude de gisement des CEE

Indicateurs :

€/an.hab investi dans des actions Energie Climat – CEE cumulés (montant investissement) - % du gisement de CEE mobilisés
Montant « budget PCET élargi » / éco émission GES à N et N+3
Montant « budget PCET élargi » / éco énergie à N et N+3

Gains CO₂



Gains Energie



METTRE EN OEUVRE LA POLITIQUE D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Axe 6 : Développer une culture commune participative et coopérative

Service référent :

Ecologie Urbaine

Pilote :

Oanez CODET-HACHE

Tel : 03.80.74.59.36

Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Restauration Municipale
- Jeunesse
- Tranquillité publique
- Education
- Relations internationales
- Jardin des Sciences

Partenaire(s) financier(s) :

- Europe
- ADEME
- Région
- Etat

Partenaire(s) technique(s) :

- Latitude 21
- BER
- Communes
- Equi'max
- Artisan du monde Dijon

Coût financier :
Taux de subvention :
Commission concernée

Consommation durable et éducation au DD

Dernière mise à jour le :

24/07/2012




Etat initial et objectifs :

Cette action doit permettre de sensibiliser les habitants du Grand Dijon dès le plus jeune âge aux enjeux du développement durable afin de leur donner les clés pour pouvoir agir en citoyen responsable.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
6.1.1.1	Définir et mettre en œuvre une stratégie d'éducation au développement durable	2 ^{ème} Sem. 2011	5 ans	En cours

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	OPAC de Dijon	Mise en place d'une charte de propreté
	OPAC de Dijon	Organisation d'une kermesse urbaine
	OPAC de Dijon	Ouverture d'un appartement éco-locataires
	Latitude 21	Actions de sensibilisation à l'environnement

Documents de référence à joindre et livrables :

Stratégie d'éducation au développement durable

Indicateurs :

Contenu carbone moyen du repas périscolaire – Nombre de personnes sensibilisées dans le cadre du vélo école – nombre d'enfants ayant participé à une action éducative en matière d'environnement – Nombre de personnes participants à des actions éducatives en lien avec le développement durable

Gains CO₂

Gains Energie

SENSIBILISER USAGERS ET AGENTS AUX BONS USAGES ET A LA PERFORMANCE DU PATRIMOINE

Axe 6 : Développer une culture commune participative et coopérative

Service référent :
Ecologie urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
- Vie Associative
- Formation
- DRH
- Patrimoine

Partenaire(s) financier(s) :

Partenaire(s) technique(s) :

Coût financier :
6.1.3.2 :
6.1.3.3 :
6.1.3.4 :

Taux de subvention :

Commission concernée
Consommation durable et
éducation au DD

Dernière mise à jour le :
24/07/2012




Etat initial et objectifs :

Avec l'augmentation des exigences sur la performance énergétique des bâtiments neufs, le comportement des usagers joue un rôle de plus en plus prépondérant dans la consommation d'énergie de celui-ci. Cette action vise à faire évoluer les comportements des usagers des bâtiments. Les bâtiments publics de la ville de Dijon contribuent pour 16 200 t_{éq}CO₂ et ceux du Grand Dijon pour 7100 t_{éq}CO₂.

La ville de Dijon et le Grand Dijon se sont fixés comme objectifs de réduire de 50% les émissions dues aux consommations des bâtiments publics soit :

- 8 100 t_{éq}CO₂ pour la ville de Dijon
- 3050 t_{éq}CO₂ pour le Grand Dijon.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
6.1.2.5	Mise en place de l'affichage Display	2012-2013	2 ans	En cours
<i>Actions mises en œuvre par les signataires du PCET</i>				
	SITA	Formation aux éco-gestes		
	OPAC de Dijon	Sensibilisation aux éco-gestes à domicile		
	Agro Sup Dijon	Sensibilisation et formation des étudiants et personnels aux bonnes pratiques en matière énergétique et climatique		

Documents de référence à joindre et livrables :

Modèle de facture énergétique fictive – formation éco-geste – livret éco agent – Affiches display

Indicateurs :

- Nombre d'agents formés – Nombre de guides distribués

Gains CO₂

Gains Energie

CREER UN PLAN DE COMMUNICATION PROPRE AU PLAN CLIMAT

Axe 6 : Développer une culture commune participative et coopérative

Service référent :
Ecologie urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :
Communication

Partenaire(s) financier(s) :

Partenaire(s) technique(s) :

Coût financier :

Taux de subvention :

Commission concernée
Consommation durable et
éducation au DD

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Les objectifs du plan climat ne peuvent être atteints, notamment au regard des enjeux territoriaux, qu'avec une large information des citoyens, des partenaires socioéconomiques et des décideurs locaux. Il est ainsi impératif de construire un plan de communication propre au plan climat, décliné par cibles et par typologie d'actions (information, concertation, manifestation...).

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance- ment
6.1.3.1	Définir une stratégie de communication à destination des habitants	2 ^{ème} Sem. 2012	2 ans	En projet
6.1.3.2	Actualisation du site internet	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En cours
6.1.3.4	Communiquer sur les actions existantes et les actions exemplaires du PCET	2 ^{ème} Sem. 2012	3 ans	En cours, à développer

Documents de référence à joindre et livrables :

Stratégie de communication – Onglet « Plan Climat » des sites internet de l'agglomération
Plan de communication global

Indicateurs :

Nombre d'actions de communication réalisées – Nombre de communications politiques – Nombre de manifestations / an sur NRJ et Climat

Gains CO₂



Gains Energie



MOBILISER ET COOPERER AVEC LES PARTENAIRES D'ICI ET D'AILLEURS

Axe 6 : Développer une culture commune participative et coopérative

Service référent :

Ecologie urbaine

Pilote :

Oanez CODET-HACHE

Tel : 03.80.74.59.36

Mail : ocodet-hache@ville - dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

- Subventions et fonds européens
- Relations internationales

Partenaire(s) financier(s) :**Partenaire(s) technique(s) :**

- CCI
- Service Finances

Coût financier :

Aucun

Taux de subvention :

Aucun

Commission concernée

Consommation durable et éducation au DD

Dernière mise à jour le :

24/07/2012




Etat initial et objectifs :

Les avancées politiques et opérationnelles des programmes d'actions de lutte contre le changement climatique sont dues aux coopérations et aux échanges entre les territoires et entre les collectivités. La ville de Dijon et le Grand Dijon souhaitent s'impliquer coopérer et partager leur retour d'expérience.

Actions à mettre en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avancement
6.2.1.1	Mettre en place un partenariat avec la CCI de Dijon et la Région autour de la plateforme JEB	1 ^{er} Sem. 2012	2 ans	En projet
6.2.1.2	Formaliser une liste des adhésions du GD (association/réseaux) Energie-Climat	1 ^{er} Sem. 2012	1 an	En projet

Actions mises en œuvre par les signataires du PCET

	EDF	Accompagner le Grand Dijon dans ses actions vis-à-vis des entreprises
	Agro Sup Dijon	Recenser les actions de recherche ou de transfert visant à réduire les GES ou à favoriser la production d'énergie renouvelable
	GDF Suez Bourgogne	Inciter les filiales du groupe présentes sur le Grand Dijon d'intégrer le PCET

Documents de référence à joindre et livrables :

- Liste des adhésions aux réseaux de collectivités en lien avec le développement durable, l'énergie et le climat.
- Adhésion et livrables Rêve d'Avenir
- Projets de coopération

Indicateurs :

- Nombre d'adhésions aux réseaux de collectivités
- Nombre d'interventions extérieures
- Nombre de signataires de Chartes illiCo2

SENSIBILISER, INFORMER ET CONSEILLER

Axe 6 : Développer une culture commune participative et coopérative

Service référent :
Ecologie urbaine

Pilote :
Oanez CODET-HACHE
Tel : 03.80.74.59.36
Mail : ocodet-hache@ville-dijon.fr

Service(s) partenaire(s) :

Partenaire(s) financier(s) :
- ADEME

Partenaire(s) technique(s) :
- BER
- Prioriterre

Coût financier :

Taux de subvention :

Commission concernée
Consommation durable et
éducation au DD

Dernière mise à jour le :
24/07/2012

Etat initial et objectifs :

Un certain nombre d'actions du Plan Climat visent à faire évoluer les pratiques individuelles et collectives.

La moitié des émissions de gaz à effet de serre est issue de nos activités quotidiennes. Pour favoriser le passage à l'acte il est important d'impliquer et d'expérimenter des actions avec les habitants.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé	Début	Durée	Avance ment
6.2.2.2	Promotion de l'EIE	2 ^{ème} Sem. 2011	3 ans	En cours
<i>Actions mises en œuvre par les signataires du PCET</i>				
	Commune de Talant	Distribution du livret vert à tous les habitants		
	EDF	Etre un relais d'information du PCET auprès des agents EDF travaillant à Dijon et leurs familles		
	EDF	Etre acteur de la solidarité et de la lutte contre la précarité énergétique		
	GRDF	Sensibiliser les salariés au développement durable		
	Ligue de l'enseignement	Réduire de 10% les consommations électriques		
	Association Quétigny Environnement	Visite de l'appartement pédagogique de Quétigny		
	Saint Apo Environnement	Informer et sensibiliser les habitants sur les économies d'énergie liées au logement		

Documents de référence à joindre et livrables :

Indicateurs :

Gains CO₂

Gains Energie

illio²

Plan Climat Energie du Grand Dijon

Une stratégie pour l'action 2011-2020

Donnons de l'énergie
à notre climat !



EDITO

Dijon et son agglomération possèdent une qualité de vie au quotidien appréciée et reconnue par de nombreux palmarès publiés dans la presse nationale, à l'exemple de l'attribution en novembre 2007 de la Marianne d'Or de l'environnement et du développement durable. Une qualité que nous souhaitons conserver en inscrivant notre action politique dans un projet de développement équilibré et durable. Soucieux de préserver la richesse de son patrimoine, le Grand Dijon y a consacré depuis 2002 près de 100 millions d'euros, notamment à travers la mise en place effective d'une charte de l'environnement, la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

Le rôle des collectivités locales est essentiel. C'est en effet au plus près des territoires qu'il est possible d'agir efficacement. Les collectivités locales assument localement un rôle déterminant d'animation de multiples politiques sectorielles qui peuvent contribuer de façon significative au respect des engagements nationaux de réduction des gaz à effet de serre.

Nous avons, à de multiples reprises déjà, pris des initiatives telle que la Convention des Maires qui, aujourd'hui rassemble plus de 2000 collectivités locales européennes. Ces collectivités travaillent afin de réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre de 20 %, et d'introduire parmi les énergies utilisées 20 % d'énergies renouvelables.

Tout cela doit être atteint en 2020, afin que nous puissions atteindre le facteur 4 (75 % de réduction) en 2050. Notre **Plan Climat Energie Territorial** s'inscrit dans cette perspective en conformité avec les décisions du Grenelle.

Les résultats du diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre réalisé en 2010 ont montré, toutefois, que le Grand Dijon ne pourra pas répondre seul au défi qui est fixé. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité associer l'ensemble des acteurs socio-économiques à la réalisation de notre plan climat.

L'engagement de plus de 300 d'entre vous a permis la production de près de 150 propositions d'actions et montre à quel point ce défi commun est partagé sur notre territoire. Je suis donc heureux de vous présenter la stratégie du plan climat énergie territorial Illico 2, issue des travaux engagés en 2010. Elle a été votée le 11 février 2011 par le Conseil communautaire.

Le développement durable doit être pour nous tous une priorité et nous mobiliser. Sa mise en œuvre ne peut se concevoir de manière centralisée, elle s'impose à toutes les échelles de territoire, et doit associer l'ensemble des décideurs locaux. C'est, je crois, la force du concept de « développement durable » que de réunir tous les acteurs et de donner une direction positive à l'évolution de notre société.

De nombreuses actions sont d'ores et déjà en préparation dont certaines sont issues des ateliers de concertation qui ont mis en valeur la nécessité de mettre en place un accompagnement des collectivités locales pour la rénovation de leur patrimoine, de sensibiliser les résidents aux économies d'énergie, de former les conducteurs de bus à l'éco-conduite ou encore de réaliser la collecte des déchets par des véhicules électriques.

Parce que cet enjeu de l'effet de serre est mondial, il ne trouvera de solution sans un engagement de tous. Je vous invite donc à vous engager au côté du Grand Dijon pour construire ensemble une agglomération durable et douce à vivre.

Je tiens encore une fois à vous dire ma détermination à développer le dynamisme économique de la capitale bourguignonne tout en préservant sa qualité de vie, à ce que tous ensemble nous fassions émerger ces énergies nouvelles, que nous avancions dans ce sens afin de faire de notre cité l'une des plus emblématiques du développement durable et une référence écologique en France et en Europe.

François REBSAMEN

CHAPITRE 1 : LE CONTEXTE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE 7

1. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS UN CONTEXTE D'EVOLUTION ENERGETIQUE..... 7
2. LA REPONSE POLITIQUE AUX ENJEUX DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT 9
3. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES AU CŒUR DE L'ACTION 10

CHAPITRE 2 : L'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DIJON ET DU TERRITOIRE A L'HORIZON 2020 14

1. LES ETAPES DU PROJET 14
 2. LA PLACE DE LA CONCERTATION DANS LA CO-CONSTRUCTION DU PLAN CLIMAT ENERGIE AVEC LES PARTENAIRES..... 15
 3. LA CHARTE DES PARTENAIRES DU PLAN CLIMAT 16
- L'ACTION DU GRAND DIJON DOIT SE CONCENTRER AVANT TOUT SUR L'ENSEMBLE DES OUTILS DE PLANIFICATION : PLAN DE DEPLACEMENT URBAIN, PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL, PLANS LOCAUX D'URBANISME, STRATEGIE FONCIERE, AGRICOLE..... 16
- LE GRAND DIJON A LA CAPACITE DE PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES DANS SA PLANIFICATION TERRITORIALE ET DANS SES OPERATIONS D'AMENAGEMENT. MAIS LA COLLECTIVITE NE PEUT Y ARRIVER SEULE. ELLE DOIT AGIR DE CONCERT AVEC LES AUTRES ECHELONS DE COLLECTIVITES TERRITORIALES, LES SERVICES DE L'ÉTAT, LES CHAMBRES CONSULAIRES, LES ENTREPRISES, LES ASSOCIATIONS, LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'EDUCATION... 16

CHAPITRE 3 : LE BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE DU TERRITOIRE DU GRAND DIJON 18

1. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE EMISES PAR LE TERRITOIRE..... 18
2. VULNERABILITE ECONOMIQUE DU GRAND DIJON AU PRIX DES ENERGIES FOSSILES..... 20

CHAPITRE 4 : LE BILAN CARBONE PATRIMOINE ET SERVICE DU GRAND DIJON 22

1. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE LIEES A L'ACTIVITE DE LA COLLECTIVITE 22
2. VULNERABILITE ECONOMIQUE EN FONCTION DE L'EVOLUTION DU PRIX DES MATIERES PREMIERES 23
3. VULNERABILITE ECONOMIQUE EN FONCTION DE L'INSTAURATION D'UNE TAXE CARBONE 24

CHAPITRE 5 : L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE..... 25

1. CONTEXTE BOURGUIGNON : UNE EVOLUTION DES PARAMETRES CLIMATIQUES VISIBLES ET A ANTICIPER..... 26
2. DES TRAVAUX DEJA INITIES A L'ECHELLE REGIONALE..... 27
3. QUELLE STRATEGIE DU VOLET ADAPTATION DU PCET DU GRAND DIJON ET DE LA VILLE DE DIJON..... 28
- 3.1 LA PRISE EN COMPTE DU CLIMAT DANS LES OPERATIONS D'AMENAGEMENTS DU GRAND DIJON 28
- 3.2 L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ESPACES NATURELS/VERTS DU GRAND DIJON 29

CHAPITRE 5 : LA STRATEGIE DU PLAN CLIMAT DU GRAND DIJON 30

1. LES OBJECTIFS A L'HORIZON 2020 DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU GRAND DIJON 30
 2. LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN CLIMAT 32
- LES AXES STRATEGIQUES SONT AU NOMBRE DE 6 : 32
- AXE 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE, ECONOMIE EN ENERGIE ET EN GAZ A EFFET DE SERRE 32
 - AXE 2 : PRIORISER LA VALORISATION ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES 32
 - AXE 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES POUR AMELIORER LA QUALITE DES PARCOURS 32

▪	AXE 4 : VISER L'EXEMPLARITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE.....	32
▪	AXE 5 : FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT	32
▪	AXE 6 : DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE, PARTICIPATIVE ET COOPERATIVE	32
	LES AXES STRATEGIQUES SE DECOMPOSENT EN SOUS-AXES. CHACUN D'ENTRE EUX CONTIENT UN CERTAIN DE NOMBRE DE FICHES ACTIONS DETAILLEES.....	32
	AXE 1 : AMENAGER LE TERRITOIRE EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE QUALITE DE VIE ECONOMIE EN GAZ A EFFET DE SERRE	32
1.1	METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE	36
1.2	AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DU RESIDENTIEL TERTIAIRE	37
1.3	INTEGRER L'ENERGIE ET LE CLIMAT DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION	38
	AXE 2 : PRIORISER LA VALORISATION ENERGETIQUE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES	39
2.1	DEVELOPPER UNE STRATEGIE ENERGETIQUE A L'ECHELLE DU GRAND DIJON.....	41
2.2	DEVELOPPER DES RESEAUX DE CHALEUR FAIBLEMENT CARBONNES.....	42
	AXE 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES POUR AMELIORER LA QUALITE DES PARCOURS	43
3.1	INSCRIRE LA MOBILITE DANS LE TERRITOIRE.....	45
3.2	AMENAGER POUR FAVORISER LA DIVERSIFICATION DES MODES DE DEPLACEMENTS.....	45
3.3	INCITER A DE NOUVELLES PRATIQUES	46
	AXE 4 : VISER L'EXEMPLARITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE.....	48
1.4	ETRE EXEMPLAIRE SUR LE FONCTIONNEMENT	51
1.5	ETRE EXEMPLAIRE SUR LES SERVICES RENDUS	52
	AXE 5 : FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT	53
5.1	PILOTER ET ANIMER LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL.....	55
5.2	METTRE EN PLACE LA GOUVERNANCE DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	55
	AXE 6 : DEVELOPPER UNE CULTURE COMMUNE, PARTICIPATIVE ET COOPERATIVE	57
6.1	SENSIBILISER AUX ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES.....	57
6.2	SOUTENIR ET ENCOURAGER LES INITIATIVES LOCALES.....	58

Chapitre 1 : Le contexte énergétique et climatique

1. Le changement climatique dans un contexte d'évolution énergétique

L'atmosphère est composée de nombreux gaz différents. Certains ont la capacité de retenir la chaleur du soleil à la surface de la Terre : ce sont les gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre sont indispensables à la vie, sans eux, la température du globe serait de -18°C. Mais les activités humaines, notamment par l'utilisation massive d'hydrocarbures, ont pour effet d'accroître ce phénomène, en envoyant dans l'atmosphère toujours plus de gaz à effet de serre¹, dont le principal est le dioxyde de carbone (CO₂).

La conséquence de cette augmentation de la concentration des gaz à effet de serre serait, selon le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), une élévation de la température moyenne du globe de 3°C à 6°C en 2100. Le phénomène dit du « changement climatique » est à l'œuvre.

A cette urgence climatique s'ajoute également des **problématiques énergétiques mondiales** dues à la raréfaction des énergies fossiles et à l'augmentation de leur prix mais aussi au contexte géopolitique instable.

Sur la base des consommations d'énergie 2005, différentes organisations s'accordent sur les données suivantes en termes de réserves énergétiques :

- Pétrole : environ quarante ans,
- Gaz : environ soixante ans,
- Charbon : environ deux cents ans,
- Uranium : environ cent ans (75 % de l'énergie électrique est issue de cette énergie en France)

Au moment où les stocks de ces énergies diminuent, la population mondiale ne cesse d'augmenter (environ 9 milliards de personnes sur Terre en 2050) entraînant un accroissement de la demande énergétique notamment des pays émergents en plein développement, économique et social.

Rappelons que 80 % de l'énergie consommée dans le monde provient de ressources fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon).

Les tensions mondiales sur les marchés énergétiques n'ont pas de frontières. La hausse des prix fragilise:

- **les populations déjà fragilisées.** En France, la précarité énergétique est une réalité sociale accentuée par la crise économique (1 foyer sur 5 concerné),
- **les entreprises** fortement dépendantes des énergies fossiles et par voie de conséquence le cœur de l'économie toute entière et ses emplois ;
- et d'une façon plus générale **l'ensemble des acteurs du territoire** qui verront le poids de leur facture énergétique augmenter fortement au détriment des autres postes de dépense tels que les biens de consommation courante.

Par ailleurs, comme évoquée précédemment, l'utilisation des énergies fossiles participe au changement climatique. Selon les « Chiffres clés du climat 2010 » publiés par le Commissariat Général au Développement Durable, les émissions de CO₂ dues à l'énergie s'élèvent à 383 MtCO₂. Cela représente, en 2007, près de 84 % du total des émissions en France.

Si l'objet du Plan Climat concerne principalement les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, il n'évince pas, les enjeux liés à la qualité de l'air et à la pollution atmosphérique. Ces différents phénomènes sont étroitement liés, notamment en cas de fortes chaleurs.

¹Les six gaz à effet de serre pris en compte par le protocole de Kyoto sont : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les gaz fluorés : hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Facteurs humains de l'évolution du climat, effets du changement climatique et réponses apportées

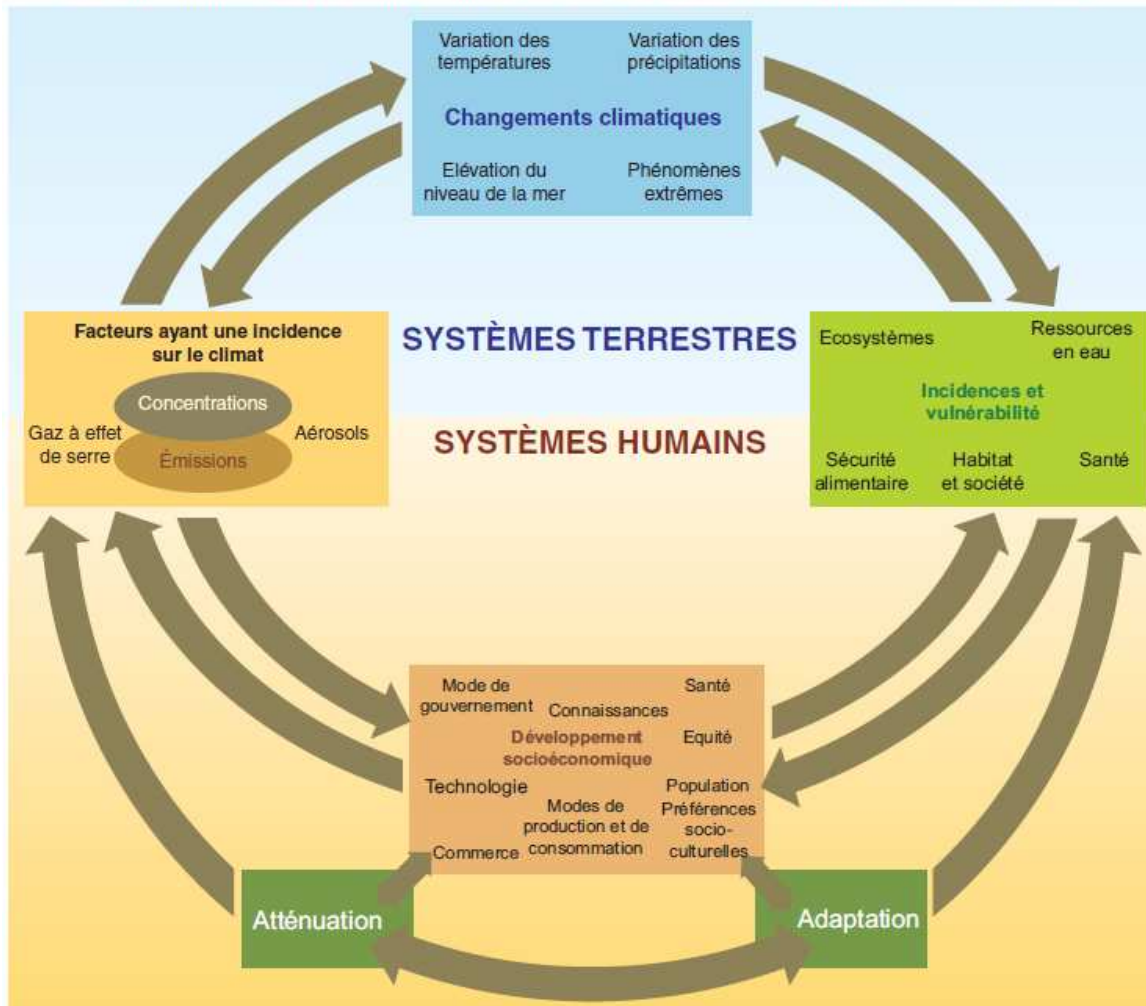


Figure I.1. Représentation schématique des facteurs humains de l'évolution du climat, des effets sur le changement climatique et des réponses apportées, ainsi que de leurs corrélations.

Source : OMM, PNUE, GIEC

« Les **possibilités d'adaptation** sont **multiples** [...]. On commence à prendre certaines mesures d'adaptation (des activités humaines) à une échelle limitée ; il faudra les **développer** et les **généraliser**. Un **large éventail** de possibilités d'atténuation sont déjà disponibles ou devraient l'être d'ici 2030 dans tous les secteurs. Il est possible de diminuer, de différer ou d'éviter de nombreux effets grâce aux **mesures d'atténuation**.

Les efforts et les **investissements** qui seront réalisés dans les vingt à trente prochaines années auront une **incidence notable** sur la possibilité de stabiliser les concentrations à un niveau relativement bas. Tout retard pris dans la réduction des émissions amenuiserait sensiblement cette possibilité et accentuerait les risques d'aggravation des effets.

Le **choix d'orientations** favorisant un développement plus durable peut grandement contribuer à atténuer les effets des changements climatiques, à faciliter l'adaptation à ces changements et à réduire la vulnérabilité à leur égard. », **Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, OMM, PNUE, GIEC.**

2. La réponse politique aux enjeux de l'énergie et du climat

Le changement climatique revêt une dimension politique considérable. **C'est un enjeu global de solidarité à l'échelle de la planète : le climat n'a pas de frontière.**

Cette question, d'abord posée au niveau des Nations Unies, doit être relayée à l'échelle des Etats et des territoires.

L'émergence de l'alerte climatique a été donnée par la communauté scientifique qui depuis la découverte de l'effet de serre au 18^{ème} siècle, s'est ensuite attelée – et s'attelle encore – à reconstituer l'histoire du climat au service de la prospective.

La communauté politique internationale se l'est ensuite appropriée ; en témoignent les signatures de la convention de Rio en 1992 (à l'unanimité) et le **protocole de Kyoto de 1997** (non ratifié par les Etats-Unis). Ce dernier fixe des quotas de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les pays industrialisés sur la période 1990-2012. Pour la première fois, les Etats s'organisent autour d'un protocole commun à apporter une réponse globale.

A ce jour, l'horizon est incertain pour la poursuite du Protocole au-delà de 2012 tant les négociations internationales sont complexes. Il s'agit de trouver un bon équilibre entre pays développés – responsables de la majeure partie des émissions – et les pays émergents qui disposent du même droit au développement.

Le bilan du sommet de Copenhague, s'inscrivant dans de nouvelles négociations post-Kyoto, atteste de ces difficultés. Néanmoins, dans le cadre des négociations internationales, impliquant des centaines de pays, la réactivité reste remarquable (5 ans de négociations séparent la convention de Rio et le protocole de Kyoto) et le dialogue continu.

Chaque sommet de la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique est un pas, certes timide, mais en avant.

On remarquera la prise en compte de l'aide au développement pour les pays les plus vulnérables aux évolutions du climat mais aussi la prise en compte plus forte des enjeux liés à « l'adaptation au changement climatique ». Cette adaptation vise nos modes de vie, les activités économiques, les mutations environnementales, les risques, les personnes âgées et vulnérables.

Les objectifs européens : « 3 fois 20 » pour 2020

En signant le protocole de Kyoto en 1998, l'Union Européenne s'est engagée à réduire de 8% le niveau de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux niveaux de 1990, pour la période 2008-2012.

Soucieuse de se positionner comme l'économie industrialisée la plus respectueuse de l'environnement, l'UE a souhaité aller plus loin que les objectifs internationaux.

Ainsi, l'objectif de l'Europe est de réduire de 20 % les émissions de GES, d'améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et de porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici à 2020.

Pour respecter le protocole de Kyoto, la France s'est fixée comme objectif national de **diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre** (sur base 1990) d'ici à 2050. Cet objectif a été inscrit dans la loi française P.O.P.E. (Programme d'Orientation de la Politique Energétique) en juillet 2005.

Dans ce cadre, le Plan Climat National, adopté en 2004 et révisé en 2006, fixe les orientations de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Il définit les objectifs français et les champs prioritaires d'intervention : l'habitat et le tertiaire, les transports, l'industrie, l'agriculture et la forêt, l'énergie (production, consommation), les déchets, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, la sensibilisation, l'information, la formation, l'adaptation au changement climatique.



Depuis les **lois Grenelle I et II** adoptées en octobre 2009 et juillet 2010, les réglementations sont plus exigeantes pour engager la transition énergétique et systématiser la prise en compte des enjeux énergétiques et climatiques dans les politiques publiques et l'économie. Ce sont ces lois qui ont instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un Plan Climat Energie Territoriale. Extrait du Guide du MDDTL de novembre 2011 :

« L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territoriale ». L'engagement n°50 a posé le principe d'une généralisation des plans climat-énergie territoriaux. Cette généralisation est mise en place parallèlement à la création des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie définis quant à eux à l'article 68 de la loi du 12 juillet 2010 et qui serviront de cadre stratégique et d'outil d'aide à l'élaboration des plans climat-énergie territoriaux. »

Ces engagements majeurs vont progressivement faciliter la mise en œuvre des politiques publiques territoriales visant la réduction de l'impact de nos activités sur le changement climatique. Les collectivités, comme le Grand Dijon, déjà engagées dans une démarche volontaire d'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial trouvent dans l'adoption des lois Grenelle un levier essentiel permettant d'atteindre les objectifs territoriaux de réduction qu'elles auront adoptés.

3. Les collectivités territoriales au cœur de l'action

En pratique, les collectivités territoriales sont au centre des défis énergétiques et climatiques, en raison de plusieurs facteurs, notamment :

- De par leur fonctionnement et leurs activités, elles émettent des émissions de gaz à effet de serre. Elles ont une responsabilité directe.
- Elles décident des investissements ayant la durée temporelle la plus longue dans notre société : les bâtiments, les infrastructures de transports, l'aménagement du territoire et l'urbanisme. Elles influencent le niveau plus ou moins élevé des émissions du territoire à travers les politiques publiques qu'elles mettent en œuvre ;
- Près de la moitié des émissions de gaz à effet de serre françaises résulte des actes de chacun au quotidien (mode de chauffage, pratiques alimentaires, choix de biens de consommation, modes de déplacement...). Les collectivités territoriales, de par leur proximité avec la société civile, disposent d'un lien permanent avec les citoyens. Elles sont ainsi l'échelon privilégié pour informer, former, conseiller, mobiliser les citoyens dans l'action individuelle et collective.

Le Grand Dijon s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique énergie climat volontaire. Celle-ci repose sur deux axes forts : l'exemplarité de la collectivité et la mobilisation des acteurs du territoire.



Les lois Grenelle I et II marquent un tournant dans la lutte contre le changement climatique, les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elles instaurent notamment l'obligation de réalisation de Plan Climat Energie Territoriaux pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et la réalisation de Schémas Régionaux du Climat de l'Air et de l'Energie à l'échelle des régions.

L'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement crée une nouvelle section 4 au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial ».

L'article L-229-25 oblige la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'Etat, aux régions, aux départements, aux communautés urbaines, aux communautés d'agglomération et aux communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi qu'aux autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes. Ce bilan est actualisable tous les 3 ans.

L'article L-229-26 indique : « Les régions et la collectivité territoriale de Corse, si elles ne l'ont pas intégré dans le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie mentionné à l'article L. 222-1, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération ainsi que les communes et les communautés de communes de plus de 50 000 habitants doivent avoir adopté un plan climat-énergie territorial pour le 31 décembre 2012. » Ce Plan est actualisable tous les 5 ans.

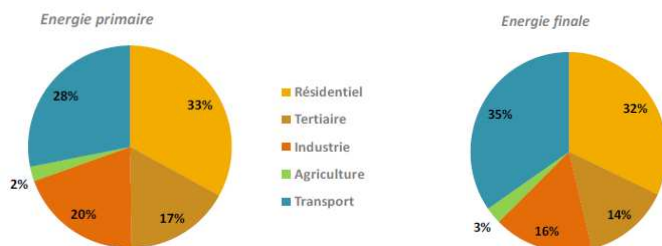
L'article L-222-1 indique : « Le préfet de région et le président du conseil régional élaborent conjointement le projet de schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie, après consultation des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements. » Ce schéma fixe à l'horizon 2020 et 2050 des orientations permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter ; des orientations pour atteindre les normes de qualité de l'air et de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ; les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique telles que les unités de cogénération, notamment alimentées à partir de biomasse, conformément aux objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat. A ce titre, le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie vaut schéma régional des énergies renouvelables ».

La Bourgogne a souhaité faire de son schéma régional un véritable outil au service de l'Etat, des collectivités, des institutions et des acteurs économiques. Il constitue un cadre stratégique à l'action, en définissant à l'échelle régionale les axes prioritaires d'intervention des acteurs et des institutions bourguignonnes. Il a également été conçu en vue d'une action immédiate et opérationnelle dans les territoires, où il trouve naturellement sa place dans les PCET, mais également dans les documents d'urbanisme, notamment les SCOT, et les politiques sectorielles.

Pour mémoire, quelques éléments de contexte régionaux :

- La consommation d'énergie, en 2005 en Bourgogne, s'élève à 53 209 GWh d'énergie finale et 70 938 GWh d'énergie primaire. Le bâtiment est le 1^{er} consommateur d'énergie.

Répartition de la consommation d'énergie par secteur en 2005, Source : Alterre Bourgogne

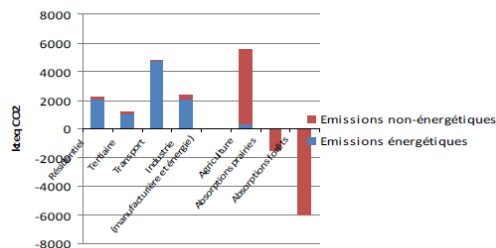


- La Bourgogne produit moins de 8 % de l'énergie qu'elle consomme et présente donc un niveau de dépendance énergétique élevé. En 2009, 4 244 GWh ont été produits à partir de sources renouvelables dans la région. Avec 87% de cette production, le bois-énergie est la principale source d'énergie renouvelable à l'heure actuelle.

- Les émissions de gaz à effet de serre s'élevaient en 2005 à 16 145 kteq CO₂.

Ces émissions sont dues pour deux tiers à des émissions énergétiques et pour un tiers à des émissions non énergétiques et principalement liées à l'activité agricole très développée en Bourgogne.

Répartition des émissions de GES par secteur en 2005,
Source : Alterre Bourgogne



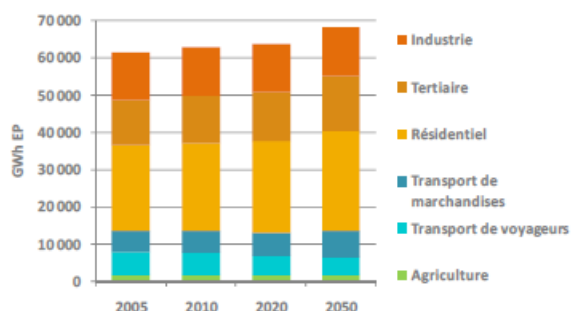
Fort de ces constats, trois hypothèses d'évolution des consommations d'énergie et des émissions des gaz à effet de serre ont été élaborées. Leur mise en perspective permet d'illustrer l'écart entre les évolutions pouvant être attendues par les mesures prises à une échelle nationale et les évolutions nécessaires pour atteindre les « 3x20 » et le facteur 4.

- L'hypothèse « fil de l'eau » décrit l'évolution tendancielle des consommations d'énergie et des émissions de GES si aucune action supplémentaire n'est mise en œuvre. Elle montre les conséquences de l'inaction aux horizons 2020 et 2050.

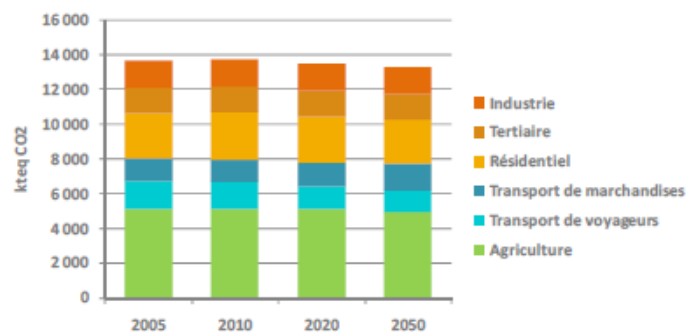
Cette hypothèse prévoit :

- o Une augmentation de la consommation d'énergie primaire de 3,5 % en 2020 et de 11 % en 2050 par rapport à 2005.
- o Les émissions des GES diminueraient légèrement par rapport à 2005, de 1,4% en 2020 et -3% en 2050.

Evolution de la consommation d'énergie primaire selon l'hypothèse « fil de l'eau », Source : Energies Demain



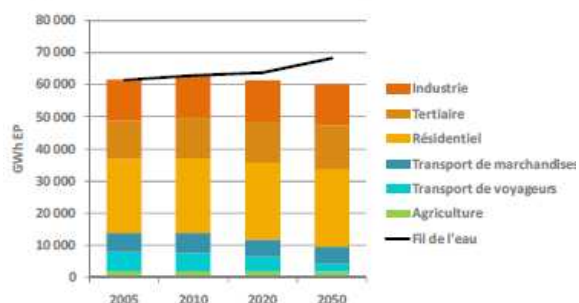
Evolution des émissions de GES selon l'hypothèse « fil de l'eau », Source : Enerales Demain



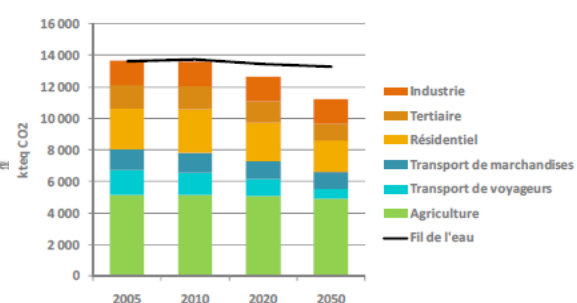
- L'hypothèse « mesures nationales » met en évidence l'impact des mesures structurantes d'ores et déjà actées à l'échelle communautaire ou nationale, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Cette hypothèse stabilise la consommation d'énergie primaire à l'horizon 2020 et prévoit une diminution de 2% à l'horizon 2050. Quant aux émissions de GES, elles diminueraient par rapport à 2005, de -7% en 2020 et -18% en 2050.

Evolution de la consommation d'énergie primaire selon l'hypothèse « mesures nationales », Source : Energies Demain



Evolution des émissions de GES selon l'hypothèse « mesures nationales », Source : Energies Demain

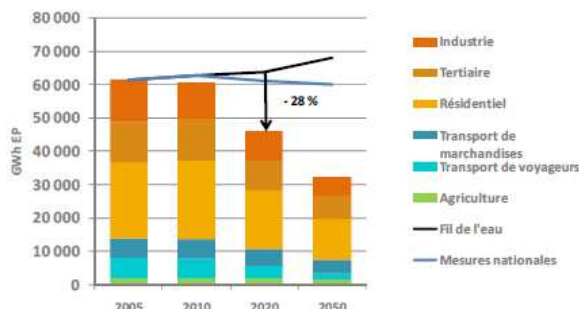


- L'hypothèse « optimale » analyse le potentiel du territoire afin d'engager la Bourgogne vers les objectifs du 3x20 en mobilisant l'ensemble de ses capacités en termes de développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de GES et de diminution des consommations d'énergie.

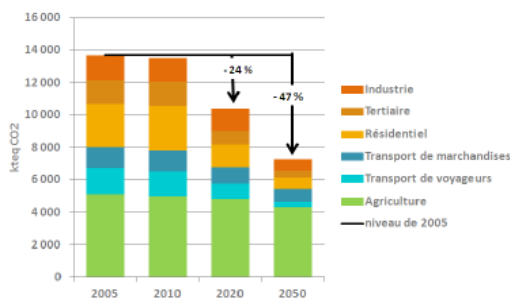
Cette hypothèse permet une réduction de la consommation d'énergie primaire à l'horizon 2020 de 28 % par rapport au fil de l'eau et de 25 % par rapport à 2005. Ainsi, l'hypothèse « optimale » va au-delà de l'objectif français de réduction de la consommation d'énergie de 20 % d'ici 2020 par rapport au scénario tendanciel.

Quant aux GES, elles diminueraient par rapport à 2005, de 24 % en 2020 et de 47 % en 2050. Ainsi, cette hypothèse permet également d'aller au-delà de l'objectif de réduction de 20 % d'ici 2020. En revanche, elle ne permet pas d'atteindre le facteur 4 en Bourgogne. La réduction des émissions de GES attendue à l'horizon 2050 par cette hypothèse est en effet de l'ordre de 47%.

Evolution de la consommation d'énergie primaire selon l'hypothèse « optimale », Source : Energies Demain



Evolution des émissions de GES selon l'hypothèse « optimale », Source : Energies Demain



Attention les niveaux d'ambition affichés pour chacun des chantiers mobilisés dans le cadre de cette dernière hypothèse sont très élevés. L'atteinte de cette hypothèse suppose donc que tous les leviers soient actionnés au maximum. D'autres marges de manœuvre doivent être dégagées pour espérer atteindre le facteur 4, notamment par la rupture technologique, mais également par l'évolution de nos modes de vie et de consommation.

Aussi, le SRCAE donne un cadre, une feuille de route pour les plans climat bourguignons, qui viendront à leur tour enrichir le schéma régional de leurs expériences.

Le PCET du Grand Dijon s'inscrit dans les orientations fondamentales du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie et contribuera par son ambition à sa déclinaison territoriale.

Chapitre 2 : L'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon et du Territoire à l'horizon 2020

1. Les étapes du projet

Le Grand Dijon s'est fixé comme objectif de devenir une référence écologique en intégrant le développement durable dans son fonctionnement et dans l'exercice de ses compétences. Le sens de l'action politique et celle des services en la matière vise prioritairement l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Grand Dijon.

La question du changement climatique est de plus en plus intégrée dans l'action communautaire. En 2007, François Rebsamen, Président du Grand Dijon a reçu une Marianne d'or de l'environnement et du développement durable dans la catégorie « Réchauffement climatique ». Cette distinction récompense l'ensemble des actions menées dans plusieurs domaines : la réalisation d'une charte de l'environnement, une politique des transports comprenant, notamment, la mise en place de navettes gratuites en centre-ville de Dijon, le développement des bus roulant au gaz naturel, les pistes cyclables, la politique des déchets, la politique de l'eau avec le traitement des boues, la sensibilisation des citoyens...

Et de nouveaux projets structurants pour le territoire sont en cours de réalisation et permettent de lutter efficacement contre le changement climatique : les 20 km de tramway, la création d'un nouveau réseau de chaleur 80% d'ENR, la création d'éco-quartiers.

La Communauté d'agglomération n'a pas attendu l'évolution de la réglementation pour agir. Elle souhaite aujourd'hui conforter et amplifier son ambition en la matière. En 2009, pour satisfaire son engagement, le Grand Dijon s'est engagé dans l'élaboration de son Plan Climat Energie Territorial aux côtés des Villes de Dijon et de Chenôve, tous trois retenus dans le cadre de l'appel à candidature de l'ADEME et de la Région Bourgogne pour réaliser un plan climat ambitieux.

Un projet collectif a été mené pour rendre les démarches complémentaires et mutualiser les moyens.

L'ensemble de la stratégie territoire a été piloté par le Grand Dijon en collaboration avec les Villes de Dijon et de Chenôve afin d'avoir une action cohérente. Par ailleurs, cette réflexion est menée à l'échelle de l'agglomération, échelle particulièrement pertinente notamment pour certains postes d'émissions comme les déchets ou les transports qui ne peuvent être travaillés à l'échelon communal.

Ce travail a été mené en trois phases :

La première phase a consisté en l'élaboration des premiers bilans d'émissions de gaz à effet de serre de la collectivité et du territoire afin d'identifier les secteurs à enjeux prioritaires et d'établir des scénarios de réduction des émissions pour atteindre le Facteur 4. Ont été effectués deux bilans carbone®, le premier pour chiffrer les émissions de gaz à effet de serre émis sur le territoire du Grand Dijon, et le second pour chiffrer les émissions de gaz à effet de serre émis par les activités et le patrimoine du Grand Dijon.

La deuxième phase a permis de mettre en place une concertation avec les acteurs du territoire, incontournable pour atteindre nos objectifs, afin de partager les diagnostics et de définir ensemble les champs d'intervention prioritaires.

La troisième phase s'enrichissant des deux précédentes, a abouti à la définition d'une stratégie. Elle fait l'objet d'une délibération votée lors du Conseil Communautaire du 11 février 2011. Cette délibération engage concrètement le territoire et la collectivité dans le cadre de ses politiques publiques et compétences dans la lutte contre le changement climatique.

Au terme de ce processus, le Grand Dijon a présenté sa stratégie aux acteurs du territoire et les a sollicité à nouveau afin de recueillir leur avis sur les actions prioritaires du Grand Dijon mais aussi sur celles qu'ils sont à même de mettre en œuvre à leur échelle.

Les travaux des forums IlliCO2 qui se sont tenus les 1er juillet 2011 et 9 février 2012 ont tous permis d'adosser à la stratégie 2011-2020, un programme d'actions transversal.

Le Grand Dijon se félicite de la mobilisation des partenaires dans la co-construction du Plan Climat et mesure la responsabilité qui lui revient de maintenir cette dynamique dans le temps.

C'est dans cet esprit qu'elle a proposé à tous les acteurs du territoire, publics et privés, de s'engager dans la Charte du Plan Climat IlliCO2.

Une stratégie commune pour le Grand Dijon, Dijon et Chenôve :

Le Grand Dijon et les Villes de Dijon et Chenôve ont été retenus, dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Conseil Régional de Bourgogne et l'ADEME pour réaliser des Plans Climat Energie Territoriaux ambitieux.

Une collaboration entre les trois collectivités a été mise en place. C'est une première dans la jeune histoire des Plans Climat Territoriaux qui assure force et cohérence territoriale

Le Grand Dijon et la Ville de Dijon ont décidé de s'unir dans l'action en adoptant une stratégie et un programme d'actions communs, afin d'agir avec plus de cohérence et de synergie au service d'un enjeu que les deux collectivités partagent.

Ceci est également rendu possible grâce à la création d'une direction de l'énergie commune et d'une animation transversale des plans climat par le service écologie urbaine.

L'actualisation de la stratégie en 2012 :

Le Plan Climat n'est pas une politique figée dans le temps. Le décret relatif à l'élaboration des Plans Climat prévoit une révision tous les 5 ans. Ceci étant, le Grand Dijon a décidé de faire vivre le Plan Climat au travers de ses forums annuels et de commissions thématiques dédiées. Dès lors que cela s'avérera pertinent, une actualisation de la stratégie et du plan d'actions sera réalisée pour prendre en compte les nouvelles données de diagnostics et les nouvelles actions engagées.

Depuis l'adoption de la stratégie en février 2011, le Grand Dijon a avancé sur son diagnostic et les actions du « volet adaptation au changement climatique » du Plan Climat. Il a également pu recueillir les actions des partenaires et celles complétées par ses services.

Ces différents éléments ont été intégrés à la présente version du Plan Climat.

De nouvelles études de faisabilité techniques et financières, plus poussées, menées de manière concertée par les services de l'Agglomération, permettront de venir l'enrichir prochainement.

2. La place de la concertation dans la co-construction du Plan Climat Energie avec les partenaires

La première concertation du Plan Climat avec les acteurs du territoire a été pilotée par le Grand Dijon en collaboration avec Dijon et Chenôve. Les trois collectivités lancées dans un plan climat ont conscience qu'une démarche locale de lutte contre le changement climatique ne peut se faire sans la participation et l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

Pour ce faire, une phase de concertation a été organisée entre mai et juin 2010 et a concerné les acteurs suivants :

- Acteurs socioprofessionnels : PME/PMI, fédérations, associations, bailleurs, délégataires, offices, entreprises tertiaires, Centre Hospitalier Universitaire, Université...
- Elus et agents des collectivités et représentants de l'état.

Les huit ateliers thématiques ont constitué une étape clé. Des groupes de travail, sensibilisés au cours de chaque atelier, ont permis de cerner plus finement les enjeux liés au changement climatique et formuler des propositions d'actions sur la thématique abordée.

Il s'agissait pour ces groupes de partir des constats et d'un diagnostic à l'échelle du territoire dijonnais à propos d'une thématique définie. Par la suite il était proposé d'envisager l'avenir du territoire dans

une optique de lutte contre le changement climatique. L'objectif consistait à faire émerger les principaux axes de travail sur le thème et d'identifier des propositions d'actions concrètes à mettre en œuvre dans le cadre du PCET.

Huit thèmes ont donc été traités selon cette approche :

- Produire et consommer autrement,
- Améliorer les performances énergétiques de nos bâtiments,
- Se déplacer autrement sur le Grand Dijon,
- Organiser durablement le système de transport de marchandises,
- Adopter une agriculture et une viticulture durable face au changement climatique,
- Réduire l'impact de nos déchets sur l'environnement,
- Faire évoluer nos comportements,
- S'adapter au changement climatique.

La concertation menée sur le territoire du Grand Dijon c'est :

- Près de **300 acteurs** réunis au cours de la journée de lancement,
- **15 sessions collectives de travail** sur 8 thèmes avec en moyenne 20 / 25 participants par séance et par atelier,

Règles de la concertation:

- **La concertation repose sur la transparence** : disponibilité et accessibilité des dossiers techniques notamment,
 - **La concertation n'est pas la recherche du consensus systématique** : toutes les opinions sont examinées, mais il n'est pas forcément donné suite à toutes les demandes exprimées,
- La concertation n'est pas une codécision** : l'autorité publique exerce sa responsabilité en prenant ensuite ses décisions en toute connaissance de cause.

Le **Livre Blanc**, issu de la concertation, est une synthèse des propositions formulées au cours des séances de travail. Ces actions sont complétées par les propositions issues des diagnostics réalisés (Bilan Carbone®). Le Livre Blanc est annexé au Plan Climat. Il est accessible sur le site internet du Grand Dijon.

3. La Charte des partenaires du Plan Climat



Les activités de l'ensemble des acteurs du territoire du Grand Dijon ont émis 1 700 000 teCO₂ (base 2005) et 2 636 000 teCO₂ si l'on prend en compte les émissions générées par le fret. Au regard du bilan GES de la collectivité, l'enjeu territorial apparaît comme majeur. C'est sur ce volet que l'ensemble des forces du territoire doivent se concentrer. Les principaux secteurs à enjeux sont le fret, le résidentiel tertiaire, les déplacements de personnes, les actes de consommation courante, la construction et les voiries.

L'action du Grand Dijon doit se concentrer avant tout sur l'ensemble des outils de planification : Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Stratégie foncière, agricole...



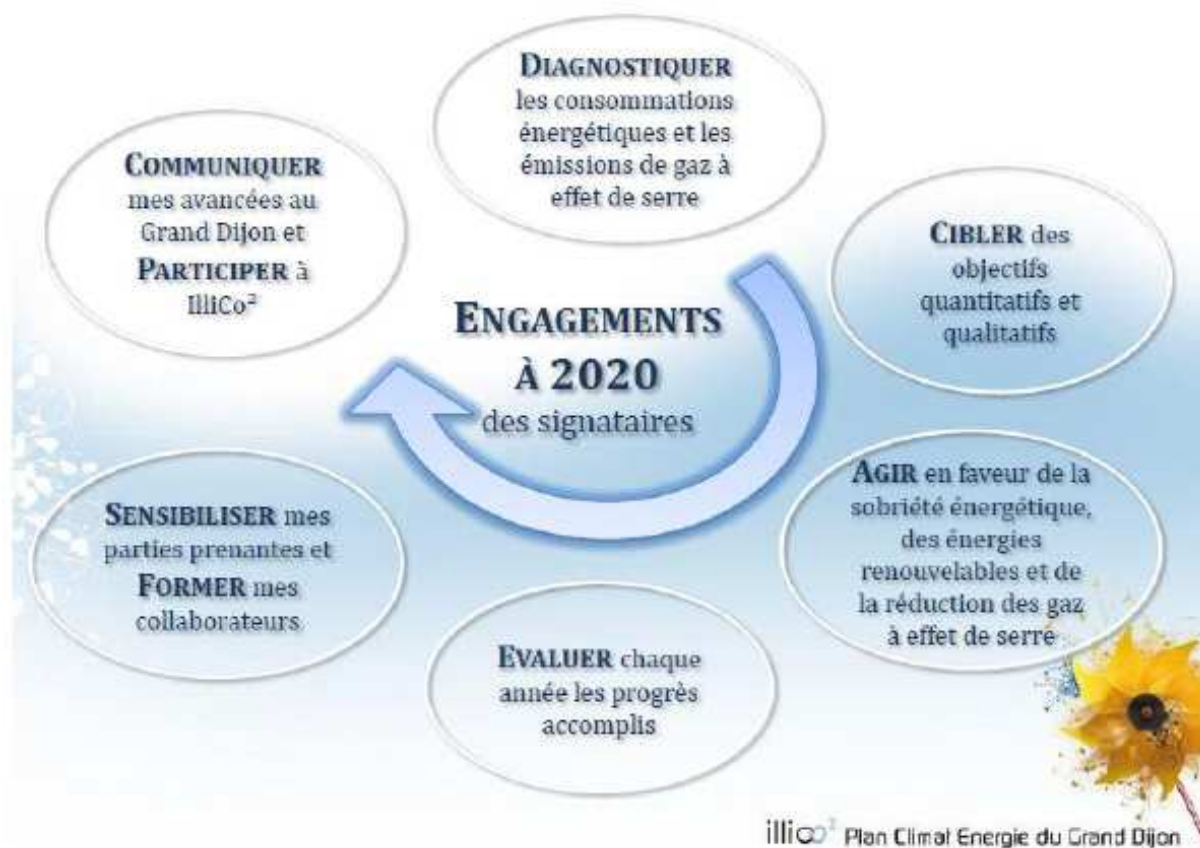
Le Grand Dijon a la capacité de prendre en compte les enjeux énergétiques et climatiques dans sa planification territoriale et dans ses opérations d'aménagement. Mais la collectivité ne peut y arriver seule. Elle doit agir de concert avec les autres échelons de collectivités territoriales, les services de l'Etat, les chambres consulaires, les entreprises, les associations, les acteurs de la formation et de l'éducation...

C'est l'objet de la Charte du Plan Climat. Elle vise à mobiliser et à fédérer dans la durée les acteurs locaux dans le projet territorial du Grand Dijon afin d'atteindre les objectifs 2020 et 2050. Elle est un cadre propice aux échanges et à la mise en œuvre conjointe d'actions grâce à différents dispositifs

A ce jour, la Charte du Plan Climat compte 89 signataires. Ces signataires sont aujourd'hui les partenaires de la mise en œuvre du Plan Climat, chacun d'entre eux ayant accepté les engagements de la Charte et s'étant d'ores et déjà engagé dans l'action.

Le Plan Climat repose ainsi sur un panel d'actions portées par la collectivité et les partenaires du Plan Climat.

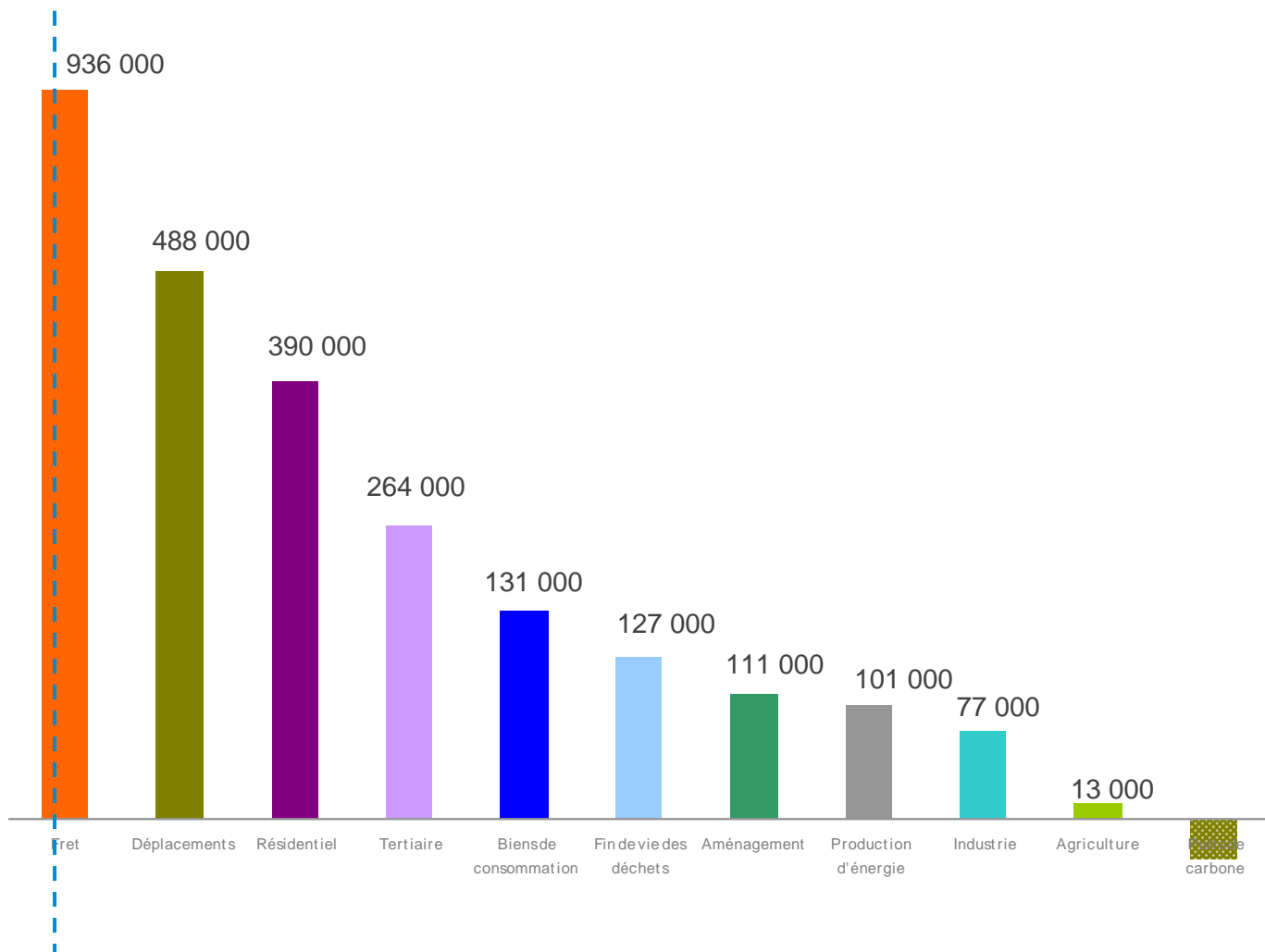
Les engagements des partenaires



Chapitre 3 : Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire du Grand Dijon

1. Les émissions de gaz à effet de serre émises par le territoire

1 700 000 teCO₂ (hors fret) répartis de la manière suivante



La méthode retenue pour réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre est le Bilan Carbone[®]. L'année de référence retenue est l'année 2005.

Le Bilan Carbone[®] du territoire du Grand Dijon permet d'évaluer par secteur les émissions de gaz à effet de serre émis par le territoire :

- **Résidentiel-tertiaire** : Premier poste d'émissions, il représente 38,5% des émissions de GES du territoire. Il traduit l'importance de l'impact induit par les consommations d'énergie dans le secteur du patrimoine bâti. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la stratégie du Grand Dijon : améliorer la performance énergétique des bâtiments nouveaux et anciens et favoriser la substitution de l'usage des énergies fossiles par les renouvelables ou le raccordement aux réseaux de chaleur.
- **Déplacements de personnes** : Ces déplacements de personnes représentent 29% des émissions de GES du territoire. Ils sont essentiellement le fait des déplacements des habitants du territoire avec une place prépondérante de la voiture particulière. Est comptabilisé l'ensemble des déplacements réalisés par les personnels et professionnels y compris ceux générés hors du territoire pour s'y rendre.
- **Biens de consommation et fin de vie des déchets** : Ce poste représente 15 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il doit traduire l'efficacité des modes de collecte et de

valorisation des déchets sur le territoire mais renvoie également en amont à l'importance de nos actes d'achats (émissions générées par la fabrication d'un produit).

- **Aménagement (Constructions et voiries)** : Les activités de construction de bâtiments ainsi que la construction et l'entretien des routes du territoire pèsent pour 6,5% des émissions du territoire (la majeure partie provenant de la construction de bâtiments résidentiels et tertiaires). La place importante du résidentiel et du tertiaire pour ce poste s'explique par l'extension démographique importante du Grand Dijon. Actuellement, la part urbanisée du Grand Dijon est de 30%. Les choix d'aménagement du territoire, d'extension de la voirie, de desserte, des matériaux et des modes de construction déterminent donc largement l'évolution des émissions de ce poste.
- **Production d'énergie** : Le périmètre d'étude concerne la production et la distribution d'énergie de chauffage par des installations collectives (chaufferies urbaines et réseaux de chaleur). La répartition des émissions sur le territoire est très inégale. En effet, elle traduit la présence ou non des unités de combustion sur une commune. A noter aussi qu'une part des utilisateurs des réseaux n'est pas située sur les communes d'implantation des chaufferies.
- **Industrie** : Ce poste étudie l'utilisation de l'énergie dans le secteur industriel pour le fonctionnement des processus de production, le chauffage des locaux ainsi que les besoins énergétiques liés à l'activité des collaborateurs. Le fait que le secteur de l'industrie ne représente pas un poids plus important dans les émissions de gaz à effet de serre s'explique par la faible part de l'industrie sur le territoire. L'activité industrielle rapportée aux autres activités est beaucoup plus marquée sur le territoire de Chenôve.
- **Agriculture** : Les émissions de l'agriculture, moins de 1% des émissions du territoire, sont liées aux pratiques culturales du territoire de la Communauté d'Agglomération. Le Grand Dijon est marqué par une activité agricole relativement faible et essentiellement tournée vers les grandes cultures et pour des surfaces plus réduites la viticulture.
- **Puits de carbone** : Il est désigné par puits de carbone la capacité de certains milieux naturels à capter et stocker le carbone de l'atmosphère sur de longues périodes, en général supérieure au demi-siècle. Pour permettre de relativiser l'impact joué par le potentiel de stockage de carbone dans la biomasse, a été choisi de faire apparaître l'impact que pouvaient jouer les ressources correctement gérées et entretenues sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.
- **Fret (déplacements de marchandises)** : Premier poste contributeur. Ce niveau d'impact traduit la position géographique stratégique de l'agglomération dijonnaise agissant comme un véritable pôle d'échange et de transit. Ces flux de marchandises sont générés pour répondre au besoin du territoire (importés dans le territoire), des autres territoires (exportés du territoire) ainsi que l'ensemble du transit. Les flux internes (transport de marchandises s'effectuant sur et à l'intérieur du territoire communautaire) représentent une part non négligeable du fret (près de 25 %). Les chiffres étudiés dans le cadre de ce poste démontrent également l'importance du trafic routier, mode de transport prédominant, qui impacte fortement le profil d'émissions, 97% des émissions de gaz à effet de serre pour 90% des kilomètres parcourus. Ce poste est traité spécifiquement dans le bilan carbone territorial du fait de la difficulté à ce stade d'identifier les données liées au transit qui représentent une très grosse partie des émissions de gaz à effet de serre et sur lequel le territoire n'a aucun levier d'actions possibles. Cependant ce poste n'a pas pour autant été supprimé. Des actions seront mises en œuvre au regard des compétences « locales » du Grand Dijon pour réduire les émissions notamment en travaillant sur la desserte du dernier kilomètre et le développement des circuits courts de proximité. Pour les compétences qui relèvent des collectivités à une échelle supérieure ou de l'Etat, une concertation plus large est à engager.

Tous les secteurs contribuent à l'action de lutte contre le changement climatique et nous offrent l'opportunité d'imaginer la société de demain.

2. Vulnérabilité économique du Grand Dijon au prix des énergies fossiles

Vulnérabilité économique en fonction du cours des matières premières

Ces éléments permettent de simuler le risque économique et la dépendance des secteurs d'activités quant à l'utilisation et à l'évolution du prix des énergies fossiles.

Les valeurs obtenues ne traduisent pas la réalité du monde économique. En effet, cette simulation, et non prévision, repose sur des hypothèses de :

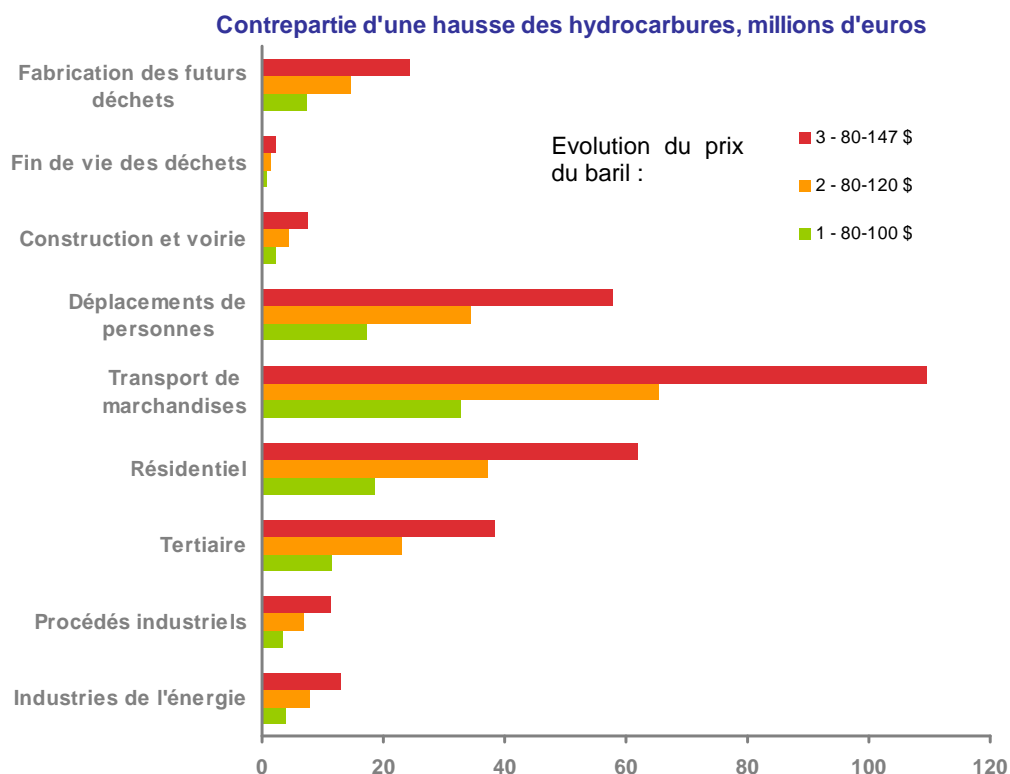
- répercussion instantanée, tout au long de la chaîne, des surcoûts enregistrés par les différents acteurs, sans distinction de comportement,
- un niveau de hausse du prix des énergies fossiles homogène pour tous les acteurs du territoire sans distinction de comportement ;
- un prix des hydrocarbures fondé sur des suppositions et du comportement des marchés passés, prix susceptibles donc d'évoluer différemment dans le futur.

L'exercice permet de faire varier les quatre variables suivantes :

- taux de change,
- prix du pétrole,
- prix du gaz,
- prix du charbon.

Les données d'entrée du modèle en date du 1^{er} juillet 2010 sont :

- taux de change \$ / € à 1,26 \$ / €
- prix du baril (bourse de New York) à 80 \$ (soit environ le coût moyen du pétrole sur l'année 2010)
- Prix du gaz à 40 € le MWh
- Prix du charbon (marché ARA) à 140 \$ la tonne



Le graphique souligne des secteurs à forts enjeux :

* **Le transport** (personnes et marchandises)

Les secteurs, soumis à d'importantes consommations de ressources fossiles, tels que les déplacements individuels et le transport de marchandise (Fret) sont exposés à un risque économique fort si le baril passait à 147\$.

Ils sont complètement dépendants des carburants fossiles pour le fonctionnement des véhicules. La simulation démontre la prépondérance des moyens de transports routiers sur le transport de marchandise (camions) et de personnes (voitures individuelles).

Il est également à noter que les transports collectifs auraient également à souffrir de l'augmentation du prix du pétrole car le parc de bus du réseau DIVIA est majoritairement diesel/gaz.

* **Le bâti** (tertiaire/habitat)

La répercussion du prix du baril est majeure sur le secteur résidentiel/tertiaire à fort mix énergétique fossile et peut donc avoir un impact conséquent sur les ménages du Grand Dijon.

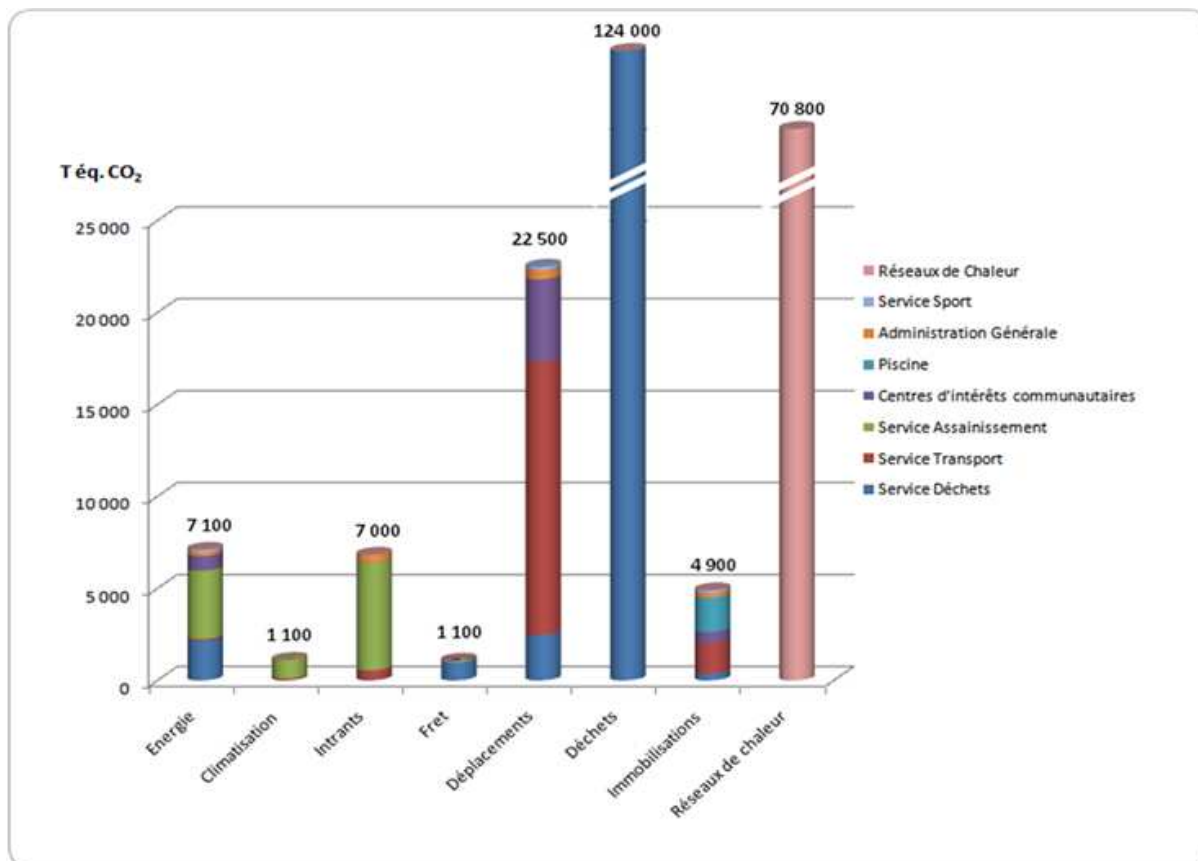
Chapitre 4 : Le bilan carbone patrimoine et service du Grand Dijon

1. Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité de la collectivité

Le Bilan Carbone® du patrimoine et services du Grand Dijon permet d'évaluer par secteurs les émissions de gaz à effet de serre émises par la collectivité sur l'année de référence 2009.

En 2009, les émissions de gaz à effet de serre issues de l'activité du Grand Dijon s'élevaient à 167 700 te CO₂, auxquelles il faut ajouter les 70 800 teCO₂ émis par les réseaux de chaleur de Quetigny, de Chenôve et de Fontaine d'Ouche puisque le Grand Dijon en assure la gestion depuis le 1^{er} janvier 2011.

Le Grand Dijon a donc émis en 2009, 238 500 teCO₂ (sur la base de ses compétences 2011).



Elles se répartissent de la manière suivante :

* Les déchets : C'est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre de l'activité de l'agglomération. Il représente ainsi 52% des émissions totales. C'est un secteur important des émissions sur lequel le Grand Dijon a l'entière compétence.

* Les réseaux de chaleur : C'est le second poste derrière les déchets. Il représente 30% des émissions totales. Actuellement, il y a peu d'ENR dans le mix énergétique des réseaux de chaleur récupérés par le Grand Dijon. La dépendance fossile des réseaux est donc à ce jour très forte.

* Les déplacements : Les émissions de gaz à effet de serre dues aux déplacements sont issues du développement des transports en commun, des déplacements des visiteurs en direction des équipements communautaires, des déplacements domicile/travail des agents et des déplacements professionnels des agents.

Ce poste représente 9% des émissions totales issues de l'activité du Grand Dijon.

* La consommation d'énergie : Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues des consommations d'énergie fossiles et électriques des bâtiments communautaires pour :

- Le chauffage des bâtiments,

- Les utilisations annexes : éclairage, bureautique, eau chaude sanitaire, production de froid, etc.

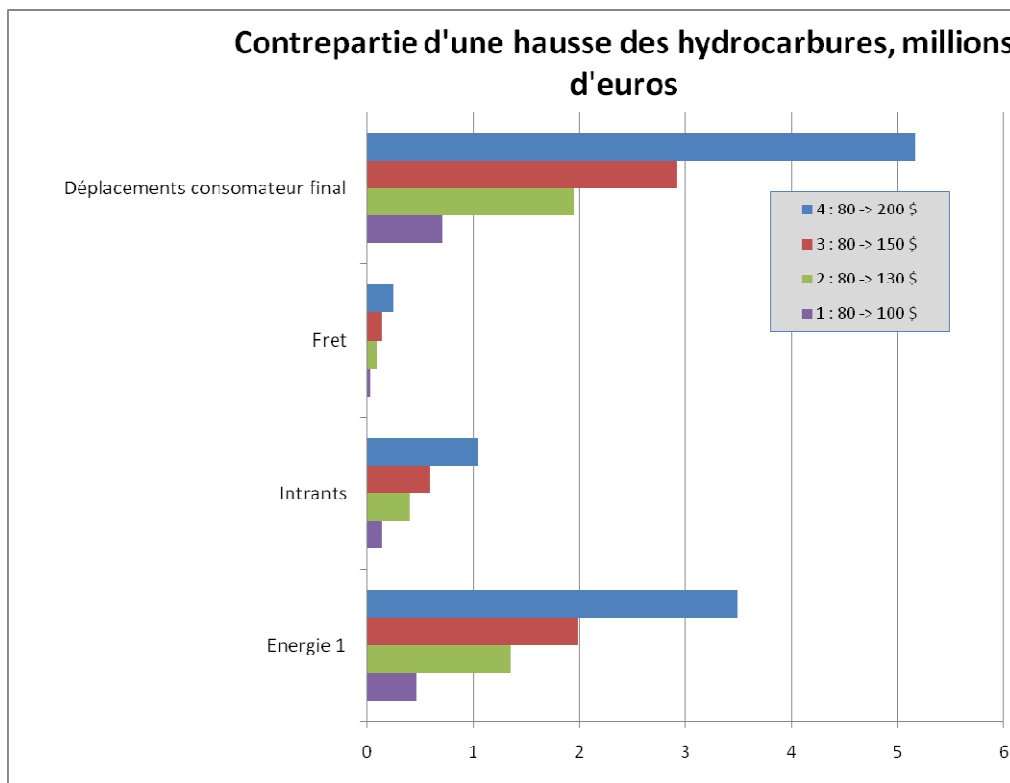
Ce poste représente 3,5% des émissions de l'activité du Grand Dijon. Contrairement à beaucoup de collectivités, ce poste est peu important du fait du faible nombre de bâtiments gérés par le Grand Dijon ainsi que de la qualité de ces bâtiments qui pour une grande partie ont été construits récemment ou font l'objet d'une réhabilitation depuis moins de 10 ans.

* Les achats : Les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues de la fabrication de biens matériels achetés par le Grand Dijon. La remontée d'informations détaillées sur la nature des achats de biens consommables courants et de services présente de nombreuses difficultés liées à la nature des données à recueillir (nature et quantités de matériaux utilisés). Les achats représentent 3% des émissions du Grand Dijon

* L'immobilisation des bâtiments : les émissions de gaz à effet de serre comptabilisées sont issues de la construction des bâtiments, dont l'amortissement CO2 est réparti sur toute leur durée de vie. Ce domaine représente 2% des émissions du Grand Dijon.

2. Vulnérabilité économique en fonction de l'évolution du prix des matières premières

Le bilan carbone a aussi permis de réaliser une modélisation économique en fonction d'une hausse du prix des hydrocarbures : le départ de la simulation est fixé à 80\$, prix moyen du baril sur l'année 2010.



Les surcoûts totaux pour chacun des scénarios sont :

Scénario 1 (80\$ → 100\$) : **1.300.000 €**

Scénario 2 (80\$ → 130\$) : **3.800.000 €**

Scénario 3 (80\$ → 150\$) : **5.600.000 €**

Scénario 4 (80\$ → 200\$) : **10.000.000 €**

Dans la mesure où toutes les hypothèses prises étaient constatées, l'agglomération de Dijon aurait à supporter un surcoût total de plusieurs millions d'euros, principalement sur les postes énergie, intrants, déplacements et fret. Les déplacements correspondent aux déplacements professionnels et à la consommation des bus Divia.

Pour compléter cette analyse économique, dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail et avec les mêmes hypothèses, chaque agent devra déboursier en moyenne en plus entre 70€ et 500€ par an, en fonction des scénarios. Les agents habitant loin et prenant leur voiture seront d'autant plus touchés

3. Vulnérabilité économique en fonction de l'instauration d'une taxe carbone

Dans l'éventualité de l'instauration d'une taxe carbone, deux simulations ont été réalisées :

- la première met la taxe carbone à 17€/teCO₂ (comme le proposait le gouvernement lors du projet de loi)
- la seconde met la taxe à 100€/teCO₂ (comme c'est le cas en moyenne dans les pays ayant déjà mis en place un système de ce type : Suède, Danemark, Allemagne, Royaume-Uni)

Pour le Grand Dijon, les consommations d'hydrocarbures prises en compte dans le cadre de la taxe carbone sont :

- les consommations énergétiques ;
- la consommation de carburant pour les déplacements professionnels et la flotte Divia.

Hypothèse 1 (17 €) = surcoût d'environ 340.000 € pour le Grand Dijon dont 260.000 € pour les déplacements professionnels et la flotte Divia (consommation de carburant).

Hypothèse 2 (100€) = le surcoût serait de 2 000 000 €

En plus des coûts directs, il existe des coûts indirects :

Pour les agents, la taxe carbone s'élèverait, dans le cadre des déplacements domicile/travail, à 6.730 € (avec une hypothèse à 17 €/tonne de CO₂), soit près de 32 € par agent, sur une base de 211 agents. Pour une taxe carbone à 100 €/tonne de CO₂, le surcoût représenterait jusqu'à 40.000 €, soit 190 € par agent. Le surcoût lié à la mise en place de la taxe carbone fluctuera toutefois en fonction de la distance parcourue par chaque personne.

Pour les visiteurs, les déplacements nécessaires pour venir aux différents services du Grand Dijon s'élèveraient à 120.000 € pour une taxe de 17 € la tonne de CO₂, et à 710.000 € pour une taxe à 100 € la tonne de CO₂.

Le fret directement associé aux livraisons du Grand Dijon peut aussi être soumis à la taxe carbone. Les prestataires risquent donc de lui reporter ce surcoût. Le coût de la taxe carbone, pour l'ensemble du fret s'élèverait à 20.000 € pour une taxe de 17 € la tonne de CO₂ et à 117.000 € en cas d'une taxe carbone à 100 € la tonne de CO₂.

Chapitre 5 : l'adaptation au changement climatique

Le changement climatique est aujourd'hui non seulement inévitable mais ses effets se font déjà ressentir. Nous ne pouvons plus nous 'limiter' aux efforts d'atténuation des émissions de gaz à effets de serre, nous devons également nous préparer aux impacts territoriaux du changement climatique.

Dès 2004, le gouvernement français, dans le cadre du Plan Climat National, propose de décliner localement les actions en matière de lutte contre le changement climatique, intégrant deux volets : l'atténuation et l'adaptation. Ces deux volets sont indissociables pour une stratégie efficace, néanmoins on constate un décalage de nature. Si l'atténuation vise à réduire les causes des impacts du changement climatique, **l'adaptation se concentre sur ses conséquences**. Au regard de l'analyse des démarches Plan Climat Energie Territoriaux initiées à ce jour au niveau des territoires, force est de constater que l'adaptation au changement climatique reste le « parent pauvre des politiques climatiques locales ».

Dans la lignée du Plan Climat National, le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer (MEEDDM) a adopté le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC). Suite aux rapports remis en juin 2010, plus de 200 mesures d'adaptation au changement climatique ont été identifiées traitant de sujets aussi divers que les inondations et l'adaptation des zones littorales, l'évolution des forêts, la question de l'eau et l'adaptation de l'économie. Si ces mesures ont été élaborées en concertation à l'échelle nationale, leur traduction à l'échelle des territoires reste à définir.

L'enjeu stratégique que représente le risque climatique est considérable à l'échelle des territoires : les impacts environnementaux, économiques et sociaux influent directement sur la qualité du cadre de vie des habitants et la préservation des ressources locales. Aussi il convient d'anticiper et de s'adapter aux impacts potentiels des effets du changement climatique sur le territoire, définit par le GIEC, comme étant « la réaction des systèmes naturels ou anthropiques aux stimuli climatiques réels ou prévus ou à leurs effets, en vue d'en atténuer les inconvénients ou d'en exploiter les avantages ».

Néanmoins, **l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique est une problématique délicate à appréhender**. Il s'agit en effet de prendre des décisions dans des domaines très transverses, et dans un contexte encore marqué par les incertitudes – on connaît les grandes tendances du changement climatique, mais les scénarii d'évolution sont variables, et certains de ses aspects, ainsi que le détail de ses impacts régionaux, restent encore à affiner.

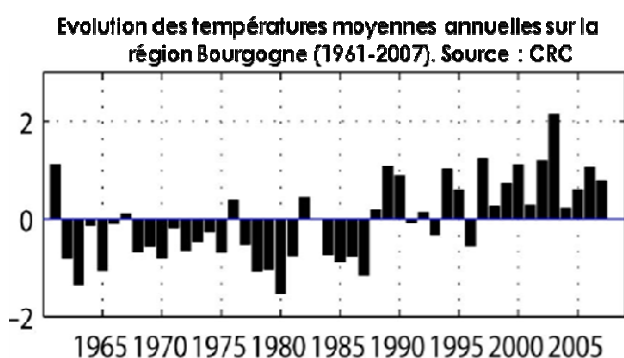
La réduction des émissions de gaz à effet de serre étant indispensable mais plus suffisant dans la lutte contre le changement climatique, **il est apparu primordial de développer un volet adaptation du territoire au changement climatique dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Energie du Grand Dijon, de la ville de Dijon et de la ville de Chenôve**.

1. Contexte bourguignon : une évolution des paramètres climatiques visibles et à anticiper

Bien que la Bourgogne ne soit pas concernée au même degré que les zones de montagne ou les bords de mer par le changement climatique, l'évolution du climat est toutefois avérée sur la région.

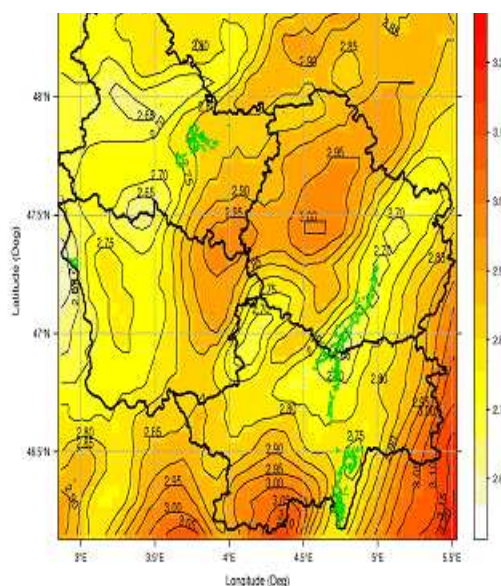
Pour mesurer la vulnérabilité climatique d'un territoire, il est nécessaire de comprendre les évolutions climatiques passées sur ce territoire, pour mieux appréhender celles à venir.

Dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Energie de Bourgogne, est pointée une élévation de la température moyenne de 1°C en Bourgogne depuis le milieu du XXème siècle.



Malgré les variations interannuelles des températures moyennes sur la région Bourgogne entre 1961 et 2007, l'étude des changements climatiques passés nécessite d'analyser les tendances d'évolutions sur trente ans minimum (selon Météo France).

Différence entre 2003 et 1991 de température Moyenne pour la période avril/août (source : CRC – 2009)



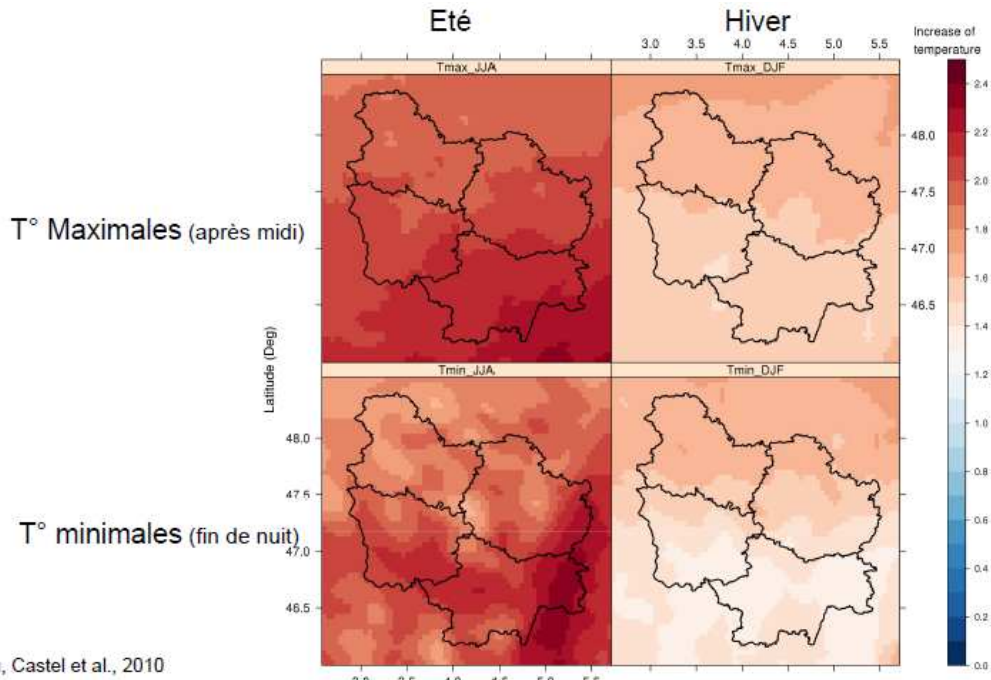
Plusieurs paramètres climatiques ont, en ce sens évolué :

- Le nombre de jours de gel : il y avait en effet 89 jours de gel par an en moyenne sur la période 1961-1987, contre seulement 63 sur la période 1989-2009 (CRC)
- De même, le nombre de jours de forte chaleur ($t^{\circ} > 30^{\circ} \text{C}$) est passé de 11 à 18 entre ces deux périodes et la période végétative ($t^{\circ} > 10^{\circ} \text{C}$) s'est allongée.

Malgré les nombreuses incertitudes relatives aux scénarios climatiques, le GIEC (groupement intergouvernemental d'experts sur le climat) prévoit une **intensification des événements climatiques**. En Bourgogne, les estimations données par les modèles climatiques pointent que d'ici 2080, la température estivale pourrait passer de moins de 20°C en moyenne à plus de 26°C. De même une modification du régime de précipitations est à prévoir.

Ainsi, entre les périodes 1971/1980 et 2031/2040, les températures simulées sont toutes en augmentation (jour et nuit, été et hiver) et partout dans la Région. Le réchauffement est de l'ordre de +2°C. Cela concorde avec l'augmentation observée de puis 1988.

Simulations des évolutions de températures aux horizons 2031-2040 (scénarios A2). Source : CRC.



Source : Xu, Castel et al., 2010

2. Des travaux déjà initiés à l'échelle régionale

A l'échelle régionale, la question de l'adaptation au changement climatique est traitée à plusieurs niveaux :

- **Dans le cadre de l'accompagnement des Plan Climat Energie Territoriaux, l'ADEME** a initié différents travaux thématiques et transversaux avec des partenaires régionaux (Alterre Bourgogne, Centre de Recherche en Climatologie. Ces travaux visent à améliorer les connaissances locales en matière de changement climatique afin de renforcer les capacités d'adaptation des territoires bourguignons en matière de vulnérabilités au changement climatique et de les accompagner dans la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation.
- **Dans le cadre des travaux thématiques menés par Alterre Bourgogne** : Alterre Bourgogne a initié depuis 2008, plusieurs travaux thématiques sur la question de l'adaptation au changement climatique (impact du changement climatique sur la ressource en eau des sols, outils de gestion des risques climatiques, ..). Ces différents travaux ont permis de rencontrer les acteurs et experts territoriaux en charge de ces sujets et de disposer d'un panorama des initiatives locales et un état des réflexions sur ce sujet.
- **Dans le cadre de l'élaboration du SRCAE Bourgogne** : Piloté conjointement par la Préfète de Région et le Président du Conseil Régional, la vocation du **Schéma Régional Climat Air Energie** est de définir les grandes orientations et objectifs régionaux à l'horizon 2020 et 2050 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, maîtrise de la demande d'énergie, développement des énergies renouvelables, lutte contre la pollution de l'air et adaptation au changement climatique. Dans ce cadre des ateliers de concertation avec les acteurs locaux ont été organisés sur la thématique de l'adaptation au changement climatique visant à partager les enjeux, identifier les pistes d'actions et les leviers à mobiliser.
- Par ailleurs, d'autres acteurs régionaux travaillent sur ce sujet : le Centre de Recherches de Climatologie, l'ONF, AgroSup, INRA...

Force de ces différents travaux, le Grand Dijon, la ville de Dijon et la ville de Chenôve ont souhaité initier un approfondissement du volet adaptation du PCET dès 2012.

3. Quelle stratégie du volet Adaptation du PCET du Grand Dijon et de la ville de Dijon

Bien qu'indispensable, cette anticipation des effets à venir du changement climatique sur notre territoire n'en est pas moins difficile. Aussi, il semble primordial de pouvoir prioriser nos actions à ce sujet par rapport à des enjeux jugés forts.

Pour ce faire, cela requiert en tout premier lieu de structurer l'information et la connaissance en matière climatique d'ici 2020 sur le territoire du Grand Dijon. C'est à partir de données consolidées et objectives que pourront être estimés les impacts du changement climatique sur des domaines ou secteurs rendus alors prioritaires car les plus vulnérables.

Toutefois, dès 2012, le Grand Dijon tient à anticiper ce travail, notamment au travers de deux thématiques novatrices que sont :

- La prise en compte du climat dans les opérations d'aménagement
- L'impact du changement climatique sur les espaces naturels/verts du Grand Dijon

Dans ce cadre, afin de mobiliser et de sensibiliser les acteurs aux enjeux climatiques, il a été décidé d'appréhender l'impact du changement climatique sur le territoire du Grand Dijon à travers une hypothèse d'augmentation des températures à +3°C.

Grand Dijon +3°C : comment améliorer le cadre de vie des Grand Dijonnais ?

L'ambition donnée à ce volet adaptation repose sur 5 axes :

- **Partager une culture commune** de l'adaptation en sensibilisant les acteurs à cette thématique et en étant pédagogique ;
- **Développer une dimension partenariale** en associant les acteurs du territoire à la construction de la réflexion et des préconisations ;
- **Articuler les différentes initiatives** et intégrer les préconisations opérationnelles de manière cohérente avec les politiques publiques existantes ;
- **Intégrer une dimension évolutive dans l'appropriation des enjeux** (programme de travail défini annuellement sur des thématiques spécifiques) ;
- **Valoriser les travaux en mutualisant les réflexions à d'autres projets et/ou territoires** (retours d'expérience dans le cadre du réseau régional des Plans Energie Climat Territoriaux).

3.1 La prise en compte du climat dans les opérations d'aménagements du Grand Dijon

La problématique spécifique des îlots de chaleur et plus généralement celle du confort thermique doit être traitée de manière intégrée avec les enjeux d'aménagement urbains actuels. Les réponses apportées doivent s'inscrire dans une logique de développement durable qui intègre à la fois les préoccupations sociales et sanitaires (par exemple, l'attention aux populations à risques), les préoccupations économiques (comparaison entre le coût des solutions apportées et des coûts évités) et les préoccupations environnementales (biodiversité, qualité de vie, services écologiques et urbains...).

Quels est l'impact des fortes chaleurs estivales sur le territoire ?

Quelles sont les modalités d'anticipation des impacts du changement climatique dans les opérations d'aménagement sur le territoire du Grand Dijon ?

Quelles solutions pour diminuer les îlots de chaleurs urbains, et réduire la vulnérabilité des systèmes humains et naturels à ce phénomène ?

Après quelques définitions et rappels quant à l'évolution de la climatologie locale, une analyse des facteurs amplificateurs des situations d'inconfort thermique sera réalisée afin d'envisager les possibilités d'adaptation et d'atténuation de l'effet d'îlot de chaleur urbain en matière d'urbanisme et d'aménagement (c'est-à-dire en termes de solutions collectives, de conception ainsi que de gestion de l'espace urbain pour éviter le recours à des solutions individuelles, exogènes et consommatrices d'énergie telle que la généralisation des appareils de climatisation).

Cet objectif se fera à travers l'analyse de mesures déjà mises en place ou à venir, ainsi que la proposition de préconisations en matière de gestion de programmes d'aménagement (Programmation/Conception du Projet/ Construction/ Utilisation/Fonctionnement par les usagers) à destination des décideurs.

3.2 L'impact du changement climatique sur les espaces naturels/verts du Grand Dijon

Connu pour ces nombreux espaces verts, le territoire du Grand Dijon est une référence en matière écologique. Au delà de l'amélioration du cadre de vie, la végétation via la création et la gestion des espaces verts et naturels est au cœur des enjeux pour rendre la ville "durable". Elle permet d'avancer des solutions diversifiées touchant soit à l'espace privé soit à l'espace collectif, pour le confort d'été dans les villes, la maîtrise de la consommation d'énergie et l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Cette thématique sera appréhendée sous l'angle de la relation : « qualité/cadre de vie » et rôle du végétal. Plus globalement, cette approche interroge le rôle des espaces verts en milieu urbain mais également en périphérie. Ce travail sera couplé avec les travaux en cours : réflexion sur les continuités écologiques (trames verte et bleue du Grand Dijon), analyse du maillage vert du Grand Dijon, préfiguration de l'observatoire de la biodiversité de la ville de Dijon.

Quel impact de la végétation du point de vue climatique et environnemental ?

Quelles formes de végétation en ville dans un contexte de densification ?

Quel appui et accompagnement des gestionnaires des espaces verts ?

Quelle évolution des prescriptions d'aménagement pour renforcer l'offre de nature en ville ?

En lien avec la première proposition, cet approfondissement aura pour objectif d'identifier les typologies d'espaces verts et naturels sur le territoire du Grand Dijon, de créer des conditions d'échanges et de partage des retours d'expériences entre communes du Grand Dijon, et de définir le rôle des espaces naturels et verts en matière d'adaptation au changement climatique et les modalités de leur gestion.

A terme, l'objectif du volet adaptation du Plan Climat est, grâce à une première approche thématique, de **pouvoir initier une dynamique locale** sur l'importance de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique et **donner des clés de lecture opérationnelles** pour le Grand Dijon afin de **généraliser cette réflexion** au regard des enjeux dégagés par la meilleure connaissance des évolutions climatiques locales.

Chapitre 5 : La stratégie du Plan Climat du Grand Dijon

Le Grand Dijon, la Ville de Dijon et Chenôve se sont lancés conjointement dans la réalisation de leur plan climat. Leur stratégie a été réalisée en cohérence de manière à tenir compte des enjeux communs liés au fait de la superposition des territoires.

Les stratégies tiennent compte des objectifs fixés au niveau du territoire communautaire et des compétences complémentaires propres aux villes et à l'agglomération.

1. Les objectifs à l'horizon 2020 du Plan Climat Energie Territorial du Grand Dijon

L'objectif est de faire du Grand Dijon une référence écologique.

Il s'agit de s'engager à respecter, voire dépasser la règle européenne des « 3 x 20 », à savoir : réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre en augmentant de 20% l'efficacité énergétique et de porter à 20% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2020. Et ainsi mettre Dijon sur la voie du Facteur 4 en divisant ses émissions de gaz à effet de serre par 4 d'ici 2050.

Pour atteindre ses objectifs, la politique énergie climat du Grand Dijon passera par :

- Un partage d'une culture commune des enjeux de l'énergie et du climat avec les habitants, les acteurs socio-économiques et les partenaires ;
- Une incitation à faire participer les acteurs locaux et plus particulièrement les habitants
- Une intégration de ces sujets dans l'ensemble des décisions communautaires ;
- L'exemplarité de son fonctionnement en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques.

Sur les **objectifs territoires à l'échelle du Grand Dijon** cela se traduit de la manière suivante :

Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre :

	Réduction de GES d'ici 2020 en %	Réduction de GES d'ici 2020 en teCO2
Habitat	-40%	- 156 000
Tertiaire (public / privé)	-42% (-50% public et -40% privé)	- 111 300
Déplacements des habitants	-10%	- 48 800
Chauffage urbain	-21%	- 22 050
Déchets	-14%	- 17 780
Biens de consommation	-10%	- 13 100
Industrie	-14%	- 10 780
Agriculture	-14%	- 1 820
Total		- 381 630

Augmenter de 20% l'efficacité énergétique du territoire

La réduction des gaz à effet de serre passe par la diminution de consommations énergétiques liées au tertiaire, à l'habitat, à l'industrie et aux déplacements essentiellement.

Atteindre au moins 20% d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique du territoire pour réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Limiter la dépendance du territoire aux énergies fossiles et **lutter contre la précarité énergétique**

Sur le territoire la part des EnR (base 2005) dans le mix énergétique du résidentiel et du tertiaire (y compris EnR de l'électricité française) est évalué à environ 4% ⁽¹⁾ de la consommation totale d'énergie⁽¹⁾ (hors bois de chauffage des habitations individuelles).

Le nouveau réseau de chaleur (80% EnR) doit permettre d'augmenter, à lui seul, la part des EnR de plus de 50%⁽²⁾ pour atteindre environ 9% d'EnR dans le mix énergétique du résidentiel et du tertiaire à l'horizon 2020.

Aussi, la combinaison de la réduction des consommations de près de 20% associées aux améliorations des réseaux de chaleur existant (50% EnR), à la mise en service d'une chaufferie bois sur l'OPAC de Dijon, aux projets en matière de géothermie, de solaire thermique et de solaire photovoltaïque, doit nous permettre de tabler sur un dépassement de notre objectif de couvrir plus de 20% de nos besoins énergétiques par des EnR en 2020.

(1) : consommation totale du résidentiel/tertiaire : environ 1 950 000 MWh dont 355 000 MWh de consommation électrique

(2) : en 2005, la part des EnR dans la production électrique était de 11% (source : Ifen, d'après Observatoire de l'énergie - Eurostat, 2008)

(3) : objectif calculé sur la base d'une production de 100 000 MWh à partir de bois et de vapeur fatale

S'adapter au changement climatique

- Mieux connaître les vulnérabilités du territoire, des activités et des individus quant aux évolutions du climat
- Coopérer avec les acteurs du monde scientifique et social, ainsi qu'avec tous les acteurs publics engagés et compétents sur la question
- Anticiper les effets des aléas climatiques tels que des tempêtes, des périodes de canicule ou de sécheresse, pour les circonscrire au mieux
- Réduire leurs dommages matériels et socio-économiques
- Réduire la précarité énergétique

Faire des objectifs écologiques un levier du développement socio-économique

- Réaliser des économies d'énergie et développer l'emploi local grâce à de nouveaux métiers,
- Réduire la vulnérabilité énergétique et climatique des personnes les plus fragiles tout en élevant l'attractivité du territoire.

Sur les **objectifs propres à l'activité du Grand Dijon** cela se traduit de la manière suivante :

Réduire d'au moins 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020

	Réduction de GES d'ici 2020	Réduction des émissions (teCO ₂)
Réseau de chaleur	-50%	- 35 381
Déchets	-14%	- 18 081
Déplacements TC, visiteurs, agents (domicile-travail et professionnel)	-10%	- 2 215
Eau Assainissement	-10%	- 1 140
Energie	-10%	- 113
Achats	-10%	- 57
Total		- 56 987

Dépasser les 20% d'ENR dans le mix énergétique des besoins du Grand Dijon pour réduire sa dépendance aux énergies fossiles.

Sur l'ensemble de l'énergie consommée (gaz et électricité) actuellement par le Grand Dijon, 19,6% proviennent d'énergies renouvelables.

Ce chiffre ne tient pas compte des 12% d'ENR compris dans l'électricité fournie par EDF (donnée nationale).

Cela s'explique notamment par le fait que la production d'énergie issue de l'usine d'incinération est utilisée pour partie par le Grand Dijon.

L'objectif est donc de dépasser les 20% d'ENR dans le mix énergétique des besoins du Grand Dijon (hors ENR compris dans l'électricité fournie).

2. Les axes stratégiques du Plan Climat

Les axes stratégiques sont au nombre de 6 :

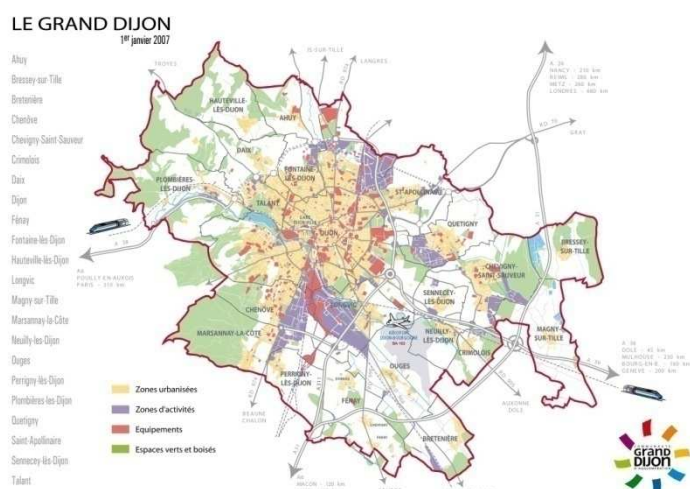
- **Axe 1** : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie, économe en énergie et en gaz à effet de serre
- **Axe 2** : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables
- **Axe 3** : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours
- **Axe 4** : Viser l'exemplarité de l'action publique locale
- **Axe 5** : Faire vivre le Plan Climat
- **Axe 6** : Développer une culture commune, participative et coopérative

Les axes stratégiques se décomposent en sous-axes. Chacun d'entre eux contient un certain nombre de fiches actions détaillées.

Axe 1 : Aménager le territoire en faveur d'une meilleure qualité de vie économe en gaz à effet de serre

Éléments de contexte :

Aménagement :



Les documents d'aménagement et de planification doivent être compatibles avec les enjeux énergie climat du territoire. Ces documents doivent à la fois donner une vision pour un territoire sobre énergétiquement mais ils doivent aussi fixer des cibles à atteindre en matière de construction neuves performantes, de répartition des zones d'aménagement, d'optimisation des déplacements,... Ils doivent être ambitieux pour répondre à l'ambition du territoire de devenir une référence écologique.

L'aménagement du territoire est une compétence des collectivités locales. Ce projet se concrétise par la mise en place

de diverses politiques publiques telles que des politiques de l'habitat, des politiques urbaines, économiques, mais également des politiques de promotion concernant les espaces ruraux, les espaces naturels, etc.

Elles sont organisées via plusieurs documents structurants : le SCOT, le PLU, le PDU et le PLH. Ils doivent être analysés sous l'angle de l'énergie et du climat afin de les rendre compatibles avec les enjeux du PCET. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, ces documents ont clairement été cités comme des leviers importants pour décliner une stratégie locale de Plan Climat Energie. Ils engagent des choix qui pourront impacter fortement les objectifs d'un Plan Climat Energie. Par ailleurs, ces politiques publiques impliquent des interventions foncières de la part des collectivités.

L'aménagement du territoire dans une logique énergie-climat s'intéresse aux équilibres ville-campagne, à l'organisation des infrastructures de communication, au développement relatif des différentes villes, à l'organisation de l'habitat... Au travers des formes et structurations qu'il propose, du niveau de qualité environnementale qu'il intègre et de la densité qu'il préconise, il est un élément clé du développement économique, urbain et rural ainsi que des espaces naturels. Porteur d'une

vision prospective, il est à même d'anticiper les conséquences prévisibles du changement climatique et de la raréfaction des ressources énergétiques fossiles.

Dans le Grenelle de l'Environnement, la prise en compte de la problématique s'est traduit par les mesures suivantes :

- **Renforcer le Code de l'urbanisme** en tant qu'outil du développement et de l'aménagement durables des territoires et de lutte contre l'étalement urbain, notamment par la simplification, le renforcement et le verdissement des outils de planification (Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable, SCOT, PLU, ...)
- Autoriser les dépassements de COS jusqu'à 30% si les bâtiments concernés sont particulièrement performants en matière énergétique
- **Généraliser les SCOT** à l'ensemble du territoire d'ici 2017
- *Elargir le champ de l'évaluation environnementale aux schémas de secteur et aux schémas d'aménagement*

Les enjeux pour le territoire

Conjuguer qualité de vie, développement économique, répondre aux besoins de logements et de fonctionnalités (transport – communication...), préserver des espaces naturels et activités agricoles, telle est en synthèse l'équation à prendre en compte pour un aménagement durable et équilibré entre les communes du Grand Dijon.

Le territoire communautaire se caractérise par une part relativement faible d'urbanisation pouvant générer des démarches contradictoires : une urbanisation non maîtrisée et déséquilibrée (logement, zones d'activités économiques...) ou un gel dans tous projets d'urbanisme, freinant ainsi la dynamique du territoire.

L'enjeu pour le Grand Dijon sera de pérenniser et développer son attractivité sans que cela ne soit au détriment de son patrimoine naturel et de sa qualité de vie.

Au niveau opérationnel, l'efficacité énergétique des constructions neuves (résidentiel et tertiaire) et la distribution spatiale des zones d'activités et des zones résidentielles constituent une priorité.

Concernant l'aménagement commercial des espaces, rappelons que sur le Grand Dijon, les zones d'activités s'étendent sur plus de 1 300 ha. 400 ha supplémentaires sont prévus à l'horizon 2012 et devront être aménagés. C'est ainsi l'opportunité pour le territoire communautaire de faire valoir ses ambitions en matière de performance énergie-climat des constructions neuves et d'exploitation des surfaces par les opérateurs.

En matière d'habitat, le PLH (2009-2014) vise la création de près de 1 900 logements par an sur 6 ans (2010-2016). Le taux de croissance de la population retenu pour le scénario du PLH est de +0,3%/an en moyenne (niveau moyen de la décennie 1990). Le PLH prévoit d'atteindre ces objectifs par la construction de 1 700 logements neufs et de 200 logements réhabilités.

Ce qu'il faut retenir :

- 1/3 de la surface du territoire est urbanisée
- Des besoins conséquents en construction neuves pour les années à venir
- Une surface importante destinée aux activités tertiaires et une augmentation prévue avec l'aménagement de 400 ha
- Un développement important de l'habitat en périphérie de la ville centre voire de l'agglomération

Les axes d'interventions

Pour répondre à l'équation soulevée précédemment, le Grand Dijon propose d'intervenir à deux échelles. La première est plus orientée macro avec une organisation spatiale globale du territoire (échelle du Scot...). La seconde vise une approche micro, à l'échelle des quartiers. Ces deux approches répondent notamment à l'objectif d'équilibre ville-campagne et de développement territorial harmonieux entre les villes du Grand Dijon.

Logement :

Cadre

Les nouveaux logements envisagés seront synonymes de besoins supplémentaires en matière d'énergie (pour chauffer et éclairer les logements) et en matière d'espace (pour la construction des logements).

Pour illustrer les besoins additionnels en énergie, la construction des logements neufs au niveau BBC (avec comme énergie le gaz) générerait des émissions additionnelles de l'ordre de 11 000 teCO₂ sur la période 2010-2016. Ainsi il est important de s'assurer de la qualité énergétique des logements prévus, de leur accès à des sources énergétiques faiblement carbonées et d'anticiper les réglementations par l'atteinte d'un niveau de consommation se rapprochant de la neutralité carbone (logement neutre ou zéro émission).

Exemple de scénarii d'émission de GES basés sur le développement de l'habitat prévu dans le PLH :

Scenario 1		Seuil	Energie avant (/ après si rénovation)	PLH 2009-2014 teCO ₂	Extrapolations 2016-2020 teCO ₂
Logements à loyer modéré : rénovation via l'acquisition- amélioration	100/an	Rénovation BBC	gaz (/ gaz)	-5 519	-3 680
Constructions de logements à loyer modéré ou accession abordable	850/an	Construction BBC	électricité	7 059	4 706
Constructions de logements privés neufs	850/an	Construction BBC	électricité	7 059	4 706
TOTAL				+ 14 331 teCO₂	

Scenario 2		Seuil	Energie avant (/ après si rénovation)	PLH 2010-2016 teCO ₂	Extrapolations 2016-2020 teCO ₂
Logements à loyer modéré : rénovation via l'acquisition- amélioration	100/an	Rénovation BBC	gaz (/ réseau de chaleur 80% EnR)	-8 177	-5 451
Constructions de logements à loyer modéré ou accession abordable	850/an	Construction BBC	électricité + ECS solaire	3 801	
Constructions de logements privés neufs	850/an	Construction BBC	électricité + ECS solaire	3 801	
Constructions de logements à loyer modéré ou accession abordable	850/an	Construction neutre	électricité + solaire PV + solaire ECS		0
Constructions de logements privés neufs	850/an	Construction neutre	électricité + solaire PV + solaire ECS		0
TOTAL				- 6 026 teCO₂	

Selon les choix retenus, les émissions peuvent augmenter dans un cas (scenario 1) ou être réduites dans l'autre (scenario 2).

Bâtiment :

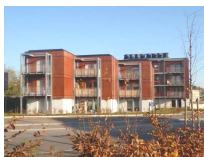


Le Plan Bâtiment Grenelle a pour mission de piloter la mise en œuvre et le déploiement des mesures du programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments. En France, ce secteur (logements et bâtiments tertiaires) est à l'origine de 19 % des émissions de gaz à effet de serre. C'est le deuxième secteur le plus polluant après les transports. Ces émissions ont progressé de 22% depuis 1990. La surconsommation d'énergie est la cause principale de cette pollution.

Ci-après sont présentées les principales mesures issues du Grenelle de l'Environnement afin d'atteindre les objectifs fixés dans le secteur du bâtiment, à savoir réduire les consommations d'énergie de 38% et les émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici 2020 :

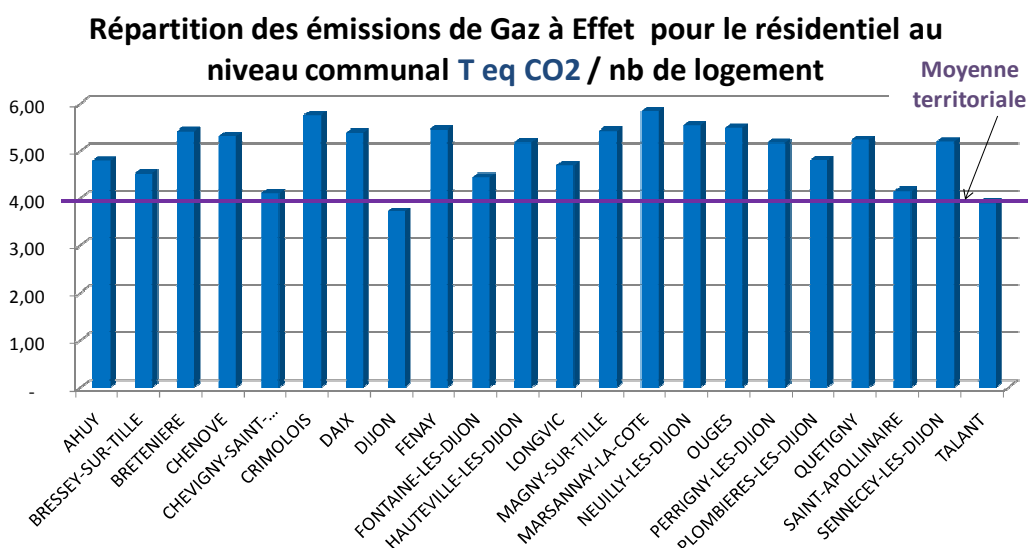
- **En 2012, tous les nouveaux bâtiments seront à basse consommation (BBC).**
- **En 2020, ils seront tous à énergie positive (BEPOS) : une maison, un immeuble produiront chacun plus d'énergie qu'ils n'en consommeront.**
- **La loi Grenelle I fixe un rythme de 400 000 logements à rénover par an à compter de 2013 et de 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020.**
- **Tous les bâtiments de l'Etat et ses établissements publics seront engagés dans une rénovation énergétique avant fin 2012 avec pour objectif de réduire d'ici 2020 leurs consommations énergétiques d'au moins 40 % et les émissions de gaz à effet de serre de 50 %.**
- **Un label environnemental tenant compte de l'ensemble du cycle de vie du bâtiment : besoins en énergie, en eau, quantité des déchets produits... sera prochainement créé.**
- **L'Etat accompagne financièrement les réhabilitations thermiques du parc à loyer modéré ainsi que du parc privé par les crédits d'impôts.**

Enjeux spécifiques



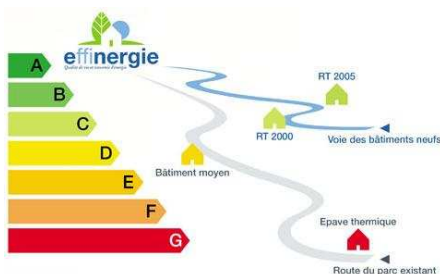
56% des émissions induites sur le territoire Grand Dijon par le bâtiment relève des consommations énergétiques dans le résidentiel. Le reste étant composé de 35% par le tertiaire et 9% par la construction.

Avec **19% des émissions territoriales**, le secteur résidentiel représente un enjeu fort sur le territoire avec environ **59% de résidences principales construites avant 1975**, date de la première réglementation thermique et près de **68% de systèmes de chauffage utilisant des énergies fossiles**. 112 000 logements, dont 72 % d'appartements, sont chauffés sur le territoire du Grand Dijon. Les émissions de GES par logement se situent à environ 4 teCO₂.



Les enjeux énergétiques et climatiques ont guidé l'agglomération sur trois grands axes d'intervention couvrant aussi bien les constructions neuves que le parc existant.

Le parc existant constitue un champ d'intervention prioritaire puisque 59 % des résidences principales ont été réalisées avant 1975. Concernant les constructions, la faiblesse de la part urbanisée du territoire (30%) et l'extension démographique importante du Grand Dijon sont des facteurs participant au développement du parc neuf dans le respect de l'occupation de l'espace et de la maîtrise de l'étalement urbain.



Au-delà des mesures et actions techniques à considérer (respect de la nouvelle réglementation thermique), le Plan Climat Energie Territorial privilégie également des actions sociales pour lutter contre la précarité énergétique (capacité à identifier les publics cibles,...).

Ce qu'il faut retenir :

- Une consommation et des émissions de GES élevées (4 teCO₂/logement),
- Un mix énergétique fortement carboné : des émissions liées à plus de 85% au chauffage et à la production d'eau chaude,
- Une augmentation des impayés d'énergie traduisant l'instauration d'une précarité énergétique.

Le tissu économique local est pour sa part très marqué par les activités tertiaires. Les activités du tertiaire (public, privé) représentent 4,7 millions de m² de surface, principalement occupées dans le secteur de la santé. Les émissions de gaz à effet de serre liées au tertiaire représentent **10 % des émissions totales du territoire**, essentiellement en raison de la consommation de ressources fossiles.

Ce qu'il faut retenir :

- Une surface importante destinée aux activités tertiaires,
- Des émissions fortement liées aux moyens de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire,
- Une grande hétérogénéité pour les usages de l'énergie.

1.1 Mettre en place une politique de lutte contre la précarité énergétique

Les objectifs :

- Identifier et suivre le phénomène
- Agir de façon concertée avec les acteurs locaux
- Rénover 2 500 logements sociaux d'ici 2015 puis 500 logements/an au-delà.
- Rénover 500 logements/an dans le parc privé
- Sensibiliser les habitants à la réduction des consommations d'énergie

Les Fiches actions :

1.1.1	Accompagner les propriétaires occupants et les locataires à faibles revenus du parc ancien
1.1.2	Accompagner la réhabilitation des logements à loyers modérés

Les plus :

- Programme de rénovation thermique de l'habitat à loyer modéré : Le Grand Dijon a lancé un programme qui doit permettre la rénovation de 2 500 logements (12% du parc de logements à loyer modéré) en 5 ans dont 50% minimum doit atteindre le niveau BBC. Le programme devrait générer une réduction de près de 8 500 teCO₂.
- Programme d'accompagnement de réhabilitation des propriétaires bailleurs et des propriétaires occupants sur trois ans (2010-2012) via les aides de l'Anah et du Grand Dijon
- Programme Habiter Mieux
-
- Programme à relancer pour la période 2013-2015 : accompagnement du Grand Dijon sur une action expérimentale de réduction des consommations d'énergie auprès de familles vivant dans le périmètre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (Fontaine d'Ouche, Chenôve, Talant) : Action de BER et Pim's

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Mobilisation des habitants sur les économies d'énergie.
- Mise en place d'un suivi de l'accompagnement des familles sur les consommations d'énergie via l'action des CCAS. Formation du personnel des CCAS et des travailleurs sociaux sur les économies d'énergie.

1.2 Améliorer la performance énergétique du résidentiel tertiaire

Les objectifs :

- Mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et de mobilisation des acteurs privés pour atteindre une réduction de 40% des consommations énergétiques dans l'habitat.
- Accompagnement du Grand Dijon sur le financement de la réhabilitation du parc privé.
- Définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ambitieux pour tous les programmes d'aménagement aidés par le Grand Dijon
- Soutien des opérations d'aménagement exemplaires (mise en place de 14 éco quartiers, zone d'activité durable, type constructif, mix énergétique,...)
- Mettre en place un système de suivi et de contrôle des performances réalisées a posteriori
- Soutenir les artisans et les commerçants pour améliorer la performance énergétique des locaux commerciaux.
- Construction de 100% de logements neufs BBC de 2011 à 2015, et engagement du territoire vers des logements neutres au-delà de 2015 avec l'objectif d'atteindre 50% au moins de logements neutres dès 2017.
- Renforcer les partenariats avec les filières locales de formation et de recherche et faire évoluer les compétences des professionnels.
- Disposer d'un réseau de professionnels disposant d'une réelle expertise reconnue et certifiée (techniques de rénovation, utilisation des énergies renouvelables...) pour atteindre les objectifs fixés d'ici 2020, notamment dans le secteur du bâtiment.

Les fiches actions :

1.2.1	Inciter à la rénovation thermique des copropriétés
1.2.2	Favoriser le développement durable dans les zones d'activités et les entreprises
1.2.3	Favoriser la construction de bâtiments BBC puis passifs à partir de 2013
1.2.4	Accompagner la réhabilitation thermique du patrimoine protégé

Les plus :

- Mise en place d'un programme de rénovation thermique à destination des copropriétés sur deux ans
- Le Grand Dijon a passé une convention avec le CERQUAL sur la période 2010-2012 visant à la généralisation du label Habitat et Environnement BBC Effinergie. La convention a été signée en partenariat avec la SPLAAD et la SEMAAD.
- Réalisation de plusieurs éco-quartiers : bâtiments au minimum BBC, favorisant la proximité, la mixité sociale et le développement économique.
- Le Fisac prévoit l'accompagnement des commerçants situés le long des travaux du tramway dans la réalisation de diagnostics énergétiques et de travaux pour améliorer l'efficacité énergétique des locaux commerciaux
- Mise en place d'éco-conditionnalité sur les financements du Grand Dijon.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Sensibilisation des habitants et des acteurs socio-économiques sur les économies d'énergie. Concertation avec les acteurs économiques locaux
- Adaptation des règlements d'urbanisme pour favoriser les opérations exemplaires
- Les communes gèrent la délivrance des permis de construire. En ce sens elles peuvent contribuer à la mise en œuvre d'une politique de production de logements de qualité sur leur territoire. En outre elles peuvent participer à un dispositif de suivi, a posteriori, de la performance

des bâtiments construits. En matière de logement à loyer modéré, les communes ont aussi un rôle à jouer pour conditionner les financements à l'atteinte de cibles énergétiques ambitieuses.

- En agissant sur les PLU, les autorisations de permis de construire et leur politique foncière les collectivités peuvent favoriser l'implantation de bâtiments de qualité sur leur territoire.
- Les projets de ZAC peuvent fixer des obligations de constructions devant atteindre le niveau BBC. Ces projets, mis en place en partenariat avec le Grand Dijon pourront comporter une phase de suivi et de contrôle des performances réalisée a posteriori.

1.3 Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification

Les objectifs :

- Intégrer l'énergie et le climat dans les outils de planification et autres schémas de développement du Grand Dijon
- Articuler et rendre cohérentes les politiques d'aménagement, notamment d'urbanisme et de mobilité, avec les objectifs du Plan Climat
- Economiser l'espace pour un urbanisme plus dense, moins étalé, favorisant la proximité et préservant les zones agricoles, naturelles et boisées
- Mesurer les impacts des projets d'aménagement en matière de consommation d'énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre
- Accompagner les communes dans l'intégration de l'énergie et du climat dans leurs documents d'urbanisme

Les fiches actions :

1.3.1	Favoriser la nature en ville pour s'adapter au changement climatique
1.3.2	Intégrer les enjeux énergie climat dans les documents de planification et de programmation
1.3.3	Mettre en œuvre les écoquartiers, projets pilotes de l'urbanisme durable

Les plus :

- L'ECOPLU de Dijon : un premier retour d'expérience
- Le SCOT privilégie le renouvellement urbain et la réhabilitation des logements anciens dans les centres villes et le centre bourg. Il prévoit de renforcer l'offre globale de transport public, le développement des aménagements piétonniers et cyclables dans les villes et les bourgs et il préconise l'intensification des secteurs déjà urbanisés et bien desservis en transport public.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Possibilité d'être à la pointe de la réglementation sur l'élaboration d'un PLU tout en étant en conformité avec les préconisations du SCOT.
- Prise en compte des critères énergétiques et climatiques dans leurs opérations d'aménagement et de planification
- L'approche environnementale des PLU

Axe 2 : Prioriser la valorisation énergétique et les énergies renouvelables

Eléments de contexte :

Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont issues de sources non épuisables telles que le solaire, la géothermie, l'hydraulique, la biomasse ou encore l'éolien. On considère également comme renouvelable l'énergie issue de la valorisation énergétique des déchets (électricité, chaleur, froid) et celle issue de la valorisation des eaux usées.

Le recours aux énergies renouvelables est un moyen efficace pour diminuer l'empreinte carbone liée aux consommations d'énergies mais aussi pour réduire la dépendance énergétique du territoire et de la collectivité aux énergies fossiles. Il est aussi important de rappeler que le développement des énergies renouvelables a un impact significatif sur l'emploi local non délocalisable. Actuellement l'énergie fournie par EDF est produite en moyenne à partir de 12% d'énergie renouvelables (hydraulique et éolien essentiellement).

Il est à noter que l'électricité en France a la particularité d'être faiblement émettrice de gaz à effet de serre du fait de l'importance de la part du nucléaire.

La libéralisation des marchés de l'énergie (gaz, électricité) en France va automatiquement entraîner une augmentation du coût de l'ensemble des énergies par ailleurs très dépendant du niveau de la demande et de la production énergétiques mondiales.

Le système actuel tend à une augmentation inévitable des coûts énergétiques. La production d'énergie locale est un moyen de lutter contre cette inflation si l'on se donne les moyens d'en maîtriser les coûts.

Si le réseau de chaleur est un projet structurant de l'agglomération, il n'est pas la seule solution au développement des énergies renouvelables d'autant plus qu'il ne dessert qu'une partie du territoire.

Au-delà des réseaux de chaleur, l'utilisation des énergies renouvelables tend à se développer sur le territoire. Le bois-énergie est déjà utilisé pour chauffer des bâtiments publics et des habitations. La Tour Elithis est aussi un exemple d'utilisation d'énergie renouvelable pour atteindre la neutralité carbone d'un bâtiment tertiaire.

Le développement du solaire thermique et du bois-énergie dans les programmes de rénovation et de constructions neuves offre des leviers intéressants pour réduire les émissions de GES.

Le chauffage urbain

Extrait du Guide AMORCE « éléments clés pour le maître d'ouvrage » :

« Le rôle des réseaux de chaleur dans la concrétisation des objectifs du Grenelle est indéniable. Ils permettent d'une part de valoriser de manière optimale la biomasse, la géothermie ainsi que la chaleur de récupération (UIOM, process...) et d'autre part d'exprimer la volonté d'une collectivité de se saisir, sur son territoire, des enjeux liés à l'énergie depuis la production jusqu'à l'utilisateur final. Aujourd'hui, il existe environ 432 réseaux de plus de 3 MW recensés en France, pour lesquels les EnR&R constituent déjà 31% du bouquet énergétique (dont 23% pour les seules UIOM et 3% pour le bois-énergie) avec une marge de progression encore importante. Parallèlement, coexiste un grand nombre de réseaux bois-énergie de taille plus modeste (de quelques dizaines de kW à 2 ou 3 MW).

Les motivations du porteur de projet et des autres décideurs éventuels sont de différentes natures :

- l'économie escomptée sur la facture énergétique des bâtiments concernés,
- la valorisation d'une ressource locale et l'offre d'un débouché pour des sous-produits
- d'industries locales,
- le renforcement d'emplois locaux pour l'approvisionnement et l'exploitation des équipements,
- la contribution à la réduction des impacts sur l'environnement de la production d'énergie. »

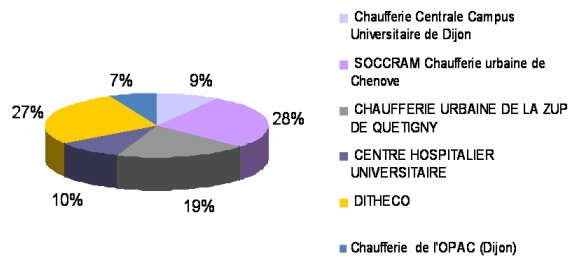
Dans la pratique, le chauffage urbain consiste à distribuer, à tout ou partie d'une agglomération, la chaleur produite à partir d'une ou de plusieurs sources (renouvelables ou fossiles), alimentées par une ou plusieurs sources d'énergie. La chaleur est transportée par un réseau de canalisations aboutissant à des postes de livraison, les sous-stations.

La réglementation européenne impose un objectif de réduction de 21 % pour les chaufferies soumises à la directive « quotas ». Ce qui impose le recours aux énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ces dernières.

Le recours au chauffage urbain permet d'obtenir de meilleurs rendements de combustion et de plus faibles rejets que la plupart des installations classiques de chauffage en raison de la taille et la gestion industrielle des installations.

Poids des émissions de GES sur le territoire par les réseaux de chaleur :

Sur le territoire du Grand Dijon, avec 110 000 teCO₂ émises et **près de 11 500 logements raccordés**



(plus de 10% des logements), le chauffage urbain représente un champ d'intervention particulièrement intéressant dans la lutte contre le changement climatique avec :

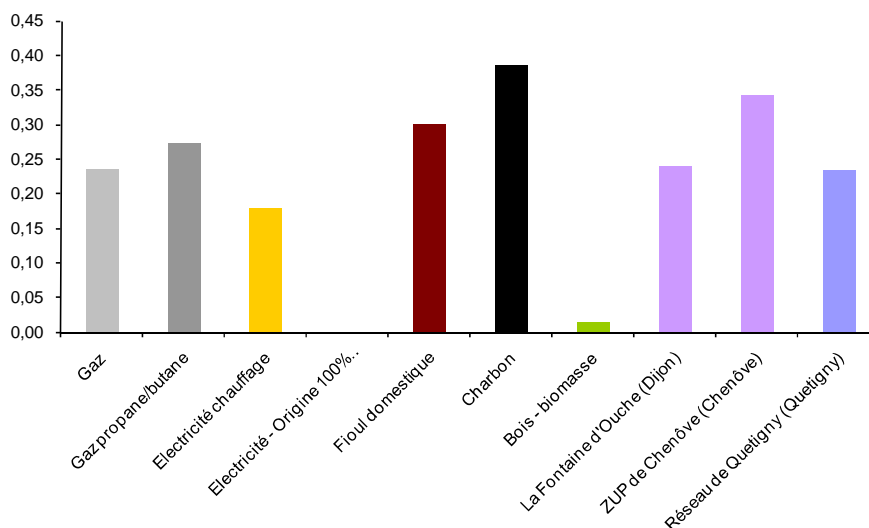
- **Un potentiel de raccordement existant,**
- **Une diversification du mix énergétique** (s'orienter vers des énergies renouvelables). D'autant qu'à ce jour, le chauffage urbain a pour

principale source énergétique les énergies fossiles.

L'enjeu est d'autant plus important que le Grand Dijon, en prenant la compétence énergie, a récupéré la gestion des trois chauffages urbains de Chenôve, de la Fontaine d'Ouche (DITHECO) et de Quetigny au 1^{er} janvier 2011. Ce qui représente 74% des émissions de GES émis par les réseaux de chaleur du territoire et une très grosse partie des 10% des logements raccordés.

Le schéma ci-après présente le contenu carbone moyen des énergies disponibles sur le territoire par kWh fourni :

Contenu carbone du kWh PCI par combustible
(kg CO₂/kWh)



Ce qu'il faut retenir :

- Six réseaux de chaleur de grande taille, dont trois gérés par le Grand Dijon, sont présents sur le territoire avec un contenu carbone relativement élevé,
- Une énergie à prix maîtrisé, mais un réseau vieillissant,
- Deux leviers sont à actionner : optimisation du fonctionnement pour réduire les émissions de GES intrinsèques et augmentation du nombre d'utilisateurs (résidentiels et tertiaire) substituant le gaz ou le fioul au profit d'un chauffage urbain décarboné,

- Un potentiel de mobilisation des EnR qui semble important mais qu'il s'agit de caractériser (qualité, quantité, implantations,...).
- Une politique ambitieuse avec des réseaux de chaleur fortement EnR peut permettre de réduire de 117 000 teCO2 les émissions de gaz à effet de serre du territoire.

Les axes d'intervention opérationnels

La substitution du réseau de chauffage urbain aux chauffages conventionnels contribuerait à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Cette opération combinée au recours aux énergies renouvelables (biomasse,...) comme principale source d'énergie permettrait d'atteindre les objectifs fixés par l'Agglomération.

Enfin, la récupération d'énergie par une valorisation supérieure des déchets dans le mix énergétique du chauffage urbain est en cours de réalisation, mais son usage doit être considéré à long terme en cohérence avec les enjeux du Grenelle de l'Environnement et de l'Agglomération (politique de prévention et de réduction des déchets).

2.1 Développer une stratégie énergétique à l'échelle du Grand Dijon

Les objectifs :

- Structurer la stratégie énergétique territoriale en vue d'atteindre les objectifs d'efficacité énergétique et de développement des renouvelables
- Identifier les potentiels et établir une programmation énergétique à court et moyen terme
- Organiser la stratégie en transversalité avec les directions du Grand Dijon
- Planification du développement des EnR sur le territoire via un schéma directeur EnR (étude du potentiel existant pour toutes les énergies et définition d'une stratégie territoriale).
- Projets de développement d'EnR biomasse et photovoltaïque sur le territoire.
- Favoriser les technologies de récupération de l'énergie et notamment développer la récupération de chaleur à partir des réseaux d'eaux usées sur le territoire

Les fiches actions :

2.1.1	Adopter et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies
-------	-------------------------------------------------------------

Les plus :

- La création d'un service énergie dédié au Grand Dijon, mutualisé avec la ville de Dijon
- L'opportunité de structurer la programmation énergétique dans le cadre du développement du réseau de chaleur
- Les complémentarités entre les objectifs du service écologie urbaine et ceux du service énergie
- 15 000m² de panneaux photovoltaïques sur le dépôt du tramway
- La réalisation d'un projet de récupération de chaleur à partir du réseau d'eaux usées sur le site du dépôt du tramway.
- La récupération de l'énergie à partir des réseaux d'eau usée (degré bleu) est à l'étude. Elle permet de fournir une partie des besoins de chaleur pour des bâtiments collectifs situés à proximité des réseaux d'eau.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Identifier les potentiels à l'échelle communale et les opportunités au regard du développement des réseaux sur le territoire aggloméré
- Le développement des projets énergies renouvelables communaux
- Les Communes peuvent être partie prenante du développement des EnR sur le territoire dans la mesure où elles possèdent un patrimoine immobilier (écoles, bâtiments administratif...).
- Les Communes peuvent, elles aussi, développer des projets de la récupération de chaleur à partir des réseaux d'eau usée pour leur patrimoine bâti.

2.2 Développer des réseaux de chaleur faiblement carbonés

Les objectifs :

- Création d'un nouveau chauffage urbain à bas contenu carbone : 80% d'EnR (60% Biomasse, 20% incinération des ordures ménagères, 20% gaz)
- Développement des EnR dans les réseaux de chaleur existants à hauteur minimum de 50%.
- Raccordement au réseau de près de 2 000 logements d'ici 2015.
- Accroissement de l'efficacité du réseau de chaleur pour envisager un raccordement de 1 000 logements supplémentaires d'ici 2020.
- Raccordement de gros consommateurs d'énergie du secteur tertiaire au réseau de chaleur pour répartir les coûts fixes et garantir un prix abordable pour les habitants.
- Garder la maîtrise d'une partie de la production de chaleur afin de pouvoir agir sur le prix de l'énergie à la sortie pour l'habitant.
- Participer au développement d'une filière locale biomasse.

Les fiches actions :

2.2.1	Développer des réseaux de chaleur faiblement carbonés
2.2.2	Développer les projets d'énergies renouvelables sur le patrimoine

Les plus :

- Des réseaux de chaleur existant desservant notamment les quartiers des Grésilles et de Fontaine d'Ouche sur Dijon, Chenôve et Quetigny.
- Raccordement dès 2012 du nouveau réseau de chaleur à l'usine d'incinération afin que 20% de l'énergie produite soit issue de la combustion des ordures ménagères, ce qui contribuera au développement des énergies renouvelables sur le territoire et à la maîtrise des coûts.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- La gestion des réseaux de chaleur a été transférée au Grand Dijon. Néanmoins, les communes de Dijon, Chenôve et Quetigny demeurent propriétaires des réseaux. En outre elles ont très souvent des bâtiments communaux raccordés ou raccordables aux réseaux de chaleur. Elles peuvent se positionner comme un relais local pour appuyer la politique du Grand Dijon en la matière.

Axe 3 : Développer les mobilités pour améliorer la qualité des parcours

Éléments de contexte

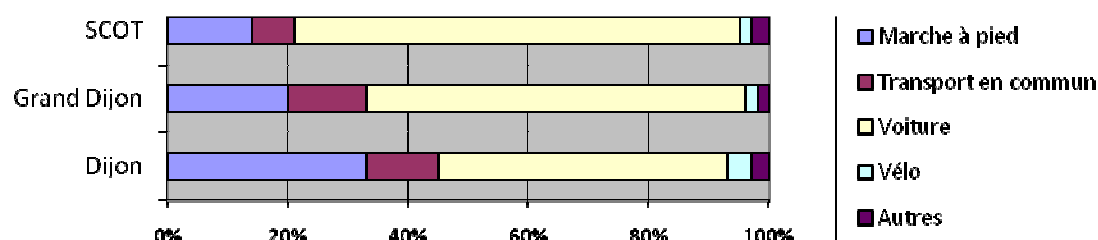
Un enjeu national

Le secteur des transports de personnes et de marchandises occupe la première place avec 26% des émissions de gaz à effet de serre en France. Des changements profonds de comportements, des ruptures technologiques sont à prévoir pour atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement à savoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 et la réduction de la dépendance du secteur aux hydrocarbures. Ainsi, parmi les mesures retenues dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, citons :

- Le développement des transports collectifs urbains et périurbains (construction d'un peu plus de 1 500 km de lignes de transports collectifs urbains).
- La modernisation des péages autoroutiers
- L'expérimentation du péage urbain (dans les agglomérations de plus de 300 000 habitants qui le souhaitent)
- Le développement de véhicules électriques hybrides rechargeables.

Les enjeux du territoire

Travail, scolarité, achats, loisirs, vacances, notre vie quotidienne est rythmée par les déplacements. Sur le territoire communautaire, les déplacements de personnes représentent près de 3 milliards de kilomètres essentiellement réalisés majoritairement en voiture (90%).



Concernant les transports en commun, ces derniers bénéficient d'un avantage en termes de gaz à effet de serre et économiques. Leur taux d'utilisation peut encore s'améliorer (problématique d'accès, d'attractivité...). Une voiture émet en moyenne 3 fois plus de CO₂ qu'un autobus par personne transportée. Ainsi un trajet en bus sur le réseau DIVIA génère environ 50geCO₂/km/passager alors qu'un trajet en voiture génère 140 geCO₂/km/passager. Et le fossé se creusera avec le tramway, puisque ce dernier n'émettra quasiment pas d'émissions de gaz à effet de serre².

L'agglomération travaille actuellement sur l'adaptation du réseau des transports collectifs à l'organisation spatiale des habitants sur le territoire. Des actions sont à poursuivre en ce sens, le futur tramway donnera un outil structurant pour organiser une mobilité multimodale faiblement carbonée et fluide sur le territoire.

Le fret est le secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre du territoire. Ce niveau d'impact traduit la position géographique stratégique de la région Bourgogne agissant comme un véritable pôle d'échange sur le territoire national voire européen. Il reflète également la prépondérance du trafic routier, mode de transport prédominant (97% des émissions de gaz à effet de serre pour 90% des kilomètres parcourus).

A l'échelle de la région, le transport de marchandises représente 100 millions de tonnes transportées / an dont 90% par la voie routière (95% en infrarégional), Le transport des

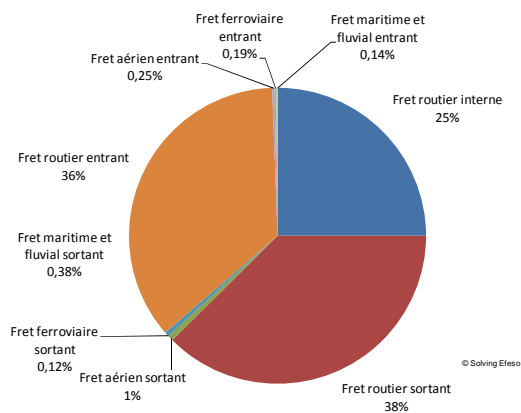
² Sources : DIVIA : distances et consommations = données réseau DIVIA / taux de remplissage des bus (20 passagers) = « les bus propres, ADEME, 2005 » / Voitures : émissions moyennes 156geCO /km (INSEE, 2005) et ttaux de remplissage : 1,1 (enquête ménage 2010)

marchandises provient ou va vers : les entreprises, les supermarchés, les établissements publics, les habitants, le BTP, etc. La Bourgogne concentre 40% des flux nationaux de transport de marchandises

Ce qu'il faut retenir

Émissions induites par le Fret

936 000 teCO₂



- Une prédominance de l'usage de la voiture particulière et une faible part modale des transports en commun ;
- La nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre des déplacements individuels en voiture notamment pour les trajets domicile travail ;
- Une offre de transport en commun à faible contribution carbone qui se développe.
- Il est impératif d'étudier la faisabilité d'une large concertation entre les acteurs locaux pour mieux optimiser les flux de transport et de distribution de marchandises – notamment au niveau du dernier kilomètre parcouru.

Les axes d'intervention

Les éléments exposés précédemment traduisent l'intérêt d'étudier toute proposition visant à améliorer les taux de report de l'utilisation de la voiture particulière vers les transports plus économiques en émissions de gaz à effet de serre comme les transports en communs, les déplacements doux ou des solutions alternatives (covoiturage, auto partage...). C'est le fil conducteur des axes d'intervention proposés.

Du fait de leur importance, on pourrait même dire de leur prépondérance, dans les bilans de consommation énergétique et d'émissions de gaz à effet de serre, toutes les actions concernant le thème de la mobilité, qui sont ou pourront être menées dans le cadre du PCET, sont en mesure de contribuer de manière significative pour atteindre les objectifs de diminution de ces postes à l'échelle d'un territoire tel que le Grand Dijon.

Pour autant, le domaine de la mobilité étant par nature un domaine d'une très grande diversité et d'une extrême transversalité, son intégration dans la stratégie du PCET impose d'en fixer le cadre et les limites :

- parce qu'une bonne partie de la mobilité concernant le territoire ne lui est pas directement imputable comme par exemple les déplacements qui ne font que le traverser (transit) ;
- parce que les marges et leviers d'actions publiques ne sont pas identiques dans les deux champs de mobilité qui sont celui des personnes et celui des marchandises ;
- parce que l'organisation et la gestion de ce domaine relève d'un registre d'acteurs publics et privés disposant chacun de leurs propres compétences, moyens et objectifs qui bien souvent se croisent ou se superposent sur un même territoire parfois de manière convergente mais aussi parfois de manière divergente.
- enfin parce que la mobilité est aussi générée par des logiques spatiales, sociales et économiques déterminées en amont par la géographie des territoires et les dispositions prises pour l'aménager et le développer.

Dans ce cadre, il semble nécessaire de faire part de quelques observations relatives au cadre stratégique retenu à ce jour.

1 – Du point de vue des objectifs quantitatifs, il convient de rappeler que ce qui est visé est la réduction des consommations énergétiques et des rejets de gaz à effet de serre et non pas directement la réduction du nombre de déplacements ;

2 – Du point de vue des champs d'actions, moyennant les limites évoquées précédemment, le domaine du transport de marchandises (fret) doit être intégré dans la réflexion en identifiant les modalités possibles de cette intégration ;

3 – Du point de vue stratégique, si l'on peut attendre des effets bénéfiques des actions concernant la mobilité, ces effets pourront être d'autant plus valorisés et amplifiés qu'une grande attention sera accordée à l'articulation avec l'aménagement du territoire ;

4 – Sur un plan technique, il convient autant que possible de distinguer et hiérarchiser les actions qui relèvent d'un engagement sur le futur de celles qui, soit existent déjà, ou qui peuvent s'appuyer sur une mise en œuvre rapide.

Enfin, toujours dans ce registre d'observations relatives au cadre stratégique, il convient de rappeler que le Grand Dijon est aujourd'hui engagé dans deux démarches majeures du point de vue de la mobilité et des déplacements à l'échelle du territoire :

- la concrétisation de son projet de tramway (2 lignes fin 2012)
- la finalisation de son nouveau plan de déplacements urbains (mi 2012) qui définit la stratégie générale de la politique de mobilité durable qu'entend mener l'agglomération dans les prochaines années en appui et complément du projet tramway.

3.1 Inscrire la mobilité dans le territoire

Les objectifs :

- La révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) : document cadre qui redéfinit l'organisation des déplacements sur l'agglomération en vue notamment du report modal
- La mise en cohérence des orientations portées par les différents documents de planification : SCOT, PDU, PCET, schémas directeurs piéton, vélo, etc.
- L'articulation et la coopération entre les différentes autorités organisatrices des transports
- Le suivi et l'évaluation des impacts produits par les projets mobilités en termes de parts modales et de réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Le développement d'une action concertée pour optimiser les flux de marchandises.

Les fiches actions :

3.1.1	Intégrer les enjeux énergie climat dans le nouveau PDU
3.1.2	Créer un observatoire de la mobilité durable
3.1.3	Améliorer la synergie entre les différents acteurs du transport de marchandises et de la mobilité sur le territoire de l'agglomération et au-delà sur son bassin de vie

Les plus :

- Une collaboration existante entre les différentes AOT
- L'actualisation du PDU déjà engagée
- L'actualisation des différents schémas de mobilité dans le cadre du développement du tramway

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- La planification des mobilités à l'échelle communale en cohérence avec les orientations du PDU.
- La prise en compte de l'éco-mobilité dans les PLU.

3.2 Aménager pour favoriser la diversification des modes de déplacements

Les objectifs :

- Prise en compte du PDU et du Plan Climat dans les PLU
- Développement d'espaces partagés et de la piétonisation
- Etudier la gestion du trafic avec priorisation aux transports en commun à l'échelle de l'agglomération
- Organiser l'offre de stationnement en fonction de la densité et de la desserte en transports en commun
- Complémentarité et interconnexion des réseaux
- Développer les parkings relais et les parkings vélo
- Développer les pôles multimodaux
- Développement des nouveaux équipements structurants dans des sites à accès aisés par des transports autres que la voiture individuelle.

Les fiches actions :

3.2.1	Favoriser le partage de voirie
3.2.2	Développer l'inter-modalité
3.2.3	Optimiser les conditions de circulation et de stationnement pour réduire les impacts environnementaux

Les plus :

- La réalisation du pôle multimodale de la gare
- La réalisation du schéma directeur cycliste
- L'actualisation du PDU
- Des projets communautaires le long du tracé du tramway : la nouvelle piscine olympique, le nouveau réseau de chaleur.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Les Communes possèdent la compétence pour l'aménagement de la voirie sur leur territoire. Elles peuvent, en fonction de l'aménagement réalisé, favoriser le partage de la voirie en toute sécurité.
- Elles sont compétentes en matière de stationnement et peuvent avoir une approche globale entre le stationnement des voitures, des deux-roues motorisés, des vélos. Elles peuvent veiller à aménager des petites zones multimodales municipales.
- La coopération avec le Grand Dijon dans le cadre du développement des réseaux et des grands projets communautaires à l'échelle municipale.

3.3 Inciter à de nouvelles pratiques

Les objectifs :

- Réalisation de deux lignes de tramway structurantes couvrant 20 km de réseau et poursuivre le développement des TCSP
- Augmenter l'attractivité des transports en commun (inter-modalité, tarifs attractifs, fréquence, desserte, communication)
- Favoriser le développement de l'usage du vélo en ville
- Mise en place d'actions favorisant une conduite moins émissive d'émissions de gaz à effet de serre à destination des chauffeurs de transports en commun.
- Développer le covoiturage sur le territoire
- Valoriser les actions incitant à utiliser des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement (manifestations, mobilisation des habitants et acteurs du territoire).

Les fiches actions :

3.3.1	Inciter les habitants à utiliser les transports en commun
3.3.2	Développer les mobilités douces

Les plus :

- L'ouverture de la première ligne de tramway
- Le réseau de transport en commun Divia du Grand Dijon est l'un des moins chers de France
- Le réseau de transport en commun Divia est l'un des plus développé si l'on prend le rapport km/nombre d'habitants
- Le Grand Dijon possède le meilleur réseau de bus en termes de fréquence comparé aux collectivités françaises de même catégorie (200 000 – 300 000 habitants)
- Le Grand Dijon a le réseau de bus le plus fréquenté comparé aux collectivités françaises de même catégorie (200 000 – 300 000 habitants).
- Mise en place d'un moyen de transport public de vélo en libre-service : VéloDi
- Mise en place de la location de vélo longue durée en partenariat avec Kéolis et la Bécane à Jules : DiviaVélo
- Plateforme MobiGo

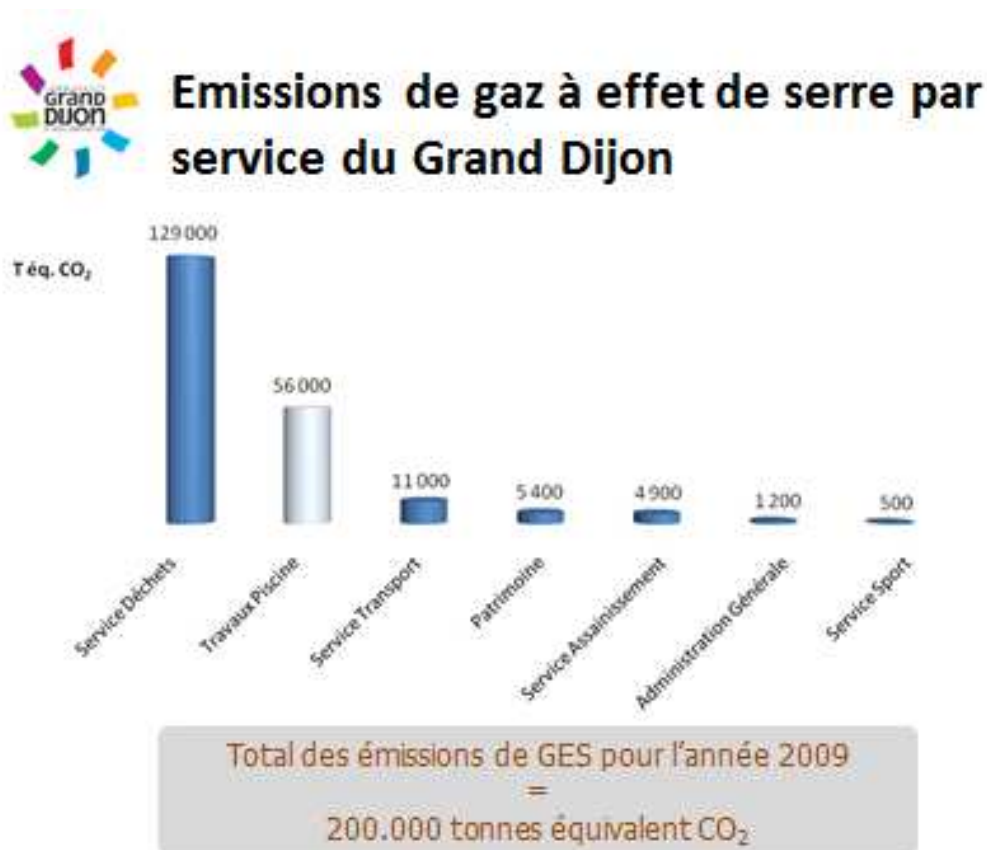
Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Les communes possèdent la compétence pour l'aménagement de la voirie sur leur territoire. La mise en œuvre d'une politique globale en matière de déplacements doit donc être reprise par les communes avec par exemple une réflexion sur l'aménagement d'itinéraires pédestres et/ou cyclables reliant les quartiers d'habitat au centre-ville ainsi qu'aux principaux équipements communaux, la mise en place des plans communaux de déplacements, la mise en place et/ou le renforcement des lignes de pédibus pour les trajets domicile-école.

Axe 4 : Viser l'exemplarité de l'action publique locale

Eléments de contexte :

En tant qu'établissements publics, **les collectivités génèrent directement des émissions de gaz à effet de serre**. La Ville de Dijon et le Grand Dijon réunis émettent 17% des gaz à effet de serre du territoire auquel il faut ajouter les émissions des autres collectivités du territoire.



Le patrimoine

En matière de bâtiments publics, le gouvernement s'est engagé à faire preuve d'exemplarité en rénovant d'ici 2020 les bâtiments de l'Etat (environ 60 millions de m²) et ses opérateurs (environ 70 millions de m²). La loi Grenelle 1 précise que tous les bâtiments publics seront soumis à un audit à horizon 2020. L'objectif est de réduire d'au moins 40% les consommations d'énergie et d'au moins 50% les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans.

Parmi les points à retenir dans le domaine du patrimoine public, notons :

- **L'application de la norme « bâtiment basse consommation »** (moins de 50 kWh/m²/an en énergie primaire) **d'ici fin 2010** pour les bâtiments publics.
- **Les travaux d'amélioration de la performance énergétique obligatoires** dans les bâtiments dans lesquels s'exerce une activité de service public (dans un **déla i de huit ans à compter du 1er janvier 2012**).
- **La mise en œuvre d'une annexe environnementale** devant être adjointe à tous les baux de bureaux ou de commerces, conclus ou renouvelés, **à partir du 1er janvier 2012**, dès lors qu'ils portent sur une surface supérieure à 2 000 m² (les contours de cette annexe reste encore à préciser par des décrets).

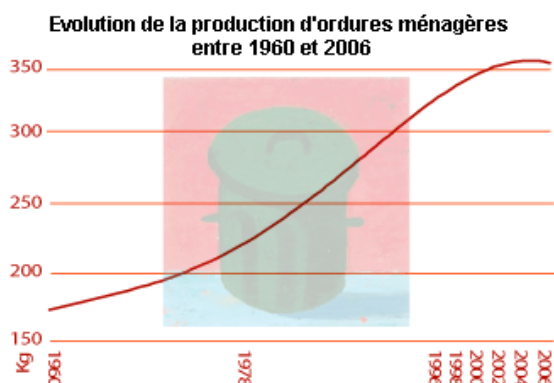
Le bilan des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services du Grand Dijon présenté en introduction de la présente stratégie (et téléchargeable sur le site internet du Grand Dijon) montre les champs prioritaires d'action pour la collectivité dans l'exercice de ses compétences.

Autrement dit et par exemple, sur le secteur du « service transport » il s'agit de réduire les émissions générées par la compétence mobilité de la collectivité et notamment ceux des transports en commun. Il ne s'agit pas de traiter l'ensemble des émissions territoriales du transport qui sont gérées dans le volet territorial du Plan Climat.

Le gisement le plus important concerne la compétence de gestion des déchets : prévention, collecte, traitement, valorisation matière et énergétique. Viennent ensuite les compétences transport, eau et assainissement.

Dans une moindre mesure, l'impact carbone de l'administration générale arrive en 6^{ème} place.

L'enjeu majeur des déchets



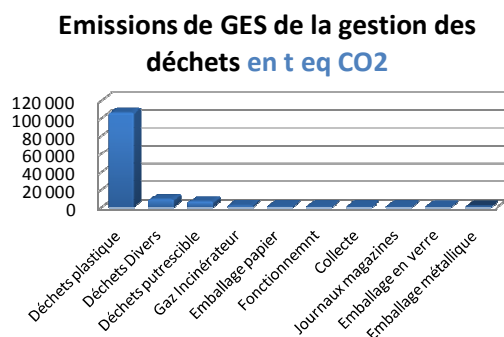
Selon les chiffres de l'ADEME, en 2006, chaque Français a produit 354 kg de déchets ménagers. Ce chiffre n'a cessé de progresser au cours des dernières décennies.

Pour enrayer cette croissance, le Grenelle de l'Environnement propose les engagements suivants : une priorité à la réduction à la source, le développement de la réutilisation et du recyclage, la réduction de l'incinération et du stockage.

En termes d'objectifs chiffrés, cela se traduit par une réduction de 7% de la production d'ordures ménagères par habitant chaque année dans les 5 ans à venir (soit une réduction de 5 kg / an / habitant), l'augmentation du recyclage matière et organique (35% en 2012 et 45% en 2015 de déchets ménagers et assimilés, 75% dès 2012 pour les déchets d'emballages ménagers et les déchets banals des entreprises) et une diminution de 15% à l'horizon 2012 des quantités incinérées ou stockées.

Pour ce faire, les mesures suivantes ont été retenues :

- La collecte sélective obligatoire des déchets organiques par leurs gros producteurs.
- La réalisation d'un diagnostic déchets avant toute démolition de certains types de bâtiments.
- La définition d'un programme local de prévention des déchets pour les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés au plus tard le 1er janvier 2012.
- La possibilité d'expérimenter, pendant trois ans, la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères composée d'une part variable en fonction du poids ou du volume de déchets.



La production moyenne de déchets produits par habitant au Grand Dijon et par jour est de 1,3 kg (474,5 kg/habitant/an). En 30 ans la quantité de déchets produite a doublé. Ils se caractérisent par :

- 781 397 de km parcourus par les camions bennes,
- 131 645 tonnes de quantités incinérées.

Le territoire communautaire entend bien s'inscrire dans le cadre national (prévention, réduction et valorisation). Ces éléments sont en outre transversaux à d'autres thématiques comme l'analyse du cycle de vie du produit ou les comportements d'achats.

Ainsi, toute action ciblant les gisements de matériaux valorisables (emballages, plastiques, métaux, déchets organiques...) ou renforçant la communication / la sensibilisation auprès des consommateurs (comportements d'achats, bonnes pratiques en termes de tri...) seront particulièrement appropriés dans ce contexte.

L'enjeu des achats responsables et du développement des circuits locaux de distribution

La fabrication des produits que l'on achète émet beaucoup d'émissions de gaz à effet de serre puisqu'un grand nombre nécessite l'usage d'énergie fossile depuis leur procédé de fabrication jusqu'au traitement en fin de vie du produit (déchet). L'étiquetage énergétique des émissions de CO2 en fonction de la consommation a déjà été mis en place pour certains produits : les voitures, les équipements électroménagers et les logements, et les labels de performance énergétique et environnementale se développent.

Par ailleurs, pour réduire l'impact sur l'environnement et reconsidérer les effets de l'agriculture sur la santé, le Grenelle de l'Environnement oriente ses engagements pour la transformation de l'agriculture traditionnelle vers une agriculture durable. En termes d'objectifs chiffrés, cela se traduit par le développement de l'agriculture biologique avec 6% de surface agricole en 2012, 20% en 2020.

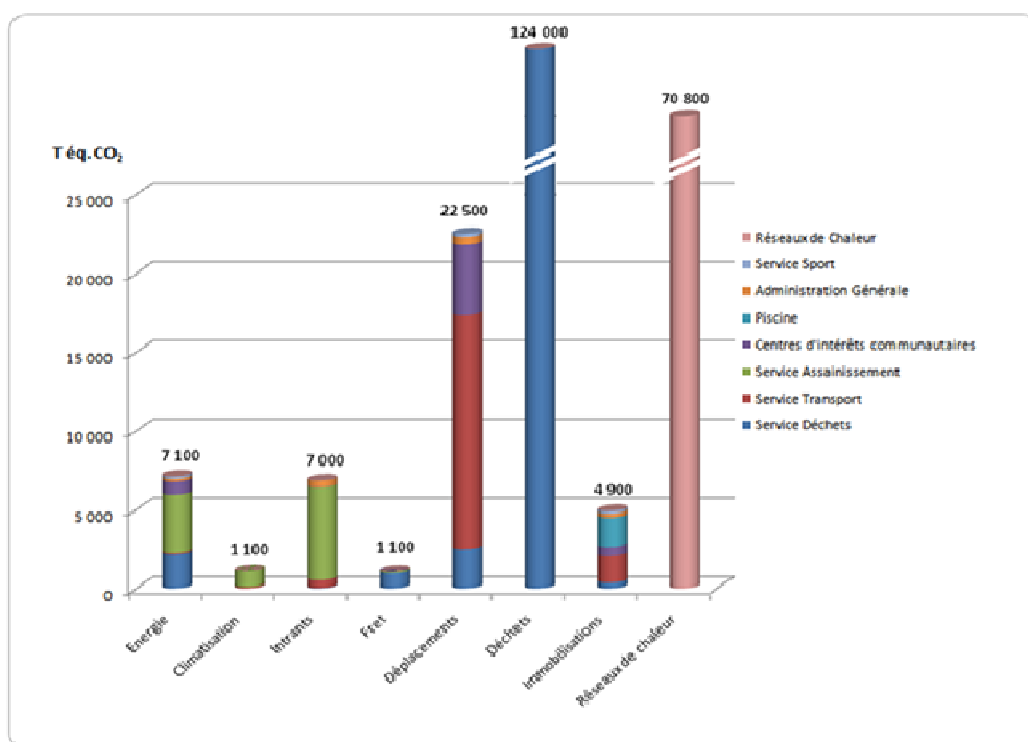
Enfin, l'Etat en tant qu'« Etat exemplaire » s'engage à recourir, pour l'approvisionnement des services de restauration collective, à des produits biologiques pour une part représentant 15% des commandes publiques en 2010 et 20% en 2012, ainsi que, pour une part identique, à des produits saisonniers ou à faible impact environnemental du fait de leurs conditions de production et de distribution. Ces différents objectifs sont partagés avec les collectivités territoriales.

Les émissions de gaz à effet de serre ne s'arrêtent pas à leur fabrication et à leur transport mais s'étendent jusqu'à la production et au traitement des bio-déchets.

Le Grand Dijon peut développer la mise en place d'une politique incitatrice au recours de produits de consommation à faible contenu carbone, de proximité voire de produits certifiés ce qui permet d'agir sur le fret et la fabrication des biens de consommation, l'approvisionnement des biens de première nécessité et le soutien à l'économie locale. Dans le secteur agricole, la demande en paniers bio est forte au niveau du territoire et divers acteurs structurent des réseaux pour pouvoir y répondre comme les Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), par exemple.

Les collectivités doivent donc être exemplaires en s'engageant à recourir à l'usage de produits biologiques, locaux et de saison pour ce qui est des produits alimentaires et à l'usage de produits respectueux de l'environnement à bas contenu carbone dans leurs activités.

Les axes d'intervention :



Les objectifs chiffrés à 2020 du Grand Dijon :

- Réseau de chaleur : -50%
- Déchets : -14%
- Déplacements : -10%
- Eau et assainissement : -10%
- Energie : -10%
- Achats : -10%

Les trois champs d'axes prioritaires d'intervention :

- L'exemplarité du Grand Dijon dans son fonctionnement : la gestion de son patrimoine, les déplacements des élus et des agents, les achats et les intrants de la collectivité, les écogestes pratiqués par les élus et les agents, etc.
- La prise en compte systématique de l'énergie et du climat dans l'exercice de ses compétences, que ce soit au travers de ses délégations de services publics ou de sa gestion en direct.

- L'organisation de la gestion des fluides.

Au-delà de la mise en œuvre de services urbains sobres en carbone évoqués dans les axes précédents (chauffage urbain EnR, tramway, gestion des déchets,...), le Grand Dijon souhaite améliorer la performance énergétique de son fonctionnement interne. Pour cela des orientations très concrètes ont été arrêtées.

Dans le cadre de la démarche commune de PCET, les villes de Chenôte et de Dijon et le Grand Dijon ont réalisé le bilan carbone de leurs activités. Ceci a permis d'identifier les principaux postes d'émissions et de mettre en place un programme d'actions prioritaires.

Ce qu'il faut retenir :

- Des surfaces importantes sont gérées par les communes ou mises à disposition de tiers ; pour exemple la ville de Dijon possède un patrimoine de plus de 1000 bâtiments,
- Les émissions de GES d'une commune sont concentrées sur 3 à 4 postes : les consommations d'énergie des bâtiments, les achats, les déplacements des visiteurs et les déplacements des agents,
 - La commande publique et l'exemplarité des collectivités sont des leviers importants pour initier des changements à l'échelle du Grand Dijon.

4.1. Etre exemplaire sur le fonctionnement

Les objectifs :

- Mise en place d'un comité de pilotage commun et institution de référents dans les directions
- Rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores
- Développement d'une politique d'achats (fournitures, matériaux de construction, produits d'entretien, informatique...) et de DSP (transport, réseau de chaleur, futur tramway,...) prenant systématiquement en compte la dimension carbone via des objectifs de performance à atteindre,
- Réduction de 10% des émissions de GES liées aux déplacements des agents (professionnels et domicile-travail),
- Développement d'un programme de formation des agents (économies d'énergie, approche des projets en coût global, éco-conduite,...)

Les fiches actions :

4.1.1	Mise en place d'un système qualité de gestion et de réduction des fluides
4.1.2	Mise en place d'un système qualité de gestion du patrimoine
4.1.4	Réduire les émissions de gaz à effet de serre de la flotte de véhicules des collectivités
4.1.7	Développer les achats responsables

Les plus :

- Un patrimoine bâti qui a déjà fait l'objet de nombreuses réhabilitations de qualité : le siège du Grand Dijon, Latitude 21, l'usine d'incinération
- Un patrimoine bâti récent et de qualité : la piscine olympique, le futur dépôt du tramway, le Zénith
- Une politique de développement des EnR sur les bâtiments communautaires : Latitude 21, le futur dépôt du tramway
- Des journées thématiques de sensibilisation sont réalisées à destination des agents du Grand Dijon (EnR, Bâtiments HQE/BBC,...)
- Pour une cohérence entre les démarches la ville de Dijon et le Grand Dijon ont mis en place une équipe projet commune à la réalisation de leurs PCET et de la labellisation Cit'ergie de la Ville de Dijon. Les projets sont pilotés par un service unique. Les agents des deux collectivités participent ensemble à l'élaboration des démarches. La responsabilité administrative ainsi que l'élu référent sont les mêmes pour la validation des projets de Dijon et du Grand Dijon gage d'une grande cohérence.

4.2. Etre exemplaire sur les services rendus

Les objectifs :

- Intégrer la question énergétique et climatique à l'ensemble des compétences du Grand Dijon
- Sensibiliser les délégataires de services publics et leur demander un reporting annuel sur les actions engagées allant dans le sens du Plan Climat
- Avoir un bilan énergétique et GES de chaque délégation
- Mettre en place une politique active de prévention des déchets
- Améliorer la qualité du tri et la valorisation énergétique des déchets
- Développer les circuits courts et promouvoir l'alimentation locale de qualité
- Développer les filières de tri notamment le potentiel de traitement de bio-déchets dans une filière dédiée
- Mettre en place le tri de l'ensemble des déchets plastiques (qui représentent 83 % des émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui dans le secteur des déchets)
- Communiquer auprès des habitants et des acteurs socio-économiques sur le tri et le recyclage.
- Développer le tri des gros producteurs de déchets notamment dans la restauration

Les fiches actions :

4.2.1	Etre exemplaire sur la gestion de l'eau
4.2.2	Développer les circuits courts de proximité et améliorer la qualité de l'alimentation
4.2.3	Prévenir et réduire la production de déchets
4.2.4	Améliorer le tri des déchets

Les plus :

- Pour améliorer ses performances environnementales, l'usine d'incinération du Grand Dijon a fait l'objet de rénovations lourdes qui ont abouti à la certification Iso 14 001
- Sur 2010, 549 composteurs ont été distribués, soit un total de 8694 matériels depuis le lancement de l'opération.
- L'approche globale et intégrée du Grand Dijon, sur le traitement des déchets lui permet d'atteindre un taux de recyclage deux fois supérieur à la moyenne urbaine nationale et un taux de refus de 14% pour un coût de gestion très modeste. Cette démarche a permis au Grand Dijon de recevoir le trophée Ecotop 2009 décerné par Eco emballage.
- Actions de sensibilisation de la population au tri des déchets par les ambassadeurs de tri

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Participer à l'objectif d'améliorer la qualité de la restauration scolaire au regard des critères de qualité, saisonnalité et de localité
- Participer à l'objectif de sensibilisation des habitants à la prévention, au tri et à la collecte des déchets.
- Soutenir les AMAP
- Education citoyenne au développement durable

Axe 5 : Faire vivre le Plan Climat

Eléments de contexte :

Une dynamique territoriale



Comme cela a été exposé dans les chapitres précédents, le Grand Dijon a pris très tôt le parti de positionner le Plan Climat à l'échelle du territoire et de le co-construire avec les acteurs locaux.

Le Plan climat, actualisable tous les 5 ans, n'a pas vocation à être un plan figé dans le temps, ni à se focaliser uniquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des activités du Grand Dijon. Cela reviendrait à ne traiter qu'une faible partie des émissions du territoire. Il vise tous les champs, tous les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre et consommateur

d'énergie. Au-delà, il mobilise la force publique et ses partenaires autour de l'impératif d'adaptation au changement climatique du territoire, des activités, des ressources et des populations.

Un vaste processus participatif a été mis en place dès le lancement du Plan climat afin de partager le profil énergie climat du territoire et de dégager collectivement les axes stratégiques prioritaires.

Un nombre conséquent d'acteurs locaux et de citoyens se sont mobilisés dans l'élaboration du Plan Climat et continuent de l'être au travers du Forum annuel du Plan Climat IlliCo2 où ils se rencontrent, témoignent et agissent.

Cette approche suppose que la collectivité se dote d'instances adaptées et pérennes de mise en partage du PCET et surtout de négociation avec toutes les catégories d'acteurs présents sur le territoire : grandes entreprises, administrations, associations, instances représentatives de la société civile, organismes professionnels, communes ...

Dans tous les cas, les dispositifs adoptés répondent à trois critères communs :

- Faire de la lutte contre le changement climatique une priorité politique pour le territoire,
- Accepter une mise en débat systématique et régulière avec des représentants de toutes les catégories d'acteurs présents sur le territoire.
- Partager, suivre et évaluer ensemble les actions accomplies



Le Grand Dijon est aujourd'hui fier de compter 89 signataires à sa Charte d'engagement du Plan Climat.

En signant la Charte, les partenaires ont chacun inscrit au volet territorial du Plan Climat du Grand Dijon une ou plusieurs actions relevant d'un des différents axes stratégiques

L'organisation interne

L'organisation interne d'un Plan Climat est par essence transversale à toutes les directions de la collectivité. Le Plan Climat s'alimente des projets et des initiatives portés par les différents services. La stratégie est ainsi une bonne représentation de la prise en compte de l'énergie et du climat de chaque compétence communautaire.

Il découle de ce principe la nécessité d'adapter la gouvernance interne de la collectivité pour rendre possible le suivi, l'évaluation et l'amélioration continue du Plan Climat. Ceci doit se traduire par un suivi transversal à la fois politique (comité de pilotage) et opérationnel (comité technique), à l'instar de ce que le forum a de transversal en réunissant les acteurs socio-économiques du territoire.

Enfin, au regard de l'interpénétration des compétences du Grand Dijon et de la Ville de Dijon mais aussi de l'impact des projets communautaires sur la ville centre, une mutualisation des moyens et des ressources entre le service écologie urbaine et le service de l'énergie nouvellement créé est incontournable et innovante.

Dans le cadre de la démarche de mutualisation en cours, les fonctions exercées aujourd'hui par le service écologie urbaine vont être amenées à évoluer. De même, la répartition des compétences entre les deux collectivités va sans doute progresser vers plus d'intégration et d'optimisation des moyens mis en œuvre. En effet, les axes présentés dans le document montrent bien combien il est important que les différentes collectivités collaborent étroitement entre elles. Cette collaboration doit permettre de répartir les efforts afin d'accroître l'efficacité du déploiement du plan d'actions.

Cet axe stratégique précise dans chaque fiche action, le système de management par la qualité que le Grand Dijon compte mettre en place tant en termes de processus que d'outils (tableaux de bord, indicateurs, rapports publics...).

Les communes

Le premier des partenaires du Plan Climat communautaire sont les communes. Chacune d'elle est un partenaire stratégique au regard de leurs compétences en tant que commune mais aussi et surtout au regard de leur proximité avec les acteurs et les habitants du territoire.

Les politiques publiques en faveur de l'énergie et du climat portées par les agglomérations et les communes doivent s'articuler au sein d'un même territoire. Les bénéfices qu'elles peuvent dégager en partageant leurs retours d'expériences et en conduisant des actions ensemble sont importants, tant d'un point de vue environnemental que socioéconomique.

C'est aussi l'occasion de favoriser la bonne mise en œuvre à l'échelle communale des projets inscrits au programme d'actions du Plan Climat communautaire.

Le Grand Dijon propose aux communes de les accompagner dans la structuration de leur politique énergie climat. C'est l'objectif du dispositif IlliCommunes mis en place dès 2012 et qui vise à l'émergence de Plans Climat Energie Municipaux.

La Ville de Dijon a déjà fait ce choix en s'engageant dans la démarche Cit'ergie. Quinze autres communes ont quant à elle décidé de rejoindre le dispositif IlliCommunes : Ahuy, Bresse-sur-Tille, Breteniere, Chenôve, Crimolois, Daix, Fény, Longvic, Magny-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neuilly-les-Dijon, Quetigny, Plombières-les-Dijon, Saint Apollinaire, Talant.

Aussi, afin de mener un travail de mobilisation en direction des habitants et des autres acteurs du territoire, le Grand Dijon devra pouvoir répondre aux besoins exprimés par les communes afin de les appuyer dans la mise en œuvre et le suivi de leurs ambitions.

Les communes ont quatre leviers importants pour contribuer aux orientations du Plan Climat du Grand Dijon

1/ En matière de commande publique durable les communes peuvent :

- Introduire des critères de développement durable dans la passation des marchés publics,
- Favoriser le partage des bonnes pratiques / Animer des ateliers de travail,
- Promouvoir les circuits-courts et soutenir l'agriculture péri-urbaine,
- Généraliser des approches en coût global, éco-conditionnalité des subventions versées aux associations communales visant à encourager les comportements éco-responsables (ex : associations sportives, évènementiels, etc...),...

2/ Au niveau du patrimoine, des actions de maîtrise de l'énergie pourront permettre de réduire la facture énergétique des communes avec :

- Le développement d'un système de suivi des consommations eau / énergie et la mise en place d'un tableau de bord
- La mise en place d'un suivi des factures, gestion des pointes et du courant réactif, adaptation des contrats aux besoins des bâtiments
- Le développement d'une meilleure connaissance du patrimoine communal par la réalisation de DPE et audits énergétiques
- L'intégration aux études de l'analyse en coût global et de l'analyse du cycle de vie dans le cadre des réhabilitations / constructions
- La rénovation des bâtiments anciens,
- La réalisation d'audits énergétiques des installations d'éclairage public,
- Le renouvellement des équipements par du matériel performant (chaudière, éclairage, ventilation, etc...),
- La mise en place de plage de coupure de l'éclairage public pendant la nuit,
- Le développement des EnR sur les équipements (photovoltaïque, chaudière à bois, solaire thermique,...).

3/ Au niveau des déplacements :

- La mise en place d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels : développement du vélo, éco-conduite, etc.
- La mise en place d'actions pour inciter les employés à utiliser des modes doux pour leurs déplacements domicile travail

4/ Enfin, pour structurer une politique énergétique les communes peuvent s'engager sur des objectifs chiffrés et des démarches ciblées avec :

- La validation d'objectifs de réduction par une délibération du conseil municipal,
- L'engagement dans la convention des Maires,
- Le lancement dans une démarche de labellisation Cit'ergie,
- La réalisation d'une charte de l'environnement ou d'un agenda 21 avec un volet énergie-climat

5.1 Piloter et animer le Plan Climat Energie Territorial

Les objectifs :

- Pérenniser la mobilisation des partenaires au travers d'une Charte d'engagements
- Accompagner et animer un réseau à l'échelle des communes pour l'émergence de Plans Climat Municipaux
- Création d'un service énergie mutualisé Grand Dijon – ville de Dijon
- Création d'un service écologie urbaine Grand Dijon – ville de Dijon
- Partager et valoriser au niveau local, national et européen les initiatives exemplaires du Grand Dijon et des autres acteurs du territoire
- Définir un processus et des outils de suivi et d'évaluation interne et territorial de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat
- Etudier l'opportunité de créer un comité d'experts techniques et scientifiques
- Mettre en place de commissions thématiques partenariales
- Mobiliser les acteurs socio-économiques afin qu'ils s'engagent aux côtés du Grand Dijon

Les fiches actions :

5.1.1	Animer et valoriser le Plan Climat Energie Territorial
5.1.2	Mettre en place la gouvernance interne du Plan Climat Energie Territorial

Les plus :

- Le comité de pilotage Grand Dijon, ville de Dijon
- Le réseau IlliCommunes regroupant 16 communes du Grand Dijon
- La co-construction mise en place par le Grand Dijon pour définir le Plan Climat a regroupé plus de 300 acteurs qui ont travaillé à la construction de plus de 150 propositions d'actions.

Quelle mobilisation possible pour les Communes membres :

- Participation au Forum du Plan Climat IlliCo2
- Participation à IlliCommunes et à la commission dédiée
- Être force de proposition pour le Plan Climat communautaire
- Relayer la mobilisation des acteurs socioéconomiques et des citoyens à l'échelle de leur commune

5.2 Mettre en place la gouvernance du Plan Climat Energie Territorial

Les objectifs :

- Intégrer au niveau du Grand Dijon les préconisations en matière de management par la qualité de l'énergie acquises par la ville de Dijon au travers du processus Cit'ergie
- Mobiliser les élus et les agents en continu et particulièrement lors de l'actualisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre tous les 3 ans et le Plan Climat tous les 5 ans
- Donner les moyens aux agents de s'impliquer dans le Plan Climat et d'en tirer les bénéfices pour la pratique de leur métier
- Suivre les gains énergétiques et économiques (économies, CEE, ...) générés par la mise en œuvre du Plan Climat au regard des investissements consentis par chaque direction

- Se doter d'un outil de gestion informatique permettant le suivi et l'évaluation du Plan Climat

Les fiches actions :

5.2.1	Evaluer la progression vers les objectifs 2020 et 2050
5.2.2	Budgéter la politique énergétique et climatique

Les plus :

- L'intégration dès le lancement du Plan Climat d'un processus intégré visant à mobiliser les services du Grand Dijon et les partenaires
- Une première architecture de stratégie et de programmation

Axe 6 : Développer une culture commune, participative et coopérative

Eléments de contexte :

Les collectivités n'ont pas vocation à porter seules la mise en œuvre des chantiers visant à réduire la dépendance énergétique et les émissions de gaz à effet de serre du territoire. Elles agissent directement sur leur fonctionnement et leurs activités et, indirectement en tant qu'animatrices de la mobilisation des acteurs du territoire.

La réussite d'une stratégie territoriale gagnante de lutte contre le changement climatique suppose d'innover dans l'exercice de la démocratie locale et d'associer les acteurs du territoire dans la construction et la mise en œuvre du changement.

La sensibilisation, la mobilisation, la coopération sont des démarches essentielles et à mener tout au long de la mise en œuvre du plan climat.

Le Grand Dijon compte plus de 250 000 habitants en 2010. Mettre en place un dispositif de sensibilisation et de coopération vise à s'adresser à tous les acteurs socio-économiques ainsi qu'à tous les habitants. L'exercice est complexe du fait de la diversité des publics et au niveau de connaissance disparate sur l'énergie et le climat. L'enjeu sur le territoire est donc de créer une véritable culture commune en la matière et permettre à chacun de pouvoir agir en s'appuyant notamment sur les acteurs relais locaux : associations, établissements d'enseignement, chambres consulaires, comités de quartier, etc.

L'éducation citoyenne et la formation professionnelle sont étroitement liées dans le cadre du Plan Climat puisqu'elles sont nécessaires à l'évolution des comportements, des pratiques et des métiers.

L'objectif de cet axe stratégique est ainsi de fédérer les énergies locales afin d'essaimer cette culture commune. Il intègre également les participations et les coopérations du Grand Dijon à l'échelle régionale, nationale et européenne avec d'autres collectivités et au travers de réseaux.

Les établissements d'enseignement et les associations d'éducation à l'environnement

Rappelons que sur le territoire communautaire, diverses implantations d'enseignement sont représentées et constituent un relais intéressant à valoriser dans la transmission et l'apprentissage des plus jeunes :

- 184 sites d'enseignement du 1^{er} degré
- 51 sites d'enseignement du 2nd degré
- 68 sites d'enseignement supérieur

Ils constituent un relais intéressant à valoriser dans la transmission et l'apprentissage des jeunes.

Le territoire est aussi doté de structures qui peuvent être des relais pour la diffusion d'information et d'éducation à l'environnement des habitants (Museum et jardin des sciences de la Ville de Dijon, Latitude 21, maison du développement durable de Chenôve, l'espace info énergie, etc.)

6.1 Sensibiliser aux enjeux énergétiques et climatiques

Les objectifs :

- Soutenir les acteurs et les actions de l'éducation à l'environnement et au développement durable
- Mettre en place des actions favorisant l'évolution des comportements des usagers des bâtiments et des équipements publics
- Développer et mieux faire connaître l'offre locale de formation
- Elaborer une stratégie de communication et les outils nécessaires à un partage des informations et des chiffres clés du Plan Climat
- Participer, organiser et accueillir des manifestations tous publics

Les fiches actions :

6.1.1	Mettre en œuvre une politique d'éducation à l'environnement et au développement durable
6.1.2	Sensibiliser usagers, agents aux bons usages et à la performance du patrimoine
6.1.3	Créer un plan de communication propre au Plan Climat

Les plus :

- Une structure d'éducation à l'environnement et de sensibilisation active sur le territoire : Latitude 21
- Projet Famille A Energie Positive

6.2 Soutenir et encourager les initiatives locales

Les objectifs :

- Accentuer les collaborations avec les acteurs socio-économiques et leurs représentants
- Communiquer et valoriser régulièrement les actions portées par les acteurs du territoire
- Identifier et soutenir les acteurs relais à même de renseigner et de conseiller dans le domaine de l'énergie et du climat.
- Encourager les initiatives locales en créant des espaces d'expérimentations et/ou en lançant des appels à projets et/ou de soutien financier.
- Participation à des réseaux d'échanges de collectivités dédiés aux questions énergie et climat ainsi qu'à des projets européens
- Participer au développement du conseil en énergie.

Les fiches actions :

6.2.1	Mobiliser et coopérer avec les partenaires d'ici et d'ailleurs
6.2.2	Sensibiliser, informer, conseiller

Les plus :

- Le projet Rêve Jura Léman
- L'adhésion à des réseaux spécialisés de collectivités comme AMORCE ou Energy Cities.
- Le forum IlliCo2 et les commissions thématiques

illio²

Plan Climat Energie du Grand Dijon

Document élaboré par la Ville de Dijon
Service Ecologie Urbaine
en collaboration avec le bureau d'études eQuiNeo

Contact :
Mme Oanez CODET-HACHE : ocodet-hache@ville-dijon.fr
Mme Sophie BIENTZ : sbientz@ville-dijon.fr